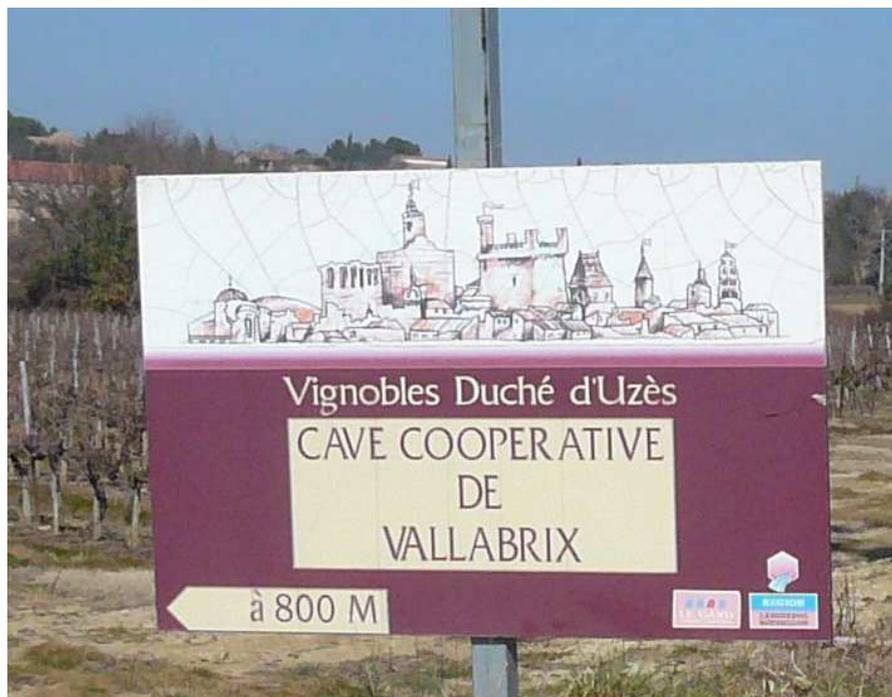


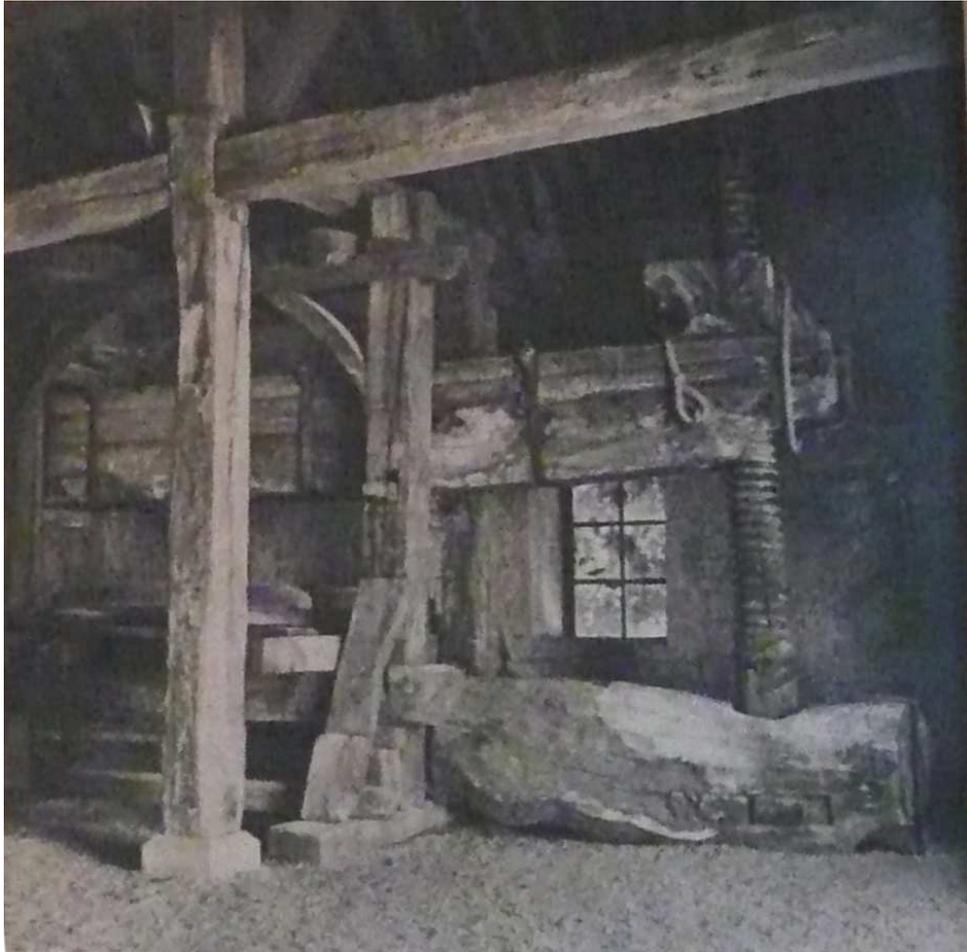
Bernadette Voisin-Escoffier
Michel Voisin

LE COURADOU DE VALLABRIX

Mai 2012

La Société Coopérative de Vallabrix

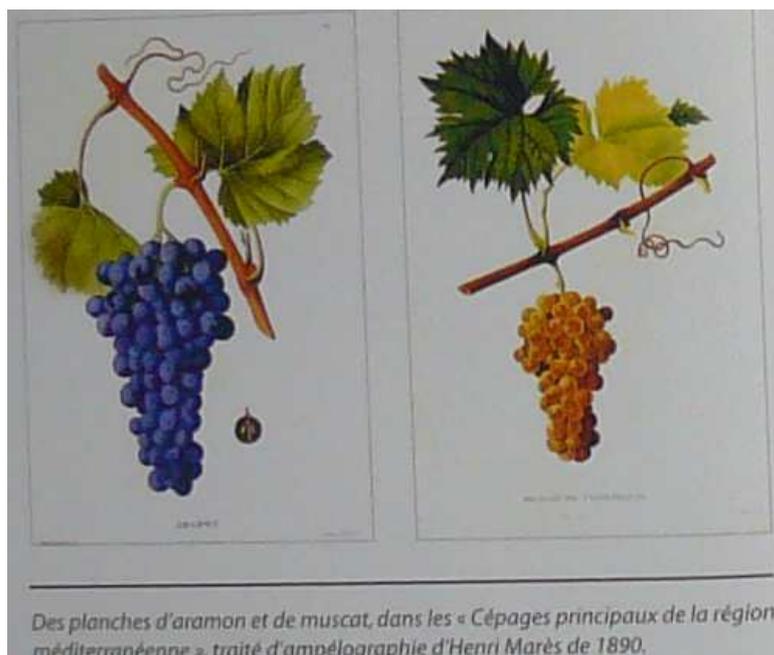




Musée de Beaune- Vieux Pressoir – Jacques Boulas in Bourgogne de Jean Bonnerot Edit Hachette 1955

Préambule: Ce travail s'appuie sur des archives, en particulier le registre des délibérations de la Cave Coopérative de Vallabrix, archives qui ont moins de cent ans. Nous allons parler de familles qui existent encore sur notre commune. Il se peut que certains aient des souvenirs différents de ce que nous allons raconter : nous sommes prêts à les entendre, prendre en considération ce qu'ils auront à nous dire, et modifier cette étude si les remarques sont pertinentes. Nous allons essayer de raconter ce que nous déduisons, lisons dans ce registre, avec quand cela est possible des rappels de ce que vivait en parallèle le village ou le pays.

Cette étude pourra paraître répétitive, d'assemblée générale en conseil d'administration. Mais il faut bien voir qu'à chacune de ces réunions, ces hommes et ces femmes ont construit ensemble quelque chose. La mention des noms tout au long, est un hommage au travail accompli par les familles et en même temps un rappel généalogique. Parfois après 1960, les sommes indiquées sont peut-être sujettes à interrogation, les anciens et nouveaux francs, les virgules montrent des difficultés à s'adapter pour les gens de notre génération. Nous pouvons aussi remarquer dans ce registre une très bonne orthographe et souvent une belle écriture, ce qui dénote encore un intérêt pour l'information écrite. La gestion de cette cave a représenté beaucoup de travail, de temps pour les coopérateurs. En ont-ils toujours été récompensés ? Eux seuls pourront répondre à cette question.



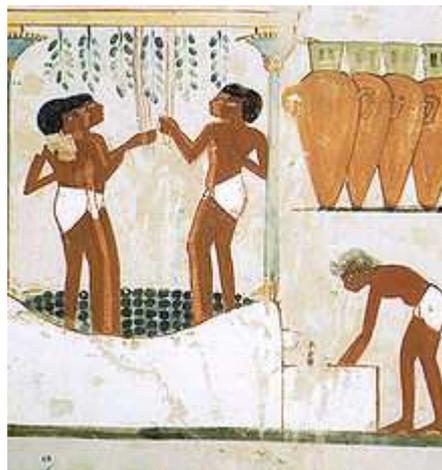
(Aramon et muscat – Traité d'Ampélographie d'Henri Marès 1890)

D'abord un peu d'histoire, car la vie des villages et des hommes, c'est comme un train qui nous entraîne malgré nous, tout s'imbrique, s'emboîte, tout est la résultante de ce qui a précédé.

Nous pouvons déjà constater que le produit « vin », s'écrit presque partout avec la même racine : vino en croate, espagnol, italien, tchèque, bulgare, russe, vin en occitan, en danois, en islandais, roumain, vein en estonien, wîn en kurde, wino en polonais, wein en allemand, wine en anglais, gwin en breton....

Le Vin nous accompagne depuis des millénaires, colle à notre histoire, compagnon des bons et mauvais jours ! Il est probable que nous ferons encore un bout de chemin ensemble. Une légende raconte qu'en Grèce, les ânes ayant brouté des branches de vignes, des rameaux et des fruits plus vigoureux, bien plus charnus poussèrent, ce qui donna l'idée de tailler les vignes. Et ainsi naquit, paraît-il, la viticulture !!

(Tombe de Nakht –Egypte - fouloir- Wikipéa)



Il est certain que la culture de la vigne et le procédé de vinification sont nés sur les rives de la Méditerranée et qu'ils remontent au moins au 7^{ème} siècle avant JC : Phéniciens, Egyptiens, Etrusques, peut-être même chez l'homme de Néanderthal (Philippe Marinval Université de Toulouse) ! On a retrouvé des traces de vignes en Egypte au moins du 5^{ème} siècle avant JC. Les Egyptiens auraient appris cette culture aux Grecs, qui l'auraient transmise aux Romains, qui l'auraient apprise aux Gaulois. La plus ancienne trace actuelle de viticulture se trouve en Iran, 7000 ans avant notre ère, mais aussi en Arménie, en Turquie (André Tchernia). Et en Grèce-Macédonienne, des archéologues ont découvert des traces vieilles de 6500 ans avant

notre ère, traces de vinification à partir de vigne sauvage associée à des figues. Tâtonnements, essais, avant une vraie culture ? Et nous n'avons probablement pas fini d'en apprendre à ce sujet !.

On sait que la vigne poussait de façon endémique en Gaule vers 6500/6000 ans avant JC, mais nous ne savons pas si elle y était cultivée à cette époque. Il est prouvé que le vin gaulois s'exporte au 1^{er} siècle après JC, le long du Rhin et du Danube, en Angleterre, à Rome et même des amphores gauloises ont été retrouvées en Egypte et jusqu'à l'actuel Soudan.

D'après l'historien grec Thucydide, au 5^{ème} siècle avant JC « **les peuples commencèrent à sortir de la barbarie quand ils apprirent à cultiver l'olivier et la vigne** » !!

L'Empire Romain sera grand consommateur de vin et en particulier de vin gaulois. Les romains aimaient les vins épicés rallongés avec de l'eau de mer. Dans notre région, des domaines viticoles s'installent avec la fondation de Narbonne en 118 avant JC. Mais à Marseille, la Massalia des Grecs, et dans une bonne partie de l'actuelle Provence, la vigne est probablement cultivée dès le 5^{ème} siècle avant JC (Max Rives, chargé de mission à l'INRA). Les variétés avaient été importées de Grèce. Et dernièrement des fouilles à Vauvert, près de chez nous, conduites par Pierre Sejalon, ont mis à jour des vestiges remontant à 500 ans avant JC : des coupes, de la vaisselle d'origine étrusque, grecque ou locale attestant une consommation de vin probablement d'importation échangé contre nos produits locaux. Donc un parcours commun très ancien dans notre région.



(Tonneaux Gallo-romains II^e siècle St Pierre de Colonzelle (26) – 2011 JPS68)

En 92 de notre ère l'Empereur Domitien fit arracher la moitié des vignobles gaulois pour favoriser, disait-il, la culture du blé, mais en fait surtout pour aider la viticulture romaine, protectionnisme oblige ! Le vignoble français est à nouveau encouragé en 281 par l'empereur Probus,

date que les historiens prennent habituellement comme point de départ général de cette culture en France. En effet à partir de cette date, les domaines bordelais, languedociens, rhodaniens s'épanouissent et la viticulture monte jusqu'au bassin parisien.

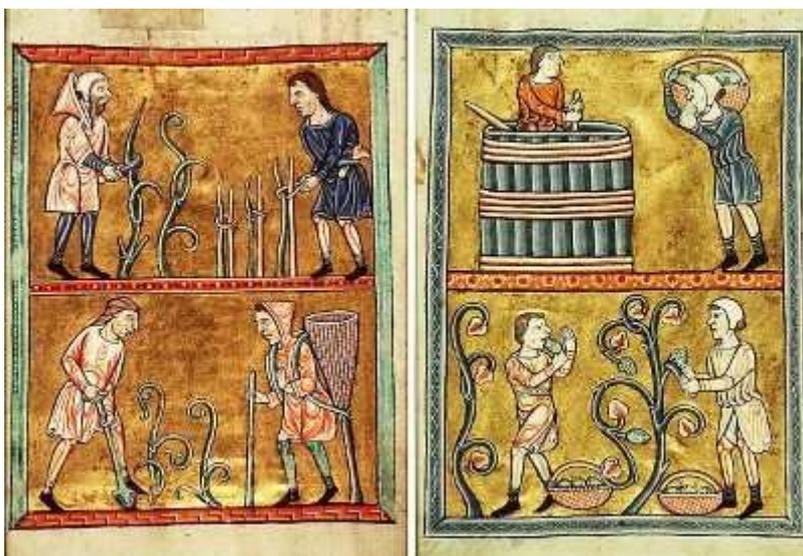
Le vin sera et est encore aujourd'hui dans une moindre mesure, un marqueur social, associé au plaisir, aux fêtes, au vivre ensemble, mais aussi signe de puissance, de statut social, de profits. De tout temps, il est associé au religieux : chez les chrétiens pensons au vin de messe, à Noé, et aux divinités diverses dans les autres religions.....



(Musée Calvet Avignon Bas relief Cabrières d'Aigues JPS68 2011 – Hallage sur la Durance, tonneaux gaulois et amphores-Photo Jean Roubier))

En France la viticulture monastique et épiscopale sera particulièrement encouragée du 12^{ème} au 15^{ème} siècle. Mais rappelons-nous Charlemagne et son Corton-Charlemagne du 9^{ème} siècle encore présent au 20^{ème}.

Dans notre région, au Moyen-âge, des chemins muletiers, appelés « chemins du vin », remontaient vers le Nord, jusqu'en Haute Loire, en parallèle aux « chemins du sel », donc une petite exportation ou du troc. Mondete de Bargeton, une belle-fille de notre seigneur Mathieu de Bargeton, au 16^{ème} siècle expédiait du vin en Lozère et en retour recevait son fromage d'Auvergne dont elle était si friande.



(Psalter 1180 – Travail de la vigne- Königliche Bibliothek –JPS68)

Cette culture subira de plein fouet les aléas de notre histoire : guerre contre les Albigeois, Guerre de Cent ans, pestes, les dégringolades démographiques, révoltes, hivers glacials...

Incessamment il faudra reconstruire les

vignobles, patiemment, jusqu'au prochain cataclysme, de crise en crise. Le vigneron est têtù parait-il.

Le vin sera aussi pendant longtemps un médicament, antiseptique avec Hippocrate, purificateur de l'eau, en baume avec de l'huile et du romarin (voir D'Artagnan dans les Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas). Un produit lourd de symboles.

De nombreux ouvrages scientifiques sont consacrés à l'art de faire du vin. Apprentissage toujours complété, approfondi. En commençant par Olivier de Serres en 1600 qui fait le premier la relation entre le climat, le terroir et le goût du vin. Et bien d'autres avant lui, Pline, Jacques de Thou, Nicolas Ellembourg. ...

Mais surtout un savoir-faire familial toujours transmis, enrichi, appris d'une génération à l'autre. C'est dans un premier temps, une culture de coteaux, dans des terrains pauvres, là où les céréales ne poussent pas, là où les bêtes ne broutent pas. Jusqu'au début du 19^{ème} siècle ce sera une culture associée à une polyculture diversifiée.

En 1682, l'ouverture du Canal du Midi favorise la commercialisation de nos produits languedociens. Mais il nous faudra attendre 1776 et l'édit de Turgot sous Louis XVI pour que nos vins soient autorisés à circuler librement, mettant fin ainsi au protectionnisme dont bénéficiaient les vins de Bordeaux qui jusqu'alors, devaient être vendus avant les productions du Midi et du Sud-ouest. Nos Tavel, Chusclan, Lirac étaient particulièrement appréciés en Angleterre. Près de chez nous, les ports de Roquemaure, de l'Ardoise et de Pont St-Espirit embarquaient nos fûts vers Paris. Mais la Révolution de 1789 et les guerres napoléoniennes vont casser nos exportations vers l'Europe, en particulier pour les vins de qualité.



(Ivresse de Noé – Michel-Ange Chapelle Sixtine 1509- musée du Vatican-Rome)

Déjà en 1731, on s'inquiète en haut lieu de « la trop grande abondance des vins » en Languedoc et il est interdit d'employer du fumier ou même de replanter des vignes sans autorisation. A Uzès en 1764 un maçon est condamné par les Consuls pour avoir fait entrer du vin dans la ville et ses tonneaux seront brûlés en place publique. (archives communales d'Uzès F). On s'était mis à planter des vignes dans des terres fertiles, profondes et non plus dans des terres exclusivement impropres à la production de blé. (voir Arthur Young dans ses « Voyages en France » 1788-1789). En effet avec légèreté, un décret royal de 1770 instaure une dispense pour le défrichement des terres incultes du Languedoc, relançant ainsi l'extension des vignobles dans notre région.

Au sein de la polyculture vivrière, le vin était encore le produit qui se vendait le mieux. Pourtant la médiocre qualité de nos vins, de conservation difficile, la lenteur et les coûts de transports n'en faisaient pas un produit très vendable contrairement à nos eaux de vie. Le nouvel alambic du nîmois Edouard Adam permet la fabrication rapide et rentable de notre eau-de-vie qui va s'exporter dans toute l'Europe. Mais cette production entraîne la culture d'un vin dit « de chaudière » de piètre qualité qu'il suffit de distiller en cas de surproduction.

Les compoix de l'Uzège du 17^{ème} siècle mentionnent les variétés des cépages : raisins rouges, terret, aspiran, calitor, muscat rouge, maroquin, picpoul, l'ugne noire ou lombarde et pour les raisins blancs, œillade, servan, petite et grosse clairette, olivette, picardan.... A Uzès une bonne vigne de un sesterée va donner 4 barrals, à St Victor les Oules, 6 barrals. (Un barral correspond à environ 57,13 litres, un sesterée, 16 ares). (Archives départementales du Gard –Inquisitions de 1551 F204 – archives communales d'Uzès Compoix 1515-1608 – Registre de Jehan Affortit archives privées Château de Garrigues). Les vins destinés à la distillerie sont faits avec des cépages tels que le bourret, le raisin-prune, l'aramon, le colombeau, le sadoule bouvier.....

Chez nous le 19^{ème} siècle va être marqué par des transformations industrielles et agricoles importantes, incontournables.

Des nouveaux procédés de vinification vont transformer cette culture de la vigne en quasi-monoculture. Sélection des cépages, replantation, triage des grappes, séparation des récoltes selon nature et âge des vignes, stérilisation des fûts de chêne, élimination des lies trop importantes, construction de chais en pierre, le sécateur remplaçant la serpe, fumure....etc. L'œnologie apparaît grâce aux travaux de Chaptal auteur en 1807

de « L'Art de faire du vin ». Volonté évidente de rechercher la qualité. Des grands noms s'intéressent à la vinification, Guyot, Louis Pasteur dont les travaux sur la fermentation constituent la base de l'œnologie moderne.

Mais devant une demande forte des villes qui rassemblent les neuf dixièmes des consommateurs de vin, on va plutôt s'orienter vers le rendement. D'où deux types de viticulture coexistant : celle qui prône la qualité et celle qui mise sur la quantité.

La plantation de cépages « grossiers » à fort rendement explose, gamay au nord, aramon dans l'Aude, le Gard, le Roussillon.

Dans l'Hérault la superficie des vignobles passe de 75 000 hectares en 1815 à 106 000 en 1852 et 220 000 hectares en 1874. En 1852, le vignoble de l'Hérault arrive en tête avec 4,3 millions d'hectolitres produits.

En 1840, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales totalisent 269 000ha de vignes, en 1869, 457 000 ha. A ce moment là le vignoble français compte en tout 2 441 000 ha.

On colore le vin avec du jus de mûre, de sureau, de poudre de cochenille ; le plâtre ravive son brillant, l'essence de muscade ou de tilleul ajoute à son arôme naturel. Les primes à la production et au transport sont calculées à l'hl, ce qui pousse à augmenter le volume du vin en le coupant d'eau. On chauffe les cuves à la vapeur pour obtenir un vieillissement artificiel. Le Languedoc se couvre de vignes, enfonçant un peu plus l'industrie drapière déjà mal en-point qui perd une bonne part de sa main-d'œuvre.

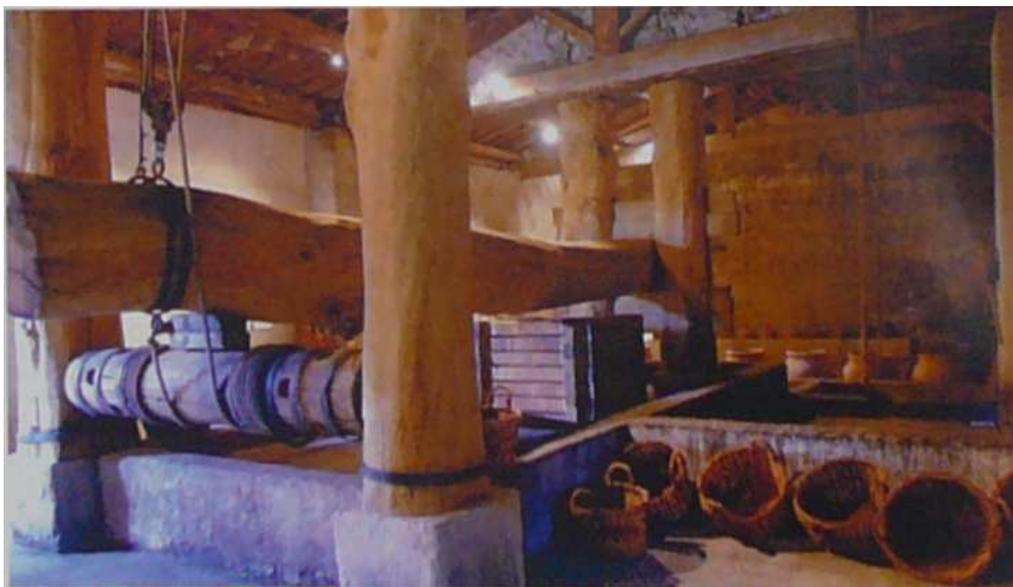
Les chemins de fer et leur révolution active dans notre région vont exporter dès 1842 nos vins, encourager la plantation et la création de métiers annexes (tonneliers, industrie chimique, transports en tout genre, outillage... etc.). Paradoxalement, ce développement des communications ferroviaires aggrave chez nous la mévente céréalière par le jeu de la concurrence. Déjà la limitation des troupeaux de « bêtes à laine » fin 18^{ème}-début 19^{ème} siècle, avait fortement fait baisser la redevance de fumade, diminuant les étendues de cultures céréalières chez le paysan de moyenne montagne qui avait absolument besoin du fumier de mouton pour ses champs céréaliers. La vigne remplace le blé petit à petit. La bourgeoisie et la noblesse de l'après Révolution de 1789 orientent leurs placements d'argent plutôt vers les industries qui rapportent le plus, et les produits liés à la viticulture sont considérés comme quasi-industriels et extrêmement rentables. Tout est fait, tout nous entraîne vers une culture viticole trop importante.

La révolution industrielle de 1851 à 1881, augmente le pouvoir d'achat de la population et multiplie par deux la consommation de vin. Le mot « alcoolisme » entre dans le langage médical.

En 1855, les vins de Bordeaux et de Bourgogne de qualité sont classés. Les pouvoirs publics interviennent en proposant des appellations. Mais le libre-échange de 1860 et la baisse du prix du transport poussent encore plus producteurs et négociants vers un choix productiviste et non qualitatif.

En 1868, la culture de la vigne apporte environ 73 % des revenus agricoles. Mais apparaissent les prémices d'une chute des prix : 1858, 1865-66, 1869, les marchés sont encombrés, même saturés, et les revenus baissent. Record absolu de la surproduction française en 1875, 83 millions d'hl, pour une consommation nationale de 50 millions d'hl environ. Quand arrive la crise du phylloxéra, les propriétaires manquent de

capitaux pour faire face. L'oïdium s'était déjà installé chez nous dès 1850. On le traitera avec du soufre, développant ainsi l'industrie chimique et le port de Sète.



(Pressoir au Mas des Tourelles Beaucaire – reconstitution d'après un texte de Caton datant du IIème siècle av JC- Ed Midi Libre)

La crise phylloxérique dans le Gard arrive en 1863. Le professeur en pharmacie Emile Planchon de Montpellier découvre en 1868 ce puceron américain, le phylloxera Vastatrixaire. En vingt ans la plus grande partie du vignoble du Bas-Languedoc est détruite. L'Hérault en subit les attaques surtout de 1873 à 1881. Dans ce département, en 1882, la superficie du domaine viticole est tombée à 49 644 hectares. Dans l'Aude, en 1884 74% du vignoble est touché.

Pour faire face à la maladie, on submerge les vignes, on emploie des insecticides, la fumigation à la corne de sabot.... A Roquemaure près de chez nous, un propriétaire, Maximilien Richard en 1868 achète à Rome les reliques de Saint Valentin pour nous protéger de ce fléau. Les tout nouveaux vins des sables sont moins touchés car le puceron ne peut se cacher et creuser dans le sable.

Et on replante. On essaie des cépages américains, des vignes françaises greffées. Des nouveaux noms de plans apparaissent : noah, clinton, othello... Pierre Viala professeur d'agriculture à Montpellier essaie des pieds de vigne sauvage qui poussent en terre calcaire. Des dépenses supplémentaires auxquelles il faut faire face : plus d'engrais, multiplier les travaux de labours (quatre ou lieu de trois), soufrages, sulfatages.... Les vignes américaines sont sujettes au mildiou. On le traitera avec un mélange de chaux et de cuivre, la fameuse bouillie bordelaise. Puis ce sera au tour du black-rot, autre champignon qui détruit les récoltes. Nos vignes sont fragilisées, mais notre industrie agroalimentaire fleurit.

Le Président Mac-Mahon (1875) a ce jugement sur les populations du Midi : « ils n'ont point de discipline, ils ont fait fortune trop rapidement et ils sont insupportables ; tout cela change et le phylloxéra qui les ruine va les mettre à la raison.. ». Un homme politique plein de miséricorde !!!

La plantation des vignobles descend dans les basses plaines. Les récoltes insuffisantes du fait des maladies font monter les prix de vente, de grands domaines se créent là où l'argent ne manque pas comme dans le domaine des Salins du Midi. Les historiens parlent de « viticulture capitaliste » en cette fin de 19^{ème} siècle.

A partir de 1892 en effet, le plus gros de la crise sanitaire passé, la superficie des vignobles, à nouveau, se développe de 167 300 h à 192 000 en 1901 dans l'Hérault. Les prix du vin sont particulièrement rémunérateurs grâce à des lois protectionnistes et incitent à la plantation. La production augmente à nouveau, autour de 79 % en 1890 à 1914 : accroissement de la superficie mais aussi rendements plus élevés souvent au détriment de la qualité. En moyenne de 1894 à 1914 les rendements à l'hectare passent de 42,1 hl à 66,1 hl. Les vins de plaine supplantent les vins de coteaux.

Charles Gide, notre économiste uzétien, est très critique devant la gestion de la crise : « on planta tout en vigne, on arracha les mûriers, on coupa les bois, on retourna les prairies, on dessécha les marais, on laboura tous les sables de la Méditerranée où jusqu'à alors on n'avait trouvé que du sel et des coquilles...Le gouvernement non moins imprévoyant que les viticulteurs, s'associa à cette furie de plantation et l'encouragea en dégravant de l'impôt foncier pendant cinq ans toutes les plantations nouvelles et cette loi folle est encore en vigueur... ».

Nouvelle crise de surproduction nationale entre 1901 et 1909. Dans le Midi, la production est passée de 20 à 50% de la production nationale, la vigne est maintenant cultivée essentiellement en monoculture chez nous. Le Languedoc, plus généralement les départements du Midi sont gravement touchés car leur économie s'appuyait en grande partie sur la viticulture et ses métiers annexes.

A partir de 1903, des conflits éclatent, beaucoup de petits exploitants et d'ouvriers viticoles se retrouvent dans une misère noire. La baisse du prix de vente provoque la diminution de moitié des salaires et la réduction du temps de travail. Le relèvement artificiel du cours du vin de 1903 n'a aucune répercussion sur les rémunérations car les gelées de printemps conduisent au licenciement des personnels.

Et la franchise douanière favorise l'entrée des vins étrangers, algériens, espagnols, grecs.

Les causes de la crise sont multiples : les importations de vins étrangers, surtout l'offre française dépassant largement la consommation de bouche nationale, peut-être aussi la fabrication de vins artificiels avec la fraude au sucrage et mouillage, et les prix de vente chutent. Le vin devient moins cher que l'eau : à Carcassonne en 1900 des cuves de vin sont répandues pour éteindre un incendie !

On distille du vin pour en faire du carburant. En 1902 une course automobile à alcool de vin est organisée dans l'Hérault. En 1900 la récolte est exceptionnelle, production nationale de 68 millions d'hecto. Mais les négociants préfèrent les vins de substitution : vins élaborés à partir du sucre de betterave, vin de repasse, vin d'Italie, d'Espagne, d'Algérie. Gaston Doumergue député du Gard déclare en 1901 « on a planté beaucoup de vignes, on a négligé de planter en même temps assez de consommateurs ».



Vendanges à la ferme – fragments de carte postale Castel-Barjac 1921 ou 1901(?)- Ardèche – collection privée

La distillation, soupape de sûreté contre la mévente, est freinée depuis les modifications apportées au régime des bouilleurs de cru de 1900. Les eaux de vie industrielles remplacent petit à petit les nôtres, donc notre distillation intéresse moins. Les exportations de vin à l'étranger sont secondaires. Pendant cette période on évalue la demande de vin en France à 50 millions d'hl et l'offre nationale à 53 à 59 millions d'hl, 67 millions en 1907. Donc un excédent préjudiciable.

Le prix moyen de l'hl était de 18 f40 en 1893-99. Il s'effondre en 1900-1901 à 12,10 frs jusqu'à 5 frs.

Un sursaut en 1902-1903, 16,60 frs puis 23 frs. Mais en 1904 jusqu'en 1909, deuxième crise : prix de l'hl 6 frs, 7,50frs, 8frs, 9frs, 12 frs.



Les viticulteurs s'endettent, les propriétés sont hypothéquées ce qui entraîne une baisse du prix du foncier. Signe de la pauvreté qui s'installe dans nos campagnes : on marche pieds nus pour économiser les galoches !

(Marcellin Albert, vigneron d'Argeliers en croisade contre les fraudeurs dès 1905-« Roi des Gueux »- Source Midi Libre)

1907, c'est la révolte « des crève-la-faim ». Explosions de colère, syndrome de désespoir et de souffrances trop longtemps accumulées ? Déjà de décembre 1903 à mars 1904, nous voyons l'émergence de mouvements ouvriers agricoles importants : 170 grèves avec un peu plus de 45 000 grévistes. L'opinion est persuadée que la baisse des taxes sur le sucre de 1903 (60 à 25 frs), est la cause essentielle de la fabrication de vins artificiels et l'origine de la crise viticole.

D'autres enjeux en effet au niveau national, il faut écouler le sucre !... Depuis la Convention de Bruxelles, les betteraviers français n'ont plus droit aux primes à l'exportation, et le sucre de canne envahit le marché national. Le sucrage de la vendange au moment de la fermentation pour remonter le degré alcoolique est autorisé depuis 1880. C'est la chaptalisation. Théoriquement l'addition de sucre ne devait jamais dépasser 10 kg pour 3 hectolitres.

Mais certains vont en profiter, non plus pour corser un vin médiocre, mais pour fabriquer des vins de deuxième, troisième cuvée. On ajoute des colorants, des acides, des raisins secs grecs. En 1905, le jeune député Albert Sarraut rappelle que la consommation de sucre dans notre pays de 1901 à 1903 est d'environ 430 000 tonnes, elle passe en 1903 à 1904 subitement à 700 000 tonnes !!

Il est vrai que l'heure européenne est à la fraude dans tous les domaines. On falsifie tout, tampons, feuilles d'expédition, mais aussi boules de glaise pour du meilleur moka, poudre de brique dans la chicorée, fécule de pommes de terre mélangée au sulfate de quinine, fraudes sur les engrais, sur les farines, le beurre, extraits autrichiens transformant un vin en vieux bourgogne..... Allégrement nous jouons tous au petit chimiste !!

« Le sucre au café, l'eau au canal », « vin de raisin, pain de blé », « mort aux fraudeurs », l'ennemi est désigné pendant tous les rassemblements de 1907. Le 5 mai 80 000 personnes à Narbonne, le 2 juin 200 000 à Nîmes, 500 000, 800 000 peut être le 9 juin à Montpellier. Des mots d'ordre en occitan, des relents régionalistes inquiètent le gouvernement qui avec Clémenceau n'hésite pas à faire intervenir l'armée en juin 1907. Arrestations, rixes, sous-préfecture de Narbonne prise d'assaut, morts, préfecture de Perpignan incendiée, et l'armée envoyée régler le problème. Le 17^e régiment d'infanterie se mutine, refusant de tirer sur des gens de leur pays. « On ne se tue pas entre Français ».



(Béziers – Les mutins du 17^e sur les allées Paul Riquet – 1907 – Les fusils levés en signe de refus de tirer – Midi Libre)

Le journal « Le Tocsin » du 21 avril donne le ton : « Nous sommes les proprios décavés ou ruinés, les ouvriers sans travail ou peu s'en faut, les commerçants dans la purée ou

aux abois. Nous sommes ceux qui crèvent de faim. Nous sommes ceux qui ont du vin à vendre et qui ne trouvent pas toujours à le donner ; nous sommes ceux qui ont des bras à louer et ne peuvent guère les employer ; nous sommes ceux qui n'ont des marchandises que pour manquer d'acheteurs. Nous sommes ceux qui crèvent de faim ».



(Manifestation Narbonne 1907- Midi Libre)

Le 29 juin 1907 le vin est enfin légalement défini : « la loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage est adoptée ». Déclaration obligatoire des récoltes et stocks, contrôle des ventes et achats des mouts, interdiction de la fabrication et vente de vins fabriqués, surtaxe sur le sucre, déclaration par les commerçants des ventes de sucre supérieure à 25 kg.....et apaisement de la révolte des vignerons.

Le prix de l'hectolitre devient plus attractif dès 1910 : de 21 à 35 frs. Une réflexion s'engage dans tout le pays. Comment être plus forts face aux négociants, comment avoir la main sur les prix de vente ?

A la fin du 19^{ème} siècle, un Uzétien célèbre, Charles Gide, économiste brillant, devient le théoricien de "l'Ecole de Nîmes". Il s'agit d'un mouvement coopératif très actif dans le sud du pays. « Le régime du profit sans étatisme doit tomber devant une coopération émancipatrice, apprentissage de la démocratie et de l'efficacité économique ». C'est une voie entre libéralisme et marxisme. Concept repris par des sociologues, des économistes comme Emile Durkheim. On a parlé de Christianisme social. Sous cette influence, des coopératives agricoles, des mutuelles et du crédit mutuel agricoles voient le jour. « La solidarité est un fait d'une importance capitale dans les sciences naturelles puisqu'elle caractérise la vie ».

En Allemagne dès 1853, en Suisse, en Serbie, en Italie dès 1890, des caves coopératives existaient déjà. En Alsace à l'époque sous la domination du Reich à Ribeauvillé, mais en France actuellement, s'est créée la première cave coopérative viticole en 1895, encore en exercice actuellement.

Dans l'Hérault, à Maraussan, en 1901 une première coopérative viticole se monte, des viticulteurs se regroupent pour vendre leur vin. « Les Vignerons libres » avec pour devise parodiant les Trois Mousquetaires de Dumas « Tous pour chacun, chacun pour tous ». Jean Jaurès visita les travaux de construction du caveau de cette cave en mai 1905. Il s'agissait dans un premier temps de mettre en commun les moyens de commercialisation des productions vinifiées chez les adhérents. La vinification en commun, viendra après, « travail de vinification qui se fera dans des conditions scientifiques » écrira Jaurès. Les vigneron de Maraussan ont des débouchés réels et le système fera vite école. Bessan, Maureilhan, Cébazan....

La cave de Marsillargues, plus moderne, très rapidement va compter 700 adhérents. Elle était équipée d'une turbine à vapeur, produisant de l'électricité, d'une cave mécanisée disposant d'une importante capacité de vinification. En 1913 ses coopérateurs reçoivent les félicitations de la Société d'Encouragement à l'Agriculture. D'autres caves existaient aussi en Champagne, en Alsace, dans le Var.

Dans l'Uzège, les premières caves coopératives apparaissent dans les basses vallées où la replantation de la vigne après la crise du phylloxéra a été plus rapide. En 1914, sur les 79 caves existant en France, le Gard en comptait 5. De 1919 à 1929, dans les neuf cantons de l'Uzège, 19 caves sont construites, 26 de 1930 à 1939. De 1945 à 1950, on crée encore 8 caves. En 1939, on compte 750 coopératives viticoles dans toute la France, 340 dans le Languedoc-Roussillon, presque la moitié.

En 1966, dans le canton d'Uzès, sur 14 villages on compte 6 caves coopératives viticoles, et sur les 659 viticulteurs, 646 sont adhérents coopérateurs. A cette date le Gard compte 152 caves coopératives. Cet élan associatif permettra une vinification et une conservation de qualité très régulière, un logement assuré pour le gérant, une surveillance et un savoir-faire, des négociations avec les acheteurs qui ont en face d'eux non plus des petits et moyens exploitants mais un seul interlocuteur. Avantages fiscaux, facilités de prêts avec le Crédit Agricole, les caves sont mieux équipées que le « petit » exploitant.



Affiche Guerre 1914/18- distribution de vin aux troupes- archives communales Nîmes

La cave coopérative appartient aux viticulteurs adhérents. Le président, les administrateurs sont tous des coopérateurs. Juridiquement, une coopérative est une

société privée dont le capital est détenu par ses sociétaires, porteurs de parts sociales. Le principe est que lors des votes, chaque coopérateur a droit à une voix, et non pas autant de voix que de parts. Ces caves coopératives sont liées étroitement au Crédit Agricole, leur banque, à la Mutuelle sociale agricole. La Fédération des caves ou la Confédération des caves viticole coiffent, conseillent, défendent les intérêts des sociétaires. Un syndicat départemental pourra regrouper les coopérateurs comme en 1932 pour l'Hérault.

Utopie, solidarité, partage du travail, de ses joies et de ses peines ?

C'était une belle idée. Mais en ce début du 20^{ème} siècle il s'agissait aussi et surtout de se regrouper pour répondre à la mévente du vin, faire face aux négociants en concentrant l'offre des petits propriétaires. En effet, les vignobles méridionaux étaient sillonnés par des courtiers, appelés dans la profession « les pisteurs », véritables charognards, qui pour des négociants, traquaient les viticulteurs en détresse et leur achetaient leur production au plus bas prix, parfois sur pied, se réservant le droit de faire de la « piquette » ou du sucage. Le vin revendu dans la journée chez les cafetiers pouvait être largement étendu d'eau, malgré des lois plus strictes. On a vu des vins de 11° au départ de chez le viticulteur, arrivant dans le verre du consommateur titrant 5°5. Chez les négociants on pense plutôt « gros sous » que qualité !

Dans la plupart des caves, les grands domaines et les grands propriétaires vont se joindre petit à petit aux autres coopérateurs.

Le 12 novembre 1924, sous la mandature d'Antonin Déchezelle, notre village décide de vendre un terrain à Léon Bonnaud président de la Cave Coopérative, chargé de cette transaction par l'assemblée constitutive de la coopérative. Il s'agit d'une parcelle prise dans un plus grand terrain, au lieu Les Parents et Grand Planas, n°65, section B, concédé pour la somme de 100frs. Cette zone est sans valeur, inutile pour la commune, donc nous pouvons sans risque la détacher du communal. Et puis le prix est supérieur à la valeur « vénale ».



Vallabrix -La Cave, paquebot vide à l'entrée du village – janvier 2012 –archives perso

Les présents à ce conseil municipal étaient Léon Bonnaud, Antonin Gay, Raoul Desplans, Joachim Desplans, Joseph Prozen, Joseph Veilhon, Denis Roche, Cyrille

François, et bien sûr le maire Antonin Déchezelle. Nous retrouverons la plupart de ces familles tout au long de la vie de la Cave.

La Société Coopérative de vinification est créée le 23 novembre 1924, et l'architecte Paul Chabert est chargé de la construction.

Une maison plus ancienne remaniée va servir de logement au gérant et de bureau. En 1951, on va agrandir le logement du gérant pour 410 379 frs (anciens) (registre des délibérations de la coopérative p 125). Le pignon Ouest de la cave s'appuiera sur cette maison. C'est un bâtiment tout en longueur, en maçonnerie enduite. Si on compare l'architecture de cette cave à d'autres de la même époque, c'est un bâtiment fonctionnel sans fioritures, simple. (À voir la cave de St Quentin construite l'année suivante par le même architecte en moellons de calcaire apparents ou celles de Foissac, d'Euzet...).

En 1935 l'Institut National des Appellations d'Origine est créé. Cet organisme est chargé de la reconnaissance et de la réglementation des AOC. La mention AOC reconnaît les liens entre un produit et son terroir, garantit les conditions de production issues d'un savoir-faire, d'une histoire. Donc c'est un atout non négligeable de qualité permettant une réussite économique. Nous allons voir que l'étiquette ne permet pas toujours de bien vendre.



Nous avons eu accès à la vie de la coopérative de Vallabrix grâce au registre des délibérations conservé à la Cave Intercommunale de Foissac. Malheureusement ce registre commence en 1936, et s'arrête en 1972, donc une partie des informations nous manque. Peut-être plus tard dans d'autres recherches pourrions-nous remplir les vides.

Un Conseil d'Administration du 19/4/1936 suivit d'une Assemblée Générale du 30 avril nous donne une première approche du fonctionnement : les neuf membres du CA se prononcent sur l'admission d'un nouveau membre, Jules Desplans, puis l'Ag présidée par le vice-président du CA Alfred François vote cette admission. A cette occasion nous voyons voter 47 sociétaires présents ou représentés sur les 64 membres de la coopérative. Les scrutateurs étaient Clovis Pujolas, Denis Roche, le secrétaire de séance Joseph Prozen.

Nous retrouvons ici Léon Brun démissionnaire du CA, qui avait remplacé le maire mobilisé, Joseph Prozen, avec beaucoup de talents et d'à propos pendant la Guerre de 1914 . (Voir Couradou du Mars 2012).

Les membres du CA doivent être nommés ici, nous les retrouverons souvent, retroussant leurs manches : Jean Vignal, Joseph Prozen, Clovis Pujolas, Denis Roche, Alfred François, Léon Brun....

En juin de la même année, une assemblée générale et séance extraordinaire, sous la présidence de Jules (Joseph ?) Desplans, les scrutateurs sont Joseph Prozen, et Jean Vignal, le secrétaire Clovis Pujolas. 46 présents ou représentés sur les 64 sociétaires. Il s'agit de décider le remboursement des avances consenties par l'Etat, soit 181 082 frs. En particulier ce texte nous parle d'une avance faite par l'Etat pour un agrandissement,

88 454,60 frs : de quel agrandissement s'agit-il ? Agrandissement évidemment voté avant 1936.



Les membres du CA signent les procès-verbaux des CA, des AG. La feuille de présence est « certifiée véritable » et déposée au siège social de la coopérative par le bureau de l'AG. Tout au long de cette étude, les CA et les AG seront toujours présidés par le président ou un vice-président de la coopérative.

Le Conseil municipal du village en 1936 était composé de : Joseph Desplans maire, Denis Roche 1^{er} adjoint, Gaston Ance, Cyrille François, Maurice Brun, Jules Boutaud, Yves Gay, Léonce Dizier, Gabriel Guiraud, Joseph Arène, conseillers municipaux. La plupart étaient sociétaires de la cave coopérative, ce qui montre l'importance de la vigne dans le village. Il nous faut rappeler ici que la commune avait pris un élan modernisateur depuis les années 1925 : téléphone, électrification, abonnement à l'office régional Cinéma en 1934, voirie, assistance...

Une loi de 1934 interdit certains cépages « qui rendent fou » : clinton, noah, isabelle, othello, jacquez, vin teinturier qui donne une belle robe aux vins. Ces plants ne disparaîtront pas tout de suite.

Toujours en 1936, le 11 octobre à 14 h, une autre assemblée générale avec le vice-président Alfred François, les scrutateurs Achille Pujolas, Roger Bonnaud et le secrétaire Léon Brun. 38 présents ou représentés sur les 64 sociétaires. Il s'agit d'enregistrer deux démissions du CA celle de Léon Brun remplacé par Cyrille François, et celle de Joseph Prozen remplacé par Raymond Bonnaud. Joseph Prozen était le trésorier, il faut donc en nommer un autre : ce sera Clovis Pujolas. L'AG de novembre vend un pressoir continu et achète un portail en bois.

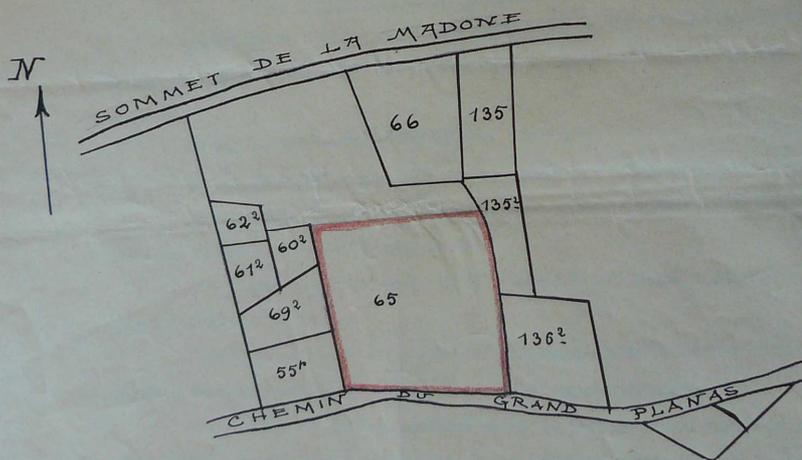
*de délégué la joint mais
signé les membres présents
Bouc
le 12 Jan 1924*

COMMUNE DE VALLABRIX

PROJET DE VENTE A LA SOCIETE VITICOLE DE LA CAVE COOPERATIVE DE
VALLABRIX, D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE

PLAN DU TERRAIN JOINT AU PROCES-VERBAL D'ESTIMATION

Section: G N° 65
Superficie en contenance : 1Ha 41 ares
Lieu dit : " LES PARENTS et GRAND PLANAS "



ECHELLE DE 1 A 2500

DRÉSSÉ PAR L'INGÉNIEUR ARCHITECTE
SOUSSIGNÉ.

NIMES, LE 9 DECE^m 1924

*Voilà pour les annexes de
notre dossier de vente.*
Nîmes, le 12 Janvier 1924
Le Préfet du Gard
POUR LE TRAVAIL DU GARD
Le Secrétaire Général délégué

T. Lamy

[Signature]

3ème Division

Vallabrix

Aliénation d'une
parcelle de terre
au lieu dit : "Les Parents-
Grand Planas "

P R E F E C T U R E D U G A R D

Nîmes, le 12 Janvier 1925

A R R E T E

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Séant en Conseil de Préfecture où étaient présents M.M. PORTAL
1er Conseiller faisant fonction de V. Président, SOULIER, Conseiller
et Pujolas Conseiller Général appelé pour compléter le Conseil ;

Vu les délibérations en dates des 23 Novembre et 31 Décembre
1924 par lesquelles le Conseil Municipal de Vallabrix a décidé d'a-
liéner, au profit de la Cave coopérative de Vallabrix, au prix de :
100 francs, une parcelle de terre de 6.800 m2 environ, sise au lieu
dit " Les Parents-Grand Planas " N° 65, section B, du plan cadastral ;

Vu le plan des lieux ;
Vu le procès-verbal estimatif dressé le 9 Décembre 1924 par
M. CHABERT, Architecte, à Nîmes ;

Vu la promesse d'achat souscrite le 23 Novembre 1924 par
le sieur BONNAUD Léon, Président de la cave coopérative ;

Vu le certificat de publication et d'affichage de l'arrêté
de M. le Sous-Préfet d'Uzès du 15 Décembre 1924 prescrivant une
enquête de commodo-incommodo sur le projet d'aliénation ~~à l'export-~~
~~ation~~ de la parcelle sus-désignée ;

Vu le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé
en exécution dudit arrêté ;

Vu l'avis du Commissaire enquêteur ;
Vu l'avis de M. le Sous-Préfet d'Uzès ;
Vu la Loi du 5 Avril 1884, articles 68 et 69 ;
Le Conseil de Préfecture entendu ;

A R R E T E :

Article unique .- La commune de Vallabrix est autorisée à aliéner
au profit de la cave coopérative de Vallabrix au prix de cent francs
(100 frs) une parcelle de terre de 6.800 m2 environ, située au lieu
dit "Les Parents-Grand Planas" n° 65, section B du plan cadastral, -
le tout aux clauses et conditions exprimées dans les actes sus-visés

Pour expédition :
P. le Préfet,
Le Conseiller de Préfecture ,

Le Préfet ,
Signé : V. GILOTTE



En novembre 1936, la commission de contrôle élue comprend Jules Boutaud, Gaston Ance, Léon Brun. Cette commission a une rude tâche. Elle vérifie les écrits, la régularité des AG, confirme les comptes, les pièces justificatives.

Commission d'agréege : Elie Pascal, Maurice Brun, Henri Desplans. Ils vérifient les contrats commerciaux par lesquels le fournisseur (la Cave) autorise le distributeur à diffuser des marchandises sans que ce dernier en ait l'exclusivité. Cette commission sera remplacée plus tard par la commission des ventes.

Les scrutateurs sont des observateurs, garants du bon déroulement des réunions, en conformité avec les statuts. Lors des votes ils vont dépouiller, contrôler et valider le scrutin.

En mars de l'année suivante : deux nouveaux membres sont admis : Aimé Maystre avec la vente des parts de sa mère Hélène, et Gustave Taurelle avec la vente des parts de Jean Dussaud son beau-père. Six cuves de 625 hl vont être modifiées : coût 3750 frs. La décision date de l'AG de novembre dernier.

Le CA présente les comptes pour l'exercice du 31 août 1935 au 1^{er} septembre 1936 :

Recettes : Vin (1222 hl)	81 176,80	
Lie	4 675	
Marc	2 913,15	
Intérêts	3 637,90	soit un total de 92 402,85 frs
Dépenses : Frais généraux	4 766,25	
Frais d'exploitation	19 706,55	soit un total de 24 472,80 frs

Excédent de recettes : 67 930,05 frs une bonne année

Tout au long de cette étude, nous allons diviser les excédents par le nombre de souscripteurs, sans tenir compte de leurs nombres de parts que nous ne connaissons pas. Ce calcul arbitraire nous permettra de mieux comprendre l'évolution des recettes. Nous ne connaissons pas toujours le montant des amortissements et des réserves obligatoires qui viennent en déduction des recettes, c'est pourquoi nous comparons les chiffres avant ces prélèvements. (voir graphique en annexe). Nous arrêterons cette comparaison en 1964 faute de chiffres exploitables. Nous n'avons pas non plus le prix de l'hecto ni les quantités vendues, ce qui nous aurait donné d'autres moyens pour juger de l'évolution des prix.

Pour l'exercice 1935-36, nous avons en excédent de recettes 67 930frs répartis entre 64 sociétaires soit une moyenne de 1061 frs par personne (arrondis).

Le 1^{er} septembre 1937, le CA enregistre la démission de la présidence de Joseph Desplans, remplacé par Alfred François. Le vice président devient Cyrille François à l'unanimité. Joseph Desplans est le maire de notre commune à cette date avec pour 1^{er} adjoint Joseph Roche (jusqu'en 1945).

L'AG qui suit, le 5 septembre, avec comme scrutateurs Camille Doladille et Denis Roche et secrétaire Raymond Bonnaud, n'aura que 36 votants sur 65 sociétaires. Il s'agit pourtant de décider la date de l'ouverture des vendanges : le 13 septembre à l'unanimité. Pour tous les cépages une seule date.

On a acheté une foulo-pompe, 16 956 frs et il faut prévoir l'achat d'un moteur électrique pour la motopompe.



(Ouvriers viticoles du Tarn descendant dans la plaine pour l'embauche 1902 (?))

Traditionnellement les paysans de la montagne descendaient pour les vendanges pour gagner un peu d'argent. Les hommes étaient porteurs, les femmes et les enfants coupeurs. Un chef de « cole » dans les villages recrutait le personnel nécessaire. C'était surtout les grands domaines qui embauchaient. Les petits propriétaires se débrouillaient avec la famille et les voisins. Les Espagnols, les Italiens, et les Marocains plus tard prendront le relève et plus généralement pour toutes les cultures, même pour les récoltes de sel de Camargue. Pour les jeunes en ce début de siècle, c'était la seule escapade de l'année, avant celle plus longue de l'armée. Une sorte de vacances malgré le travail à fournir. On dormait dans les granges, on rencontrait « le monde ».

L'AG du 18 octobre 1937 est importante. Les scrutateurs sont Joseph Prozen, Camille Doladille et le secrétaire Reymond Bonnaud. La loi du 8 août 1935, les décrets du 13/août 1936 et du 27 avril 1937 nous obligent à modifier nos statuts. Nous suivons le conseil de l'AG de la Fédération des Caves Coopératives, le texte sera adopté dans son ensemble. Voici les grandes lignes du nouveau texte.

La société est baptisée « Cave Coopérative de Vallabrix ». Sa circonscription territoriale est toujours Vallabrix (siège social), La Capelle-Masmolène, St Quentin la Poterie. Elle est affiliée à la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Nîmes. Elle a toujours pour objet la vinification en commun des raisins provenant exclusivement des exploitations des sociétaires, le logement et la conservation ainsi que la vente des vins produits. L'utilisation ou la vente des marcs, lie et tout autre sous-produit de la vinification est autorisée.

La société est constituée pour 20 ans, prorogation et dissolution anticipée sont possibles.



(Narbonne 1907 –Midi libre *Un siècle rouge ardent*)

Son capital est formé au moyen de parts souscrites par chacun des sociétaires. Dans le texte du registre, le capital initial, le nombre et le prix de parts sont restés en blanc, ce qui est un peu curieux sur un plan juridique.

Le capital peut augmenter par l'admission de nouveaux membres ou par la souscription de nouvelles parts. La diminution du capital peut survenir par décès, démission, exclusion, interdiction, faillite d'un ou plusieurs sociétaires. En cas de décès, la veuve ou les héritiers peuvent être admis en remplacement sous certaines conditions.



Le capital ne donne pas lieu à distribution de dividendes. Un intérêt peut être servi au capital jusqu'à concurrence de 5 %.

(*Flamme postale 1930- collection privée*)

Le CA comprend maintenant 12 membres, tous sociétaires nommés par l'AG. Chacun doit au moins posséder 20 parts qui seront affectés à la garantie de tous les actes de gestion. Ces parts sont inaliénables, frappées d'un timbre fiscal indiquant leur inaliénabilité. Les administrateurs sont élus maintenant pour trois ans, renouvellement par tiers chaque année. Ils sont rééligibles. En cas de départ, le remplaçant après avis de l'AG achève le temps de celui qui est parti. Les réunions du CA au moins une fois par an, 7 membres présents au moins pour délibérer.

La majorité absolue est nécessaire pour valider un vote, la voix du président est prépondérante en cas de difficulté. Le CA s'occupe de l'administration, de la direction, du bon fonctionnement de la cave. Ses pouvoirs sont très étendus, limités seulement par ceux attribués à l'AG. Le CA représente la société, arrête le budget, règle les factures, négocie et signe les contrats, marchés affermage, reçoit les legs, donation...

Le texte laisse en blanc le montant de la somme empruntée au dessus de laquelle il faut le vote d'une AG.

Le bureau du CA est formé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, et d'un secrétaire nommés pour un an.

Donc des pouvoirs très étendus, des pouvoirs de chef d'entreprise pour le CA.

Le CA peut autoriser la cession de parts entre sociétaires ou à un tiers. Il a un droit de préemption pour le compte d'un associé ou pour la société. Le prix de la part est alors fixé par le dernier inventaire. La transmission des parts à un tiers ne peut se faire que par voie de cession avec l'agrément du CA et que si le capital social devait descendre au

dessous d'une limite fixée. Un encadrement très pointu et qui demande une bonne entente entre sociétaires.

La commission de contrôle a les mêmes pouvoirs que précédemment. Les nommés sont élus pour un an, rééligibles. Ils peuvent être rémunérés sur décision de l'AG, ce qui est nouveau.

L'AG est convoquée par le CA ou par au moins $\frac{1}{4}$ des sociétaires un mois avant l'AG. Les scrutateurs sont désignés par l'AG. Une voix par sociétaires quelque soit le nombre de parts. La feuille de présence est émargée, certifiée par le bureau.

Une réunion de l'AG par an au moins dans les trois mois suivant la fin de l'exercice. Nous verrons que cette résolution ne sera pas toujours appliquée.

Avant l'AG, les comptes doivent être approuvés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Les attributions de l'AG sont essentiellement de rectifier ou d'approuver les comptes, le bilan. Elle fixe le montant de la ristourne à répartir, la valeur des parts après inventaire, nomme les administrateurs à remplacer. En somme une association moderne, sans l'ombre d'amateurisme. Il est vrai que les sommes brassées peuvent être importantes.

Le sociétaire doit être un agriculteur de la circonscription, de préférence membre d'un syndicat agricole, ou bien une association dont le siège social est situé dans la circonscription. Les admissions sont soumises au CA puis votées en AG. La souscription doit être au moins d'une part par hectolitre de vendanges apportées. Et la totalité de la vendange souscrite doit rejoindre la cave sous peine d'exclusion, de pénalités.

Tout souscripteur qui se retire doit le signaler sur un registre spécial un mois avant la clôture de l'exercice. L'AG peut prononcer l'exclusion d'un sociétaire, pour cause de peine criminelle ou correctionnelle, ou fraude. Dans ce dernier cas, le CA peut se saisir immédiatement de l'affaire et prononcer l'exclusion. Sanction rapide et forte contre des agissements qui peuvent dévaloriser tout le travail de la Cave. Le fraudeur s'expose à des pénalités, des poursuites judiciaires, des demandes de dommages et intérêts si préjudice il y a. Par contre il est curieux qu'une peine correctionnelle quelconque hors la fraude puisse entraîner l'exclusion.

En cas de retrait pour cause de force majeure, le CA peut voter des indemnités pour le souscripteur qui s'en va. Sinon pas d'indemnités ni de remboursement des parts.

Tout membre, héritiers, ayant-droits après leur départ restent tenus pendant 5 ans envers les associés et tiers et de toutes les obligations existantes au moment de leur sortie de la société.

L'exercice administratif et fiscal commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août. Dans ce texte un blanc est laissé qui concerne l'intérêt à servir aux propriétaires : il « commence à courir à partir de ». L'inventaire actif/passif doit être fait 40 jours au plus tard avant l'AG et être publié 8 jours avant la réunion pour tout sociétaire.

L'art 46 prévoit un règlement intérieur annuel qui déterminera le fonctionnement financier de la Cave. Il s'agit de trouver des fonds pour assurer avant la vente du vin, le paiement des frais de vinification, des frais généraux, intérêts des emprunts, des amortissements, des provisions en vue des pertes éventuelles, etc. Une recette spéciale

et obligatoire en plus sera imposée à chaque sociétaire proportionnellement au nombre d'hl de vin vinifié de l'exercice en cours. Il s'agit de constituer une réserve ordinaire. Avec cette recette une autre réserve est constituée : au moins 50 centimes par hl de vin vinifié pour garantir le remboursement des avances de la Caisse Nationale de Crédit Agricole ainsi que les warrants réescomptés par la Caisse Nationale. Toujours avec cette recette, une réserve supplémentaire peut être décidée en AG.

Un warrant est une garantie accordée à un créancier. C'est un billet à ordre endossable constituant une mise en gage de marchandises (ici une récolte), garantissant ainsi un emprunt.

(Vallabrix soir – photos perso 2009)

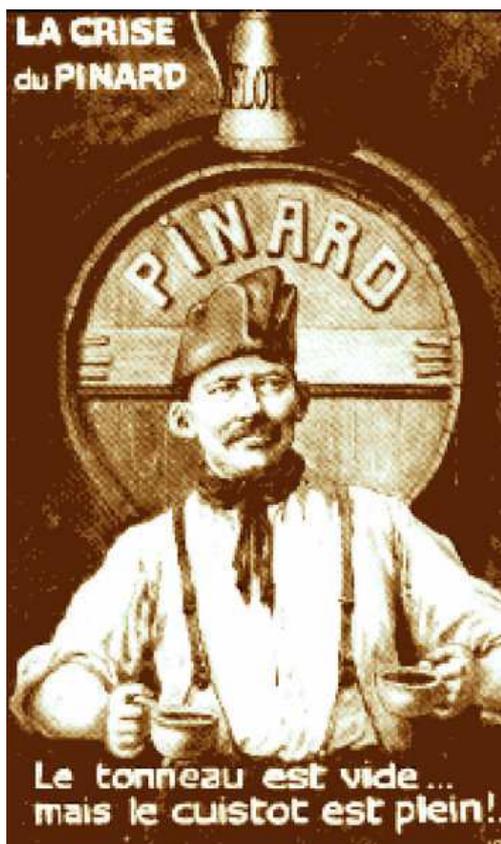
Si le capital social fond aux trois quarts, les administrateurs doivent provoquer une AG, pour statuer sur une éventuelle dissolution. Dans ce cas un ou plusieurs liquidateurs sont nommés.



Les sociétaires s'engagent solidairement vis à vis de la Caisse Nationale de Crédit Agricole représentant l'Etat. De même vis-à-vis de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. La société doit se soumettre au contrôle, à la surveillance, ordonnée par le ministère de l'Agriculture, ou par les caisses de Crédit Agricole. Un compte bancaire sera ouvert à la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Sa comptabilité devra se conformer aux instructions de la Caisse Nationale du Crédit Agricole.

Ce texte est voté sans restrictions ni réserve pour se mettre « en harmonie avec les lois et décrets en vigueur sur le Crédit et la Coopération Agricoles ». On notera les liens étroits entre les coopératives et les caisses du Crédit Agricole.

En 1937, le maire du village est toujours Joseph Desplans, le 1^{er} adjoint est Joseph Roche, les autres conseillers sont Mrs Boutaud, Ance, Dizier, Brun, Pujolas, Arène, François, Henri (?) Desplans, Guiraud est décédé. La commune vend l'ancienne horloge du clocher : une corde de 26m en bon état 25frs, une autre corde de 36m état passable, 20frs, ferrures, rouages, boiseries 50frs. En cette période l'adjudication des feuilles de mûriers est de 25 à 30 frs, 35 frs en 1945. Nous avons semble-t-il que deux éleveurs de cocons déclarés sur la commune. En 1938, Joseph Desplans et Denis Roche suppléant seront délégués aux élections sénatoriales.



(Pas de date- probablement après 1918 : soldat et ses quarts de vin ?-collection privée)

Le 29 octobre 1937, Ag ordinaire de la Cave, présidée par Alfred François, président du CA, les scrutateurs sont Joachim Desplans, Eugène Guérin et Reymond Bonnaud est le secrétaire. 40 sociétaires présents ou représentés sur les 63.

On approuve les comptes de l'exercice. Sont élus au CA Léon Gay, Clovis Pujolas, Raymond Bonnaud. A la commission des comptes et surveillance sont nommés Joseph Arène, Joachim Desplans, Antonin Gay. La commission d'agrèage comprend pour l'année à venir Eugène Guérin, Raoul Desplans, Gaston Ance.

L'AG nomme trois nouveaux membres : François Aimé, Camille Doladille, Roger Bonnaud.

Dans cette AG les sociétaires décident aussi qu'en cas de décès d'un sociétaire, seuls les héritiers aux premiers et deuxièmes degrés et conjoint seront admis de plein droit comme

sociétaire. Les autres seulement sous réserve de l'acceptation de la prochaine AG. Dans tous les autres cas, vente, cessation de bail, changement de domicile...un vote du CA sera nécessaire sous réserve de l'acceptation de l'AG suivante.

Le CA du 5 novembre 1937 à 20h présente les comptes de l'exercice du 31 juillet 1936 au 1^{er} août 1937. Un chevauchement, le précédent exercice couvrait l'année jusqu'au 1^{er} septembre 1936.

Recettes :	Vin	52 371,65	Dépenses :	Frais généraux	43 117,70
	Lie	10 646		Frais d'exploitation	20 419,10
	Tartres	8 000			
	Marc	3 961,25			
	Intérêts	1 028,18			

Total recettes : 76 007,08 frs Total des dépenses : 63 536,80 frs - Nette augmentation
Excédent de recettes : 12 470,28 frs - une petite année, 198 frs par souscripteur (12 470/63)

Les tartres sont les dépôts qui se forment sur les cuves. Louis Pasteur en 1847 leur a consacré une étude lors de son doctorat. Ces dépôts étaient très importants dans les cuves en béton. Actuellement les cuves en acier inoxydables ou revêtues d'une résine alimentaire sont plus pratiques et plus faciles à nettoyer, mais les dépôts de tartres sont moindres. L'acide tartrique est utilisé comme additif alimentaire (E334) comme antioxydant ou dans les médicaments contre les indigestions ou les migraines...

La commission de contrôle est formée de Messieurs Ance, Brun, Boutaud. Le procès verbal de ce CA est signé par Vignal, Gay, Dizier, François, Roche, Aubert, et deux autres signatures illisibles (Bonnaud, François ?).

En 1938 le 18 février à 11 h le CA se réunit pour discuter de la construction d'un hangar pour les marcs. Il faut aussi changer les poulies du foulo-pompe et de la moto pompe pour augmenter le débit. C'est le maçon de St Quentin M Ferres qui s'occupera du hangar, et le remplacement des poulies sera du domaine de M. Chardoumant de Nîmes.

Le CA du 20 août 1938 (20 h 30/23 h) décide que la vinification se ferait comme par le passé. Par contre le président est désigné pour participer à l'AG de la distillerie coopérative de Bagnols sur Cèze pour discuter d'un contrat de « compte à demi » avec M Négut, distillateur professionnel.

Le mois suivant, le 11 septembre 1938, l'AG se réunit. Léon Brun et Joachim Desplans sont scrutateurs, Reymond Bonnaud secrétaire. La date des vendanges est fixée au 20 septembre, date tardive. La base minimum du moût sera de 9°. L'entrevue avec Monsieur Négut de Bagnols semble s'être bien passée.

Le 26 octobre, nouveau CA : il y a un blocage à la distillerie de Bagnols, nous n'en saurons pas plus. Par ailleurs il faut augmenter le degré alcoolique du vin : concentration à froid ou achat de vin d'Algérie ? On opte pour la dernière solution, mais devant le prix élevé, l'avis d'une Ag est nécessaire. Prudence, gestion de « bons pères de famille ».

(Le Vallon - Aveyron - Porteurs de raisins - 1930-40)

L'AG du 30 octobre 1938, (scrutateurs Gaston Ance, Antonin Dechezelle, secrétaire toujours Reymond Bonnaud), décide à l'unanimité d'acheter du vin d'Algérie. « Un certain nombre d'hectolitres ». 43 sociétaires sur 66 étaient présents ou représentés. Ce jour là nous n'avons pas le compte rendu financier de la cave, la Caisse Régionale du Crédit Agricole n'a pas rendu le Grand Livre comptable. Nous avons rencontré un Antonin Dechezelle, maire de Vallabrix en 1919 avec Cyrille François 1^{er} adjoint. Nous leur devons entre autres choses, l'installation du téléphone sur notre commune.



« Une seule épreuve » et l'unanimité pour l'élection du CA du 7 novembre 1938 : président Alfred François, Vice-présidents Cyrille François et Léon Gay, trésorier Clovis Pujolas, et le secrétaire Reymond Bonnaud. (Reymond écrit avec un « e » à l'occitane). Ce dernier sera longtemps préposé au secrétariat. Son écriture et son orthographe montrent des facilités que n'ont pas forcément les autres sociétaires.

Les secrétaires resteront longtemps en poste, garants expérimentés de la procédure. Les trésoriers ne changeront pas souvent, là garants des comptes.

Il est à noter que les réunions ne durent en général que 2 h/ 2h 30, donc des réunions bien préparées, avec des sociétaires qui sont plutôt solidaires.

A la fin de l'année 1938, le 20 décembre, le CA s'inquiète de 2 cuves à réparer et propose une adjudication restreinte : les entrepreneurs de St Quentin Teissier et Vidil, d'Uzès Laurent et Chazel. Un nouveau gérant est nommé Louis Roman. Il prend ses fonctions le 1^{er} janvier 1939. Il était le seul à postuler. On ne connaît pas le nom de l'ancien gérant ni pourquoi le poste était vacant.

Cette année 1938 a connu une grande activité, cinq CA et deux AG ont été nécessaires. Rien avant le 26 avril 1939 : le Grand Livre est toujours à Nîmes donc on ne peut pas faire le bilan financier. En ce qui concerne les cuves à réparer, c'est Laurent d'Uzès qui emporte l'adjudication pour 7 frs l'hl.

Peu de CA cette année là. Celui du 17 août 1939 avec enfin des chiffres de l'exercice 1937-1938 :

Recettes		Dépenses	
Vin	84 949,75	Frais Généraux	23 583,75
Lie	7 230,75	Frais d'exploitation	23 978,70
Tartres	6 059,80		
Marc	4 055		
Intérêts	852,83		
Total Recettes	103 148,13	Total dépenses	47 562,45

Excédent de recettes 55 585,68frs - soit 842frs par souscripteur (55 585/66).

Le poste dépense a un peu diminué par rapport à l'année passée. Recettes en nette augmentation donc dépenses non proportionnelles aux recettes. Cette augmentation des recettes ne concerne que les ventes de vin. (52 371frs en 1937). Cela laisse supposer que les ventes ne se font pas en continu, mais plutôt au coup par coup.

La commission de contrôle fait son travail et approuve les comptes.

L'AG du 17 août 1939 (14h/16h) toujours sous la présidence d'Alfred François va fixer la date des vendanges au 27 septembre. Les scrutateurs sont Léon Brun et Achille Pujolas, le secrétaire toujours Reymond Bonnaud. Des membres du CA sont réélus : Alfred François, Denis Roche, Jules Aubert.

Les commissions sont renouvelées : au contrôle et surveillance Joseph Prozen, Etienne Frédéric, Henri Ance, à la commission d'agrèage, Raoul Desplans, Antonin Dechezelle, Gustave Taurelle. 42 présents ou représentés, chiffre plutôt stable d'une AG à l'autre.

Les comptes de 1938/39 ne seront examinés avec un certain retard par le CA que le 15 septembre 1940.

Recettes	Vin	87 869,40	Dépenses : Vin d'Algérie	84 527
	Tartres	15 000 -	Hangar	10 627
	Marc et lie	3 930	Frais d'exploitation	15 533
	Intérêts	657,76	Frais généraux	19 191,50
Total recettes		107 457,16 frs	Total dépenses	129 878,50 frs

Excédent de dépenses 22 421,34 frs, une très mauvaise année. Bonne vente de nos tartres. La construction du hangar n'explique pas tout, l'achat du vin d'Algérie n'a pas apporté la réussite escomptée. La guerre a certainement amené désorganisation et

désordre au village. Les autres dépenses tournent autour de 45 000 frs, chiffre proche de celui de l'année précédente.

En avril 1940 nous apprenons que Pujolas est mobilisé et que le conseiller municipal Boutaud est décédé. A la même période, nous devons nous mettre en règle avec la législation sur les allocations familiales : la commune est affiliée au Fonds National de Compensation et nos élus votent 20 frs par « tête d'agent communal », trois à ce jour, donc 60frs à déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Ag de la Cave du 15 septembre 1940 ne réunit que 36 personnes sur les 66 souscripteurs. Peu de présents, conséquences de la guerre ?

Eugène Guérin et Gaston Ance sont scrutateurs, Reymond Bonnaud toujours secrétaire. Trois renouvellements au CA : Cyrille François, Jean Vignal, Léonce Dizier. A la commission de contrôle, Joseph Ance, Joseph François et Maurice Brun. La commission d'agrèage ne bouge pas.

La date des vendanges ne peut être fixée à ce jour. La vinification pose problème, toujours ces degrés alcooliques trop faibles. On va faire deux vins, un à 9° et au dessus, et un au dessous de 9°. Et en dessous de 7° les propriétaires se voient sanctionnés : diminution de 1° pour le ticket.

Une semaine après, nouvelle AG extraordinaire celle-là. De 15 h à 16h 30. Réunion rapide. 44 présents ou représentés sur les 66. Après réflexion, la vinification pour la prochaine récolte se fera ainsi : à l'unanimité, le vin de 9° passe à 8,5°. A 25 voix contre 15, au dessous de 7° une diminution de 1° sera retenue au propriétaire et à l'unanimité au dessous de 7° le moût ne rentrera pas pour le mûtage. Le vote se fait avec 40 votants, où sont passés les 4 manquants ? L'opposition est relativement importante (15/25). Des divergences ?

Le mûtage est l'opération qui rend le moût « muet », en stoppant la fermentation alcoolique par l'ajout d'alcool afin d'en augmenter le degré tout en préservant les sucres résiduels. Le procédé est connu depuis 1258 grâce au médecin Arnaud de Villeneuve.

Pas de réunion de la Cave avant le CA du 24 septembre 1941. Les temps sont difficiles. Comptes à approuver. (1939/1940 ?)

Recettes	Vin	43 275,40	- Peu de vente
	Marc et Lie	19 814,47	- Belle vente
	Intérêts	244,90	
Total recettes		63 404,77	frs (pas de vente de tartes ?)
Dépenses	Frais d'exploitation	21 016,95	
	Frais généraux	9 876,95	
Total dépenses		30 892,95	frs - En baisse
	<u>Excédent de recettes</u>	<u>32 511,82</u>	frs soit 492frs par souscripteur (/66)

L'AG qui suit, le 25 sept 1941, (avec comme scrutateurs Joseph François, Maurice Brun, et toujours le même secrétaire Reymond Bonnaud), nomme à l'unanimité au CA Camille Doladille, Henri Ance, Roger Bonnaud. La commission de contrôle se dote de Raoul Desplans, Antonin Déchezelle, Gustave Taurelle. Et à la commission d'agrèage, Joseph Arène, Joseph François, Maurice Brun. Toujours autant de présents : 42/66.

On intervient encore sur le degré alcoolique : deux vins seront faits, un à plus de 8,5° et un à moins de 8,5°. La vente libre est décidée pour chaque coopérateur. Pour les vins de

moins de 7°, autant de dixième ou de degré qui manque pour arriver à 7° seront retenus. Par exemple : un vin à 6,5°, il manque 0,5° pour arriver à 7°, donc le vin sera décompté à 6°. Les sociétaires sont bien conscients que le faible degré de leur vin les pénalise et n'aide pas à vendre.

Un nouveau membre est accepté M de Brauwer, 30 oui, 4 non, 3 nuls. 37 votants sur les 42 de la liste d'émargement : où sont passés les 5 manquants ? (bulletins blancs ?)

Une loi du 2 décembre 1940 nous oblige à des modifications des statuts. Nous allons en parler lors de l'AG extraordinaire du 5 décembre 1941, avec un peu de retard.

Joseph Prozen et Etienne Frédéric sont scrutateurs. Deux modifications essentielles : auparavant il était souhaitable que les souscripteurs soient membres d'un syndicat agricole, ce n'est plus le cas maintenant. Le CA est composé toujours de 12 membres, mais maintenant nommés pour les 3/5 par l'AG, et pour les 2/5 par le ou les syndicats coopératifs agricoles auxquels appartiennent les sociétaires. La Caisse Nationale de Crédit Agricole demande que ces derniers aient les mêmes prérogatives, attributions, responsabilités et qu'ils soient renouvelés selon le règlement des dits syndicats.

Une contribution annuelle doit être versée aux Unions Régionales Corporatives. Le notaire de St Quentin la Poterie Maître Laugier enregistre le nouveau texte.

Le régime de Vichy est en place depuis le 10 juillet 1940. Une circulaire du ministère de l'Industrie et du Travail du 12 octobre 1940 instaure les chantiers ruraux, cousins des chantiers de jeunesse du général de la Porte du Theil. Pour ce qui nous concerne, demande est faite pour huit ouvriers pendant trois mois payés 32 frs par jour par l'Etat et qui auraient la charge d'entretenir les chemins. Vallabrix doit fournir le logement, la cantine et les outils. Nos élus estiment que ces frais n'incombent pas à la commune. L'ingénieur en chef des services vicinaux constatera en janvier 1941 notre impossibilité à loger et nourrir ces ouvriers et le projet est annulé.

Les réunions se sont espacées. Le CA suivant est du 10 janvier 1942 (21h). Exercice 1940-41

Recettes	vin et mûté	35 040	- peu de vente ou bien baisse des prix ?
	Intérêts	249,25	
Total recettes			35 289,25frs
Dépenses	frais d'exploitation	17 078,55	
	Frais généraux	5 644,20	
Total dépenses			22 722,75frs

Excédents de recettes 12 317,25 frs - très petite année soit 187frs par souscripteur (/66)- il y a eu peu de frais d'exploitation donc on peut penser que les récoltes n'ont pas été extraordinaires. Il semble que l'on n'est pas vendu de marcs, lie et tartres. Pour quelle raison ?

Sur le registre, vient ensuite une AG du 8 janvier 1942 (date ?). 43 présents ou représentés sur 68 sociétaires.

Elle enregistre la venue de deux nouveaux membres Yves Gay, et Odette Larnac. Léon Gay, Clovis Pujolas, et Reymond Bonnaud sont réélus au CA. Eugène Guérin, Léon Brun et Joseph Prozen constituent la commission de contrôle. La commission d'agrégé se compose de Maurice Brun, Joseph François, Joseph Arène.

Le CA du 29 août 1942 enregistre un nouveau membre Arthur Dussaud. Lors de l'AG

Extraordinaire du 3 septembre 1942, 52 sociétaires sont présents ou représentés sur 72. Un nouveau membre Léonie François. Nous avons gagné 4 nouveaux coopérateurs. La cave sera ouverte dès le 10 septembre. Une seule qualité de vin, on va faire simple. Pour le moût de moins de 7,5°, il sera fait une retenue d'autant de dixièmes de degré qu'il sera inférieur à 7,5°. Le CA sera habilité à arrêter les vendanges s'il pleut (risque de baisse du degré).

Le CA du 15 février 1943 présente les comptes, exercice 1941-42.

Recettes	Vin	64 313,10	- recettes en nette augmentation
	Marc	3 564,70	
	Tartres	7 500	
	Lie	3 703	
	Intérêts	439,66	
Total recettes		79 080,80	
Dépenses	Frais d'exploitations	27 942,30	
	Frais généraux	9 034,10	
	Intérêts à payer aux parts	12 200	
Total dépenses		49 176,40frs	

Excédent de recettes 29 904,40frs soit 453frs par souscripteur (/66 pour cet exercice)
Ce CA se poursuit par le vote de l'envoi de colis aux prisonniers en Allemagne : 1000frs est voté.

L'AG qui suit le 21 septembre 1943, Léon Gay et Clovis Pujolas sont scrutateurs, 43 présents ou représentés sur 73. Malgré un nombre plus important de sociétaires, toujours un peu près le même nombre de présents.

Sont réélus au CA Alfred François, Paul Roche, Yves Gay. A la commission de contrôle Joseph Arène, Gustave Taurrelle, et Arthur Dussaud.

Les nouveaux membres sont très vite associés aux décisions et responsabilités. La commission d'agrèage voit arriver Cyriaque Gay, épaulé par les anciens Maurice Brun, Gaston Ance. (Cyriaque, origine orthodoxe, italienne ?)

Le CA du 9 décembre 1943 rend compte de l'exercice du 31/7/1942 au 1/8/1943.

Recettes Vins	87 450	Dépense frais d'exploitation	24 310,30
Marc	10 611,90	Frais généraux	9 558, 70
Lie	9 960		
Intérêts	603,14		
Total recettes	108 625,14		
Des rentrées d'argent appréciables !			
Total dépenses	33 869,00		
<u>Excédent de recettes</u>	<u>74 756,04frs</u>	soit 1010frs par souscripteur	(/73)

Pas de réunion jusqu'au CA du 17 août 1945. Pour quelles raisons ?

Ce CA présente l'exercice du 1^{er} août 1943 au 31 juillet 1944. Un an après..

Recettes Vin	110 136,50	Dépenses Frais d'exploitation	72 324,50
Marc	3 255	Frais généraux	19 046,22
Lie et Tartres	24 958,50	Total dépenses	91 370,72
Intérêts	875,29		
Total recettes	139 225,29		



Excédent de recettes
47 854,57frs soit 656frs par
souscripteur (/73)

Nous avons revendu nos tartres, ce qui donne un rendement global plus important. Les recettes et les dépenses explosent, nous devons nous demander s'il ne s'agit pas tout simplement d'une augmentation du coût de la vie. (baisse du rapport bénéfice/souscripteurs)

(Tonnellerie 16^{ème} siècle – gravure sur bois -BNF anonyme)

La commission de contrôle remplit toujours son rôle après chaque CA.

L'AG du 19 août 1945 est curieuse : le nombre des présents ou représentés est resté en blanc. Le président de la Cave est toujours Alfred François. Cyrille François et

Jean Vignal sont les scrutateurs et Reymond Bonnaud le secrétaire de cette assemblée. Nous avons 73 sociétaires. Reymond Bonnaud souhaite la bienvenue à notre gérant Louis Roman qui revient de cinq ans de captivité. Nous fêtons la fin de la guerre et le retour de nos prisonniers et déportés. Nous remercions notre président Alfred François qui a assuré le bon fonctionnement de la Cave pendant ces longues années malgré les embarras causés par la guerre. Il semble que notre gérant n'ait pas été remplacé pendant sa captivité. Son éventuel remplaçant n'est pas indiqué dans le texte.

Cette AG approuve les bilans de 1942/43 et de 1943/44. Sont réélus à l'unanimité au CA Cyrille François et Jean Vignal. Un nouvel arrivant au CA Auguste Monnier.

A la commission de contrôle Maurice Brun, Gaston Ance, Raoul Desplans. La commission d'agrèage fonctionne avec Joseph Arène, Joseph François, Joachim Desplans.

Un nouveau sociétaire Louis Desplans accepté à l'unanimité.

Le traitement du gérant passe à 30 000frs par an et il est autorisé à effectuer quelques journées chez des particuliers quand le travail de la cave le permet.

L'exercice de 1944 à 1945 est déficitaire. Le CA du 2 février 1946 donne les chiffres suivants

Recettes		Dépenses	
Vin	112 624,50	Frais d'exploitation	100 159
Intérêts	688,75	Frais généraux	23 266,90
Total recettes	113 253,25	Total	123 425,90

Excédent de dépenses 10 172,65 frs à prélever sur le compte courant de la Cave

Soit une perte de 140frs par souscripteur (/73)

Nous n'avons pas vendu de marcs, ni de lie et tartres qui représentent habituellement un peu près 50 % de la vente des vins. Le registre ne dit pas pourquoi ce manque à gagner : fin de la guerre, difficultés de transport, pas d'acheteurs.... ? Malgré cette carence, les recettes et les dépenses sont toujours en extension. Crise monétaire, produits difficiles à trouver donc plus chers ? L'économie du pays va avoir du mal à retrouver un équilibre après 1945.

L'AG du 9 février 1946 approuve le bilan 1944/45. Sont réélus au CA Camille Dolhadille, Roger Bonnaud, Henri Ance. A la commission de contrôle Etienne Frédéric, Eugène Guérin, Joachim Desplans. A la commission d'agrèage Joseph François, Arthur Dussaud, Gustave Taurelle.

Des nouveaux sociétaires sont acceptés : Lucien Boulon, Héloïse Salert, Rosalie Chalvidal, Joseph Aubert, Pierre Gouffet. Des femmes sont acceptées, probablement des veuves, ou les épouses de retraités. Mais nous ne les verrons pas au bureau du CA ou d'une AG.

Un CA en 1946 avec la date en blanc, probablement octobre ou novembre. Les comptes de l'exercice du 31 juillet 1945 au 1^{er} août 1946.

<i>Recettes :</i>		<i>Dépenses :</i>	
Vin	120 941	Frais d'exploitation :	37 383
Lie	1 948	Frais généraux :	78 828,70
Marcs	9 851		
Revenu Impôt solidarité	300		
Intérêts	337,97		
Total Recettes	133 377,97	Total dépenses	106 211,70

Excédent de recettes 27 166,27frs - soit 372frs par souscripteur (/73)

Frais généraux très élevés par rapport aux frais d'exploitation ? Factures en retard, hausse des tarifs ? La montée des prix que nous avons constatée précédemment se confirme.

Une AG du 16 novembre 19 (année en blanc) probablement faisant suite au CA précédent. Même président, scrutateurs, secrétaire. 41 présents ou représentés sur 77.

On approuve le bilan de 1945-46. Réélus à l'unanimité au CA Léon Gay, Clovis Pujolas, Reymond Bonnaud. A la commission de contrôle, Joseph François, Arthur Dussaud, Gustave Taurelle. A la commission d'agrèage, Etienne Frédéric, Eugène Guérin, Joachim Desplans.

De nouveaux membres de l'association arrivent : Maurice Depasse, Lucien François, Edmond François, Henri François, élus à l'unanimité.

Depuis mai 1945 Yves Gay est élu maire de Vallabrix et Jean Vignal est son 1^{er} adjoint. Les conseiller municipaux sont des noms connus : Joseph Aubert, Arthur Dussaud, Alfred François, Joseph François, Etienne Frédéric, Edouard Gouffet, Clovis Pujolas, Joseph Prozen.

Le pouvoir d'achat a besoin d'un sérieux coup de pouce en cette période d'après-guerre. On relance la consommation en augmentant les salaires municipaux : le secrétaire de mairie passe de 3000 à 4000frs par mois, le garde champêtre de 1500 à 2000frs par mois, la gérante du téléphone de 2400 à 3200par mois....En 1953 le secrétaire de mairie gagnera 7000frs par mois, 8000frs en 1955, en 1956 toujours 8000frs par mois pour 12 h hebdomadaires. La gérante de téléphone en 1953 touche

5833frs par mois, 7000frs en 1955...L'adjudication de la feuille de mûrier passe de 35frs à 200frs. Pourtant nous n'avons semble-t-il plus que deux récolteurs de cocons de vers à soie sur le village, ce qui aurait dû faire baisser les prix. Pour les travaux sur les factures les zéros s'alignent de plus en plus derrière les chiffres, travaux route de Masmolène 800 000frs, emprunt électrification 7 800 000frs... Les nouveaux francs arriveront le 1^{er} janvier 1960.

Il y a déjà un bout de temps que les réunions ne suivent plus le calendrier prévu dans les statuts.



Vendanges à Béziers : le pressoir vertical et le pressurage

Le CA suivant est du 17 janvier 1948. L'exercice qui est examiné part du 1^{er} septembre 1946 au 31 août 1947.

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Vin	436 743	Frais d'exploitation	303 885
Lie	143 800	Frais généraux	116 439,70
Marc	126 828		
Revenus impôts solidarité	300		
Intérêts	2 273,15		
Total recettes	709 944,15	Total dépenses	420 324,70

Excédent recettes 289 619,45frs solde créditeur soit 3761 frs par souscripteur (/77)

Les mots « solde créditeur » apparaissent pour la première fois, signe d'une compétence comptable.

Total recettes multiplié environ par 5 par rapport à l'année précédente, total dépenses multiplié environ par 4. La ligne Vin est en forte progression : ventes de vin ou prix en hausse ? Les frais d'exploitation ont plus augmenté que les frais généraux : meilleure récolte, plus de main d'œuvre ? Il est difficile de se faire une idée juste dès l'instant que nous n'avons pas les quantités et les prix de l'hl vendu.



Vendanges dans les Corbières

(1925-1930 ?- les femmes sont encore en robe longue, les coiffures sont plus proches de 1920 – une comporte ou cornue au milieu)

L'AG qui suit le 18 janvier 1948 laisse en blanc le nom des scrutateurs, ainsi que le nombre de présents, Seul est indiqué le nombre de 77 souscripteurs.

Le bilan de 1946-47 est approuvé. Sont réélus à l'unanimité Albert François et Yves Gay au CA. Julien Aubert les rejoint. A la commission de contrôle, Joseph Prozen, Joseph Arène, Etienne Frédéric. A la commission d'agrèage, Eugène Guérin, Lucien Boulon, Joseph Aubert.

Pendant toute la période de la guerre jusqu'à la fin de 1948, on a géré, sans plus. Le rebond arrive.

L'Ag extraordinaire du 25 juillet 1948 montre un réveil de la cave. Le président est toujours Alfred François, les scrutateurs seront Joseph Prozen et Léon Gay, le secrétaire toujours Reymond Bonnaud et sa belle écriture. 46 présents ou représentés sur 85 sociétaires. Forte augmentation du nombre de souscripteurs de janvier à juillet : 77 à 85.

On vote l'achat d'une pompe à vin Guy-Mital, ainsi que d'une émietteuse de la même marque. Nous devons signer l'engagement pour nos marcs avec Monsieur Béchard de la distillerie coopérative de Bagnols. Le partenariat avec cet établissement est satisfaisant : les marcs sont payés 4frs le kilo. Le salaire de notre gérant est augmenté, 12 500frs par mois. Sous réserve de nos disponibilités, le paiement des intérêts et ristournes fixés à 30 frs l'hl pourra être augmenté. Et enfin un auvent sera construit pour couvrir le quai de déchargement de la vendange. La confiance en l'avenir est à nouveau là.

Le CA du 6 février 1949 présente les comptes de 1947-48.

Recettes		Dépenses	
Vin	1 110 439	Frais d'exploitation	303 942
Lie	151 020	Frais généraux	182 187

Marc	398 738		
Intérêts	8 652,90		
Poids-basculé	2 300		
Total recettes	1 671 149,90	Total dépenses	486 187

Excédent recettes 1 185 020,90frs – soit 15 390frs par sociétaire (/77).

Toujours la même question : que représente dans la réalité cette accélération des chiffres ? Nous avons plus de sociétaires ce qui pourrait expliquer des récoltes plus importantes, mais qu'il fallait bien les vendre. Peut-être aussi des arriérés de gains (intérêts par exemple). Ventes de vin et de marcs en hausse très nette. Dépenses stables, en particulier les frais d'exploitation, donc on n'a pas utilisé plus de force motrice pour la récolte 47-48. On peut penser à des ventes de vin stocké pour expliquer les recettes.

L'AG a lieu le même jour. Yves Gay et Joseph Prozen sont scrutateurs et Reymond Bonnaud le secrétaire. 46 présents ou représentés sur 87. Le nombre des sociétaires augmente mais pas vraiment celui des présents.

Le bilan de 1947-48 est approuvé. Sont réélus à l'unanimité au CA Jean Vignal, Auguste Monnier. Maurice Depasse est élu aussi à l'unanimité au CA. On voit une volonté là aussi de donner des responsabilités aux nouveaux sociétaires.

A la commission de contrôle, Jean Brun, Eugène Guérin, Maurice Brun. A la commission d'agrèage, Joseph François, Etienne Frédéric, Joseph Arène.

Une AG extraordinaire a lieu le 20 août 1949. Clovis Pujolas et Jean Vignal sont scrutateurs, le secrétaire est toujours fidèle au poste. 52 personnes présentes ou représentées, un peu plus que d'habitude. Au CA Elzéard Gauthier et Alfred François sont élus ou réélus. On va autoriser la vente à enlèvement rapide. Un essai : une cuve d'hybrides vinifiés seuls, pour se rendre compte des rendements tant en vin qu'en degrés.

L'exercice 1948-49 est examiné en CA du 12 janvier 1950.

Recettes		Dépenses	
Vin	831 614	Frais d'exploitation	470 087
Tartres	41 487	Frais généraux	167 183
Intérêts	2 560		
Total	875 661	Total	637 270

Excédent recettes 238 391frs soit 2740frs par souscripteur (/87)- pas de ventes de lie et marcs, mais belle vente de tartres.

Le vin est devenu un objet de publicité depuis le début du 20^{ème} siècle, mais ce mouvement atteint son paroxysme dans les années 1960. Rappelons-nous la fameuse pub « du pain, du vin, du Boursin »... La Maison Nicolas créée en 1822 se lancera dans les premiers dessins animés publicitaires en 1921 avec le personnage de Nectar, le livreur qui tient habilement une quantité de bouteilles dans chaque main. Le jeune « Glouglou » ajouté plus tard rendra le message plus convivial et plus neutre.

Buvards publicitaires, jeux de cartes, affiches, porte-clés, des photos de célébrités du moment, la pub fait flèche de tout bois. Le vin est un aliment comme les autres, mieux que les autres, produit miracle. Il est fortifiant, énergétique. C'est « le lait des vieillards ». Des marques comme les Vins du Postillon, des Célestins, Préfontaines, Francoeur, Primor, Kiravi, Grap, souvent des mélanges dépassant rarement les 10°. Ces publicités renvoyaient essentiellement à un univers masculin, les hommes ayant besoin de boissons toniques pour travailler et assumer leur statut. Le vin est « loyal et bon », « fidèle », « tonique » « généreux » qui « revigore ». Parfois il est simplement celui que « l'on aime », « notre joie », « sans slogan, qualité d'abord »...Des grands noms vont travailler sur ces pubs, Van Dongen, Bernard Buffet, Brénot...

(Personnages de Nectar et Glouglou –Jules Isnard Drasy 1883-1945- Edition Midi Libre)



L'AG qui suit le CA, le 15 janvier 1950 approuve le bilan. 50 présents sur 87 souscripteurs. On aurait aimé avoir des commentaires sur les bénéficiers. Mêmes scrutateurs et secrétaire que pour l'AG extraordinaire précédente. Au CA sont réélus, Roger Bonnaud, Camille Dolhadille, Henri

Ancé. A la commission de contrôle, Etienne Frédéric, Joseph Arène, Joseph François. La commission d'agrégation ne change pas. De nouveaux souscripteurs sont accueillis : Louis François, Daniel Gay, Yrène Gay, Daniel Borne, Louis Broc. On prévoit d'agrandir le logement du gérant.

Le 2 avril 1950 lors d'une AG extraordinaire, un nouveau membre est accepté : Félix François. La distillerie coopérative de Bagnols sur Cèze qui traitait nos marcs est dissoute. Le principe de l'agrandissement du logement du gérant est acceptée par 35 voix pour et 10 voix contre. Nous avons 47 présents ou représentés sur 89 sociétaires. Pourquoi une AG extraordinaire ? L'AG ordinaire ne suffit pas semble-t-il pour des décisions impliquant financièrement la Cave.

C'est la même chose avec l'AG extraordinaire du 1er mars 1951. Le CA du 23 février avait préparé le projet de la construction de quatre cuves de 1000 hl environ. Le devis présenté par l'architecte d'Uzès Monsieur Devèze se montait à 870 000frs. Le budget de la Cave était un peu juste : les coopérateurs ont souscrit 890 hl à 1000frs l'hecto, le reliquat est un peu faible pour pallier aux imprévus.

Un nouveau membre Jean Mazier se présente pour 100 hecto de parts vendues à 1000frs l'hecto donc 100 000frs auxquels on va ajouter 500 frs de droits d'entrée par hecto. Le financement de nos cuves est assuré, mais sans grand enthousiasme.

L'Ag extraordinaire avec Daniel Gay et Pierre Gouffet comme scrutateurs et 45 présents sur 89 sociétaires, entérine grosso modo le projet du CA.

En mai Vincent de ChateauNeuf (Castelnaud) est accepté comme nouveau membre de la Cave. (CA du 5/5/1951)

Le CA du 13 septembre 1951 présente les comptes de l'exercice du 1^{er} septembre 1949 au 31 août 1950. On accueille aussi un nouveau sociétaire Pascal Biancotto.

Recettes		Dépenses	
Vin	540 490	Frais d'exploitation	429 806
Marc et Lie	248 482	Frais généraux	340 451
Intérêts	6 949	Logement gérant	410 379
Total recettes	795 921	Total dépenses	1 180 636

Excédent de dépenses 384 715frs à prélever sur le compte courant soit 4322frs de pertes par sociétaires (/89)

Très mauvaise année – là aussi il nous manque les raisons de ce manque à gagner. A première vue l'agrandissement du logement du gérant a plombé le budget. Mais pas seulement : les frais d'exploitation et les frais généraux sont élevés par rapport aux recettes, les premiers proches de ceux de l'exercice précédent mais pour des recettes supérieures en 1948-49.

L'AG du 14 septembre 1951 avec Clovis Pujolas et Jean Vignal scrutateurs et Reymond Bonnaud secrétaire décide d'une date des vendanges pour les hybrides précoces, chasselas, œillades le 24 septembre. Pour tous les raisins, le 26 septembre. Jusqu'à présent nous avons semble-t-il qu'une date fixées pour les vendanges. Souci d'affiner selon la maturité des raisins ? L'essai du mois d'août 1949 d'une cuve d'hybrides a été positif semble-t-il.

Nous avons 89 sociétaires et 46 présents ou représentés.

On se propose de faire 2 vins : 8,4° et au dessus en vin supérieur, et au dessous de 8,4° un petit vin.

Cinq jours après, le 19 septembre 1951, une AG extraordinaire a lieu avec Jean Brun et Daniel Gay scrutateurs. 51 sociétaires présents ou représentés sur 94. Cinq coopérateurs de plus en quelques jours ? L'AG précédente n'a pas satisfait les sociétaires, d'autres décisions sont prises.

La concentration des moûts est décidée pour élever le degré du vin. On ne fait qu'un seul vin et 1000 hecto de moûts sera concentré ce qui fera augmenter notre vin de un degré environ. Le coût de l'opération sera payé proportionnellement par chaque coopérateur au prorata de leurs degrés. Les petits vins sont sanctionnés financièrement.

Le CA suivant n'a pas de date, seulement l'année est mentionnée 1952 –exercice 1950-1951 – probablement septembre.

Recettes		Dépenses	
Vin	1 058 118	Frais d'exploitation	477 736
Marc	194 597	Frais généraux	149 211
Lie	189 670		
Tartres	115 835		
Intérêts	3 086		
Total Recettes	1 561 301	Total dépenses	626 947
<u>Excédent Recettes</u>		<u>934 354frs</u> soit 9 940frs par sociétaire (/94)	

Les frais d'exploitation sont relativement stables d'une année à l'autre depuis quelques temps. Ils comprennent en gros, les salaires, les dépenses de la force motrice, les petits travaux et réparations



(Béziers 1938- Scènes de Vendanges)

Une suite de l'AG du 14 septembre 1951 s'intercale dans le registre et rend compte des décisions prises. Certainement des difficultés entre les sociétaires avaient rendu les procès-verbaux compliqués. Cette AG approuve le bilan 1949-1950. Léon Gay, Clovis Pujolas et Reymond Bonnaud sont réélus au CA. Maurice Brun, Jean Brun et Eugène Guérin sont élus à la commission de contrôle, Etienne Frédéric, Joseph Arène, et Joseph François à la commission d'agrèage.

Pascal Biancotto et Maurice Vincent sont nouveaux sociétaires.

Sur la commune en mars 1952, une subvention de 4000 frs est accordée au Syndicat de défense contre la grêle et le gel. Cet organisme ne peut pas faire face à l'emprunt contracté au Crédit Agricole.

(Cave de Vallabrix



*Versant Nord – photo
1952 (?)(Inventaire
Général2008 M
Wienen))*

Nous nous étions engagés en janvier 1951 à accorder notre garantie de l'emprunt. En 1954, puis en novembre 1955 nous verserons encore 5000frs à chaque fois. Nous avons encore des « bêtes à laine », des moutons, car nous

autorisons le pâturage dans la forêt communal contre 10frs par tête qui serviront à des travaux d'amélioration de notre domaine forestier.

Notre maire était toujours Yves Gay et son premier adjoint Jean Vignal, les autres conseillers municipaux présents lors de ces deux décisions étaient Messieurs Boutaud, Edmond François, Robert Dussaud, Pujolas, Georges François, Albert François, Louis ou Lucien (illisible) François, André Gouffet.

L'AG du 21 avril 1952 à 15 h approuve les comptes de l'exercice 1951-1952 à main levée. Le président est toujours Alfred François, Jean Vignal et Clovis Pujolas sont scrutateurs et Reymond Bonnaud secrétaire. 28 présents sur 94 sociétaires. Alfred François ne sollicite pas sa réélection et Reymond Bonnaud est démissionnaire. Il n'y a pas assez de sociétaires donc on va se retrouver dans une AG extraordinaire le 26 avril 1952. Mécontentement momentanée chez les sociétaires ? Malaise en tout cas.

L'AG extraordinaire du 26 avril 1952 réunit 48 sociétaires sur les 93. Jean Brun et Pascal Biancotto sont scrutateurs et Pierre Vincent secrétaire. Un vote de confiance envers Alfred François et Reymond Bonnaud avec 42 oui et 3 non, rétablit le calme. Ils réintègrent le CA avec Yves Gay.

Marius Boucher, Gustave Taurelle et Cyrille François sont élus à l'unanimité à la commission de contrôle. La commission d'agrégation ne change pas.



Le CA du 27 avril 1952 après « une seule épreuve et à l'unanimité » entérine les décisions de l'AG précédente. Le CA a pour président Alfred François, comme vice-présidents, Léon Gay et Auguste Monnier, le trésorier est toujours Clovis Pujolas et le secrétaire Maurice Depasse.

Une autre AG extraordinaire le 27 juillet 1952 : trop de vin en Cave, comment mieux le vendre ? Raymond Bonnaud et Henri Ance sont scrutateurs (Raymond a perdu son « e » languedocien). Maurice Depasse est secrétaire.

33 souscripteurs présents ou représentés sur les 92.

L'enlèvement de la récolte se fera comme précédemment par tiers des souscriptions, le CA fixera la durée de chaque tiers. Le vin restant en cave pendant la vendange viendra en déduction de la souscription de chaque coopérateur. Le surplus selon les possibilités de la cave sera

accepté suivant la décision du CA. En clair chaque coopérateur amène un tiers de sa récolte souscrite dans un premier temps. Cela évite que quelques uns remplissent la cave avec toute leur récolte au détriment des autres.

Les « partiels » ne dépasseront pas leurs souscriptions sauf s'il y a de la place en cave après la rentrée de la récoltes des « totaux ». Tout ceci est voté à l'unanimité.

Le vin n'est pas assez coloré, nous devons ajouter des raisins « tinturiers ». Des pénalités pourront être envisagées pour les vendanges de raisins blancs si nous n'avons pas assez de raisins noirs.

Le CA du 12 août 1952 propose à l'unanimité l'achat d'un réfractomètre sous réserve de l'AG.

Cette AG sera extraordinaire en date du 23 août 1952 avec 49 souscripteurs sur les 92. Roger Bonnaud et Jean Vignal sont scrutateurs, Maurice Depasse secrétaire. Roger est le frère de Raymond.

La date des vendanges est fixée au 1^{er} septembre pour les hybrides précoces et au 8 pour le reste des cépages. L'achat du réfractomètre passe de justesse, 27 voix pour contre 21. Un degré minimum de 9° est exigé pour les hybrides et 8,5° pour les autres cépages pour le premier tiers de la vendange.

La commission d'agrée trois jours après propose que la date du 8 septembre pour la vendange soit maintenue sous réserve d'une confirmation lors d'une autre réunion le 4 septembre. A cette date nous connaissons le degré de maturité des cépages. Il faut s'ajuster en fonction de la météo.

Un autre CA en août 1952 le 28 : nous devons acheter douze chaises, petit et grand problème à gérer. Solidarité oblige, nous souhaitons donner une obole de 5000frs pour le procès des soufres d'Apt (9voix pour, 3contre).

Le CA du 6 novembre 1952 et l'AG extraordinaire, qui suit le 16 novembre avec 52 participants sur les 92 sociétaires, s'opposent au « transfert » : de quoi s'agit-il ? Transfert de vin dans une autre cave ? A l'unanimité on décide de surseoir au paiement des tickets. Et on réaffirme le besoin d'agrandir la cave « pour les besoins des coopérateurs ».

Au cours du CA du 5 janvier 1953, un nouveau distillateur arrive : Mennensson. On se réserve les prestations viniques. (marcs et lies)

Les coopérateurs qui dépassent leur plein seront astreints à verser 140kg de raisins pour un hecto de vin. Les coopérateurs qui auront encore du vin en cave après la répartition « paieront 1% ». ».

Pour le syndicat agricole, 1frs par hecto sera versé. Une armoire est achetée.

Par une loi 2008/2009 de la Communauté Européenne, la distillation des produits viniques prévoit l'obligation pour les producteurs de livrer à un distillateur agréé la totalité des sous-produits de la vinification (marcs et lies). L'objectif est qualitatif, il s'agit d'éviter le surpressurage des raisins et le pressurage des lies.

L'agrandissement de la cave tombe à l'eau lors du CA du 10 février 1953 : coût excessif de la construction et nous avons que peu de recettes engrangées.

Le CA du 15 avril 1953 présente les comptes de l'exercice 1951-52.

Recettes		Dépenses	
Vin	923 323	Frais d'exploitation	291 572
Marcs et Lie	318 071	Frais généraux	436 371
Intérêts	6 752		
Total	1 248 146	Total	727 943

Excédent de recettes 520 203frs – soit 5654frs pas sociétaire (/92) -forte hausse des frais généraux.

Deux nouveaux sociétaires Jean Taurelle et Paul François.

L'AG du 25 avril 1953 réaffirme l'acceptation des deux nouveaux coopérateurs. Roger Bonnaud et Edmond François sont scrutateurs. Maurice Depasse en est le secrétaire. 46 participants sur les 92 sociétaires. Jean Brun est élu au CA en remplacement d'Auguste Monnier.

A la commission de contrôle, un nouveau venu Ernest Coulorgue. Joseph François et Edmond François complètent l'équipe. La commission d'agrèage se compose à l'unanimité de Joseph Aubert, Albert François, Aimé Maystre. On enregistre aussi la démission du CA de Camille Doladille. Pierre Gouffet le remplace.

Une AG extraordinaire du 10 mai 1953 modifie les statuts à l'unanimité des 64 présents ou représentés sur les 92 sociétaires. L'étendue des modifications n'est pas mentionnée. Edmond François et Jean Brun en étaient les scrutateurs.

Le CA enregistré ensuite, est du 6 mai 1953 (date certainement erronée ?) : Jean Vignal est nommé vice-président et Jean Brun remplace Maurice Depasse au secrétariat. Le même CA enregistré une nouvelle fois, décide à l'unanimité que les souscripteurs qui dépassent leurs quotas seront astreints de verser une retenue supplémentaire de 5 litres de vin par hl au dessus de leur souscription et seront reçus en cave selon les possibilités.

Le CA du 12 juin 1953 : Maurice Depasse quitte le bureau du CA et Edmond François le remplace. Un nouveau sociétaire André Gouffet, frère de Pierre.

Les procédures ne sont pas toujours bien respectées, ce CA aurait dû être tenu avant l'AG du 25 avril. Et qui s'occupe en fait du secrétariat Jean Brun ou Edmond François ? Un certain cafouillage qui se poursuit.

L'AG extraordinaire du 4 septembre 1953 avec 39 participants sur 93, fait suite au CA du 6 mai : des pénalités sont votées par 26 voix contre 13. Le vote est jugé valable malgré le peu de participants et une opposition d'1/3.

Le quorum est le nombre de parts représentées et non le nombre de voix, ce qui explique que le vote soit valable malgré le peu de participants.

La commission de contrôle se réunit à la suite pour approuver l'AG du 26 avril 1952. Une bonne année après !

Le CA du 2 mars 1954 (20h 30) semble indiquer que nous repartons du bon pied. Il envisage d'empierrer le quai de déchargement. L'agrandissement de la cave est à nouveau proposé. Le décret du 14 janvier 1954 prévoit le blocage de stock de vin. Pour nous cela veut dire 3000hl sur 9600 qui ne pourront pas être commercialisés avant les vendanges. Donc si la récolte est normale, nous ne pourrions pas loger le raisin. Il nous faut donc agrandir la cave. Quatre membres du CA sont à renouveler : Henri Ance, Roger Bonnaud, Pierre Gouffet, Léon Gay.

L'AG du 6 mars 1954 avec Jean Vignal et Julien Aubert scrutateurs et Jean Brun Secrétaire, 50 participants sur 92.

On est d'accord par l'empierrement du quai, le charroi des pierres se fera selon la bonne volonté des coopérateurs. On économise sur les dépenses et l'on renforce l'esprit de solidarité.

L'agrandissement de la cave est accepté par 36 voix contre 9.

Des membres du CA sont renouvelés, Pierre Gouffet, Daniel Gay, Louis François, Jean Taurelle. A la commission de contrôle, Léon Gay, Roger Bonnaud, Henri Ance, on joue aux chaises musicales, ces trois-là étaient auparavant au CA ? A la commission d'agrèage, Maurice Depasse, Joseph François, Lucien Boulon.

Thérèse François est reçue nouvelle sociétaire.

Le CA du 12 mars 1954 précise le poste de chacun : Alfred François toujours président de la Cave, Jean Vignal et Pierre Gouffet vice-présidents, Clovis Pujolas fidèle au poste de trésorier, Jean Brun le secrétaire.

Les membres du CA sont Julien Aubert, Raymond Bonnaud, Yves Gay, Edmond François, Daniel Gay, Jean Taurelle, Louis François.

Madame veuve Henriette Depasse est acceptée comme nouvelle sociétaire.

14 septembre 1954 à 21 h AG extraordinaire : 42 participants sur 93. Claude François, Céline Arène, Paul Vignal, Albin Bouzigue, Arsène Bouzigue sont reçus nouveaux sociétaires. La Cave ouvrira le lundi 23 septembre au jeudi 26 septembre pour les hybrides précoces et le lundi 27 pour les autres cépages. Récoltes tardives.

Par 30 voix contre 9 il est décidé de faire deux vins minimum à 8,5°. Comment ?

En fin de procès-verbal il est rappelé que Monsieur Edmond François remplissait les fonctions de scrutateur. On est moins à cheval sur les protocoles à suivre.

Le CA du 11 janvier 1955 présente les opérations de l'exercice du 1^{er} septembre 1953 au 31 août 1954. Nous n'avons pas trouvé dans le registre les comptes de l'exercice 1952-53.

Recettes		Dépenses	
Vin	1 117 801 dont 396 047 récolte 1952	Frais d'exploitation	638 950
Marc et Lies	575 178	Frais généraux	191 596
Tartres	148 370		
Intérêts	10 152		
Total Recettes	1 851 501	Total Dépenses	830 546

Excédent recette 1 020 955 frs soit 10 978frs par sociétaire (/93)

Très forte hausse des frais d'exploitation, peut-être deux années ? Les frais généraux ont retrouvé une certaine normalité. Nous voyons encore ici la nécessité de vendre chaque année les tartres, marcs et lies qui arrondissent bien le total des recettes (ici +700 000frs).

Le 16 janvier 1955 AG ordinaire : Alfred François préside toujours, Jean Vignal et Lucien François sont scrutateurs, Jean Brun secrétaire. 47 présents ou représentés sur 97 coopérateurs. Le projet d'agrandissement est à nouveau accepté à l'unanimité. Alfred François démissionne, Paul François est élu à l'unanimité au poste de président de la Cave. Yves Gay, Clovis Pujolas, Raymond Bonnaud sont réélus au CA.

Arsène Bouzigue, Eugène Guérin, Marius Boucher sont élus à l'unanimité à la commission de contrôle. A la commission d'agrèage, Roger Bonnaud, Léon Gay, et Henri Ance qui viennent de la commission de contrôle.

Le CA du 26 janvier 1955, convocation encore par Alfred François, pourtant démissionnaire. Le but de cette réunion est l'élection du nouveau président Paul François. Monsieur Alfred François est nommé Président d'honneur. Il a accompagné cette cave pendant de nombreuses années soit comme vice-président, soit comme président.

A nouveau une AG extraordinaire le 22 mars 1955 : Maurice Depasse est secrétaire, Pascal Biancotto et Joseph Aubert sont scrutateurs. 56 présents ou représentés sur 98 sociétaires. Le nombre de coopérateurs augmente, il nous manque le nom des nouveaux. On va parler de l'agrandissement de la Cave. Paul François nous présente Monsieur Castabel qui nous expose la situation viticole dans le midi et attire notre attention sur la qualité de nos vins. Messieurs Hartinbergé du Crédit Agricole pour la question financière, Vaquier du Génie Rural pour la partie pratique et technique.

Monsieur Hartinbergé félicite les membres du Conseil d'Administration, anciens ou nouveaux, pour la bonne gestion de la Cave. Ce projet d'agrandissement pourra se faire semble-t-il sans avoir recours à l'emprunt. L'architecte est Monsieur Blanc. Son projet : 10 cuves de 400hl chacune, réception au 1^{er} étage côté nord du bâtiment. La réception sera assurée par un foulo-pompe, ou par une pompe à vendanges alimentée par fouloir ou égrappoir. Le vote porte sur le fait de savoir si le matériel est à la charge de la Cave ou par moitié avec les nouveaux coopérateurs. La première solution est acceptée par 35 voix contre 21. Une opposition non négligeable.

La part souscrite se monte à 1400frs, 1^{er} versement au début des travaux 500frs, le solde au mois de janvier 1955 (date ?).

Le 6 septembre 1955 CA : nous devons acheter deux rideaux de fer. La rentrée des récoltes en cave s'organise de la sorte : la moitié des parts souscrites pendant les 6 premiers jours et l'autre moitié de la récolte en 2 quarts de 4 jours chacun. On ne travaillera pas par tiers des souscriptions cette fois-ci.

Encore du vin bloqué. La Cave ne gardera que le vin bloqué correspondant à la quantité apportée. Toujours et encore la mévente. Pour le vin de l'année passée, bloqué ou non, qui reste en cave, à partir du 1^{er} novembre le CA demande une retenue supplémentaire de 1%, de 2% à partir du 1^{er} décembre, et 5% à partir du 1^{er} janvier.

Le 10 septembre 1955 une AG extraordinaire : 46 participants sur les 96 souscripteurs. La date des vendanges est fixée au 19 septembre pour les hybrides précoces et au 26 septembre pour les autres cépages. On fera deux vins, limite minimum pour le gros vin 8,5° et petit vin en dessous. Pour les hybrides, limite du degré à 12 % : 22 voix pour, contre 14, soit 36 exprimés sur 46 présents ou représentés. Un vote timide...

Le 1^{er} octobre CA : un warrant de 500 000frs sur 300hl de vin, signatures Messieurs Paul François et Jean Brun.

Nouveau CA le 18 décembre 1955 approuve les comptes de l'exercice du 30 août 1954 au 31 août 1955

Recettes		Dépenses	
Vins	770 591	Frais d'exploitation	
Marc et Lies	487 221	Force motrice	39 443
Tartres	165 354	Salaires	614 200
Intérêts	18 421	Produits œnologiques et divers	318 918

Total Recettes	1 423 166	Total Dépenses frais d'exploitation	972 561frs
		Frais généraux	
		Assurances	25 675
		Bureau Téléphone Imprimés	18 040
		Cotisations Journaux	20 550
		Achats divers	10 193
		Entretien et réparations	24 200
		Charges sociales	91 854
		Total dépenses frais généraux	190 512frs
		Total Dépenses	1 163 073frs

Excédent de recettes de 278 514frs, 260 092frs sans les intérêts soit environ 2 900frs par sociétaire (/96)

Les achats de produits œnologiques divers sont importants, 1/3 des frais d'exploitation. A quoi servaient-ils ? Dans les frais généraux, les dépenses de bureau, cotisations et achats divers sont aussi élevés. Les frais d'exploitation gonflent, les frais généraux restent stables.

Pourquoi une nouvelle présentation comptable ? Les sociétaires semblent avoir besoin de plus de renseignements sur les comptes. La commission de contrôle s'assure toujours de la parfaite régularité, de la concordance des chiffres et des divers justificatifs présentés.

Le CA du 18 décembre 1955, onze présents sur les douze membres. On envisage de faire installer le téléphone du bureau de la Cave. Cet ustensile, « création de grande utilité » existe sur la commune depuis 1921.

Le deuxième versement de 800frs par hecto des parts souscrites pour l'agrandissement de la Cave. 1300frs ont été ainsi versés, le solde ultérieurement à l'arrêt complet des comptes.

A partir des années 1953, malgré une diminution de la superficie des vignobles, la production avoisine à nouveau les 60 millions d'hl. Le vin d'Algérie est acheté en masse par les négociants qui le coupent avec les vins du Midi. De 1950 à 1960, 140 millions d'hl de ce vin transite par le port de Sète. Durant l'été 1953, des milliers de manifestants barrent les routes, vident des cuves en protestation contre l'importation de ces vins.

Le gel de l'hiver 1956 va faire descendre la production vinicole à 32 millions d'hecto et permet d'écouler les stocks de quatre ans. Mais il faudra remplacer les pieds de vigne gelés.

L'AG du 16 janvier 1956 a pour scrutateurs Raymond Bonnaud et Lucien Boulon, le secrétaire est Jean Brun. 37 participants sur les 91 coopérateurs. Il semble que des sociétaires soient partis, 97 ou 98 en 1955. On approuve le budget de 1955 à l'unanimité. La commission d'agrégation continue avec les mêmes. A la commission de contrôle, Maurice Depasse, Albert François et Pascal Biancotto sont élus.

Quatre membres du bureau sont élus ou réélus : Lucien Boulon, Jean Vignal, Julien Aubert, Jean Brun.

Le CA suivant a lieu le 24 avril 1956. Tout le monde est là. Les travaux d'agrandissement ont été faits par Monsieur Juster entrepreneur à St Césaire. 4171,51hl.

Le montant de la part souscrite est de 1344frs, arrondis à 1350frs. Un peu plus que prévu. Il reste 900 parts à la charge de la Cave, les coopérateurs qui voudront encore souscrire pourront le faire jusqu'au 15 mai. Au prix de 1350frs ou si paiement plus tard (délai janvier 1957), au prix de 1400frs, (1350 plus les intérêts).

Sur le tuyau d'eau qui dessert la cave, une demande de branchement a été demandée. On propose de donner la canalisation à la mairie, ce qui serait la meilleure solution pour éviter les complications.

Les membres de la cave se retrouvent en AG extraordinaire le 17 septembre 1956. 47 participants sur 90 sociétaires. Date des vendanges le 24 septembre pour les hybrides précoces, 1^{er} octobre pour les autres cépages.

Deux nouveaux sociétaires : René François et Roger Monnier.

Le CA qui suit, le 24 octobre 1956 propose de souscrire à un emprunt lancé par la Caisse du Crédit Agricole. Pour cent mille francs.

Le CA du 18 décembre de la même année présente les comptes de l'exercice du 30 août 1955 au 31 août 1956

Total Recettes 1 910 855 frs	Dépenses frais d'exploitation
Vins 1 303 386	Force motrice 47 359
Marc et Lies 372 429	Salaires 551 900
Tartres 235 040	Produits œnologiques 134 076
	Total 733 335
	Frais généraux
	Intérêts crédit agricole 12 367
	Assurances diverses 34 262
	Bureau téléphone 20 345
	Fédération des Caves 15 750
	Achats divers 16 240
	Entretien/Réparations 2 470
Total dépenses 918 391frs	Charges sociales 83 622
	Total 185 056

Excédent de recettes 992 464frs soit 11 027frs par sociétaire (/90)

Baisses des charges sociales, des réparations, mais augmentation des assurances.

L'achat d'un pressoir continu doit être envisagé, le nôtre étant usagé. On pourrait aussi faire l'économie de deux hommes lors de la réception des vendanges en modifiant notre mode de réception des comportes. Les comportes sont des grands récipients en bois cerclés de fer et portés à deux grâce à deux poignées métalliques. (Vient de l'occitan « celle qu'on porte ensemble » – appelées aussi cornues).

L'AG du 7 janvier 1957 avec 30 participants sur les 90 inscrits approuve l'exercice 1956. Les commissaires de la commission d'agrégation sont réélus : Maurice Depasse, Albert François, Pascal Biancotto. A la commission de contrôle, Léon Gay, Roger Bonnaud, André Gouffet. Au CA quatre sociétaires sont réélus : Jean Taurrelle, Louis François, Edmond François, Pierre Gouffet.

On va se renseigner sur les prix du pressoir continu avant de se précipiter. Un devis est demandé pour les travaux d'amélioration de la réception des vendanges.

Denis Chassang rejoint les sociétaires de la Cave.

(affiche de propagande – guerre 1914-1918 – JPS68 scan book)

Autre AG ordinaire le 12 février 1957 : Paul François préside la réunion, les scrutateurs sont Albert François et René François, Jean Brun le secrétaire de séance. 58 participants sur 92 coopérateurs. On approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Pour le pressoir continu Pera 605 la dépense se montera à 2 344 000frs. Des démarches ont été faites auprès de la caisse régionale d'Uzès du Crédit Agricole pour obtenir une aide financière. Le financement de la dépense se ventile ainsi : ressources propres de la Cave 1 344 000frs, emprunt 1 000 000frs. Un débat s'engage dans l'assistance.

Finalement l'assemblée donne tout pouvoir au CA pour emprunter au Crédit Agricole d'Uzès la somme de 1 000 000frs. Emprunt sur 5 ans. Le Président Paul François et le trésorier Clovis Pujolas sont désignés pour signer tout acte et billets à ordre. Décision adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée « fait confiance à son CA pour mener à bien cette opération ». Le pressoir continu est donc acheté, vote à l'unanimité.

A partir de la récolte de 1957, il va falloir assurer en toutes circonstances le remboursement des annuités du prêt, même en cas de mauvaise récolte. Donc la « répartition des vins produits se fera après accord avec les services de la Caisse régionale du Crédit Agricole de façon à dégager une part de cave suffisante ». C'est-à-dire que sur les recettes, nous remboursons d'abord notre prêt et le dû aux sociétaires passe après. Résolution adoptée à l'unanimité.

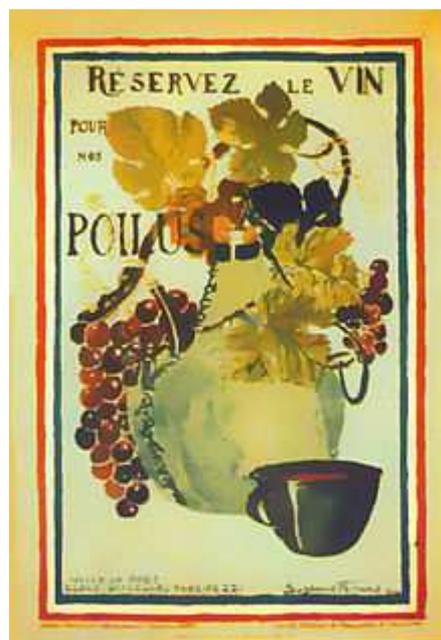
Suit dans les transcriptions du registre une AG extraordinaire (p199) de 1957, sans date. Même scrutateurs et secrétaire. 51 présents ou représentés sur 92 sociétaires. La précédente séance est adoptée sans observation. L'objet principal de la réunion est la prorogation de la société coopérative. La période de 25 ans prévus au départ est arrivée à terme. A l'unanimité, une durée de 90 ans est votée

Le 25 mars 1957 le traité de Rome est signé, le modèle français devient le Vin de Qualité Produit dans une Région Déterminée (VQPRD).

La commission de contrôle qui se réunit (p200 du registre) fait état de recettes pour une somme de 2 034 434frs, et de dépenses s'élevant à 1 407 098frs. Chiffres qui ne correspondent pas au CA du 18 décembre 1956. Excédent de recettes est de 627 336frs.

Le CA qui suit (p201) du 5 janvier 1957(?) présente les comptes de l'exercice 30 août 1956 au 31 août 1957. (?) – Logiquement date erronée, plutôt le 5 janvier 1958. L'AG qui approuve ces comptes est du 8 février 1958.

Recettes : 2 034 434frs		Dépenses	
Vins	1 812 967	force motrice	30 896
Marc et Lies	167 492	main d'œuvre	771 346
Alcool familial	53 975	produits œnologiques	241 307



	Total frais d'exploitation	1 143 549
	Intérêts Crédit Agricole	41 702
	Assurances diverses	18 816
	Bureau téléphone imprimés	29 352
	Cotisations journaux et Fédé	16 777
	Achats divers	21 412
	Entretiens réparations	22 521
	Charges sociales	112 969
Total dépenses 1 407 089frs	Total frais généraux	263 549

Excédent de recettes 627 336frs soit 6 819frs par sociétaire (/92)– nouveau bond des frais d'exploitation (+400 000) – frais généraux +80 000. Nous n'avons pas vendu de tartres sur cet exercice.



(Vendanges en Bourgogne- emploi de paniers et non des comportes en bois 1955- Ph Jacques Boulas)

Le CA qui suit (p202) est du 30 janvier 1958
– pas d'AG semble-t-il depuis février 1957. Quatre membres du CA sont renouvelés : Paul François, Raymond Bonnaud, Clovis Pujolas, Yves Gay. Deux nouveaux sociétaires André François et Jean François.

Le CA propose de porter la valeur nominale des parts de capital social à la somme de 100frs, valeur minimum, valeur imposée par le décret du 20 mai 1955. Nous sommes « un peu » en retard sur les obligations légales. La somme de 73frs par part souscrite sera mise en recouvrement, différence entre la valeur ancienne et la nouvelle. Donc la part jusqu'à présent avait une valeur nominale de 27frs.

Un certain nombre d'irrégularités dans les transcriptions sur le registre, dates curieuses ou absentes, non suivi de la chronologie dans l'enregistrement des procès-verbaux sur le registre officiel, des transcriptions laconiques.... Mais une professionnalisation de la comptabilité.

L'AG du 8 février 1958 : les noms des scrutateurs sont laissés en blanc, Jean Brun est secrétaire de séance. 49 participants sur 88 sociétaires. Le budget année 1957 est « adopté » ou plutôt les comptes de 1957 sont acceptés. Quatre membres du CA sont renouvelés : Paul François, Raymond Bonnaud, Yves Gay sont réélus à l'unanimité, Clovis Pujolas démissionnaire est remplacé par Marcel François. Julien Aubert décédé est remplacé par Arsène Bouzigue à l'unanimité. A la commission de contrôle sont élus

ou réélus Jacques Vincent, Pascal Biancotto. A la commission d'agréege, Roger Bonnaud, Léon Gay élus à l'unanimité. Dans chacune de ces deux commissions deux noms seulement au lieu des trois habituels ?

Deux nouveaux sociétaires : Jean François, prénom illisible François (André ?).

En ce qui concerne l'augmentation du capital proposé par le CA, après l'intervention de Monsieur Vincent, l'assemblée préfère prendre sa décision plus tard.

Le 11 février 1958 CA : Le nouveau trésorier est élu Marcel François. Les noms des présents et absents sont énumérés et non plus comptabilisés. Sont présents Paul François, Raymond Bonnaud, Arsène Bouzigue, Jean Vignal, Yves Gay, Edmond François, Lucien Boulon, Marcel François, Pierre Gouffet, Jean Brun. Jean Taurelle et Louis François sont excusés.

Le CA du 5 mars 1958 : l'augmentation du capital social n'a pas fait l'unanimité chez les sociétaires, le CA décide de laisser une AG choisir la solution qu'elle voudra.

Le 14 mars 1958 AG extraordinaire : les réunions s'enchainent. 45 participants sur 89 sociétaires. Le quorum n'est pas atteint, l'assemblée ne peut délibérer valablement. Réunion reportée à un autre jour. Nous sommes en pleine tension !

Nouvelle AG extraordinaire le 24 mars 1958 à 21 h : Henri Aubert et Paul Vignal sont désignés scrutateurs, Jean Brun est secrétaire de séance. Le quorum n'est toujours pas atteint, une troisième AG est prévue à 21 h 30. On fait le tour des maisons, on débusque les récalcitrants.

3^{ème} AG extraordinaire 21 h 30 : 47 présents sur 89 sociétaires. Le quorum est atteint.

Le Président rappelle l'obligation de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions du décret 55-667 du 20 mai 1955 du Code Rural portant sur le statut juridique de la société coopérative. En particulier pour les coopératives constituées antérieurement au 20 mai 1955, les parts doivent être d'une valeur nominale minimum de 100frs. Ce qui implique un relèvement du taux des parts de 73frs dans notre cas. Les arrêtés du ministère de l'Agriculture de novembre 1956, janvier et février 1957 exigent que nos statuts soient mis en harmonie avec les statuts types homologués par ce ministère.

Modifications, suppressions, ajouts de nouveaux articles, tout est voté à l'unanimité par l'AG. Article 12 des nouveaux statuts : le capital social est fixé à la somme de 268 596frs. Il est divisé en 9 948 parts d'une valeur de 27frs l'une et réparti entre les sociétaires à raison d'une part au moins par 150 kilo de vendanges que chacun s'est engagé à livrer.

De nouvelles souscriptions enregistrées et le capital est porté à 338 985frs divisé en 12 555 parts à 27frs l'une.

En application du décret de 1955, la valeur nominale des parts de capital social est portée à 100frs, donc le capital se monte à 1 255 500frs divisé en 12 555 parts de 100frs chacune. La répartition est la même que précédemment.

Résolution votée à l'unanimité. La crise est passée, non sans difficultés.

Une autre AG extraordinaire le 13 septembre 1958 : pas d'autres réunions depuis mars ? 43 présents, le nombre de coopérateurs inscrits n'est pas indiqué. Le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer. La date des vendanges est fixée au 18 septembre pour les hybrides de première maturité, et au 22 septembre pour les hybrides de deuxième maturité. Le 25 septembre ouverture générale. L'ordre du jour était court. Reliquat de la crise du printemps ?

Un CA le 9 février 1959 : les comptes de l'exercice du 30 août 1957 au 31 août 1958 sont présentés. Pas de réunions depuis septembre 1958.

Recettes 2 004 436	Dépenses frais d'exploitation
Vins 1 313 995	Force motrice 38 486
Alcool familial 51 000	Main d'œuvre 731 334
Lies et Marcs 362 626	Produits œnologiques 283 750
Tartre 276 815	Total 1 053 570

Frais généraux	
Crédit Agricole	33 546
Assurances diverses	10 506
Bureau Téléphone Imprimés	27 501
Journaux Fédération	21 250
Achats divers	7 840
Entretien Réparations	63 393
Charges sociales	125 982
Total	290 018

Dépenses totales 1 343 588frs

Excédent de recettes 660 848frs - soit 7 425frs par sociétaire (/89) - frais généraux +27 000

Recettes que nous allons répartir ainsi : amortissement 580 709frs, réserve ordinaire 63 189 frs, intérêts sur parts souscrites 16 950frs.

Les frais de bureau et de cotisations sont toujours élevés. Les achats de produits œnologiques représentent un peu moins de 1/3 des frais d'exploitation.

Les sommes recettes et dépenses paraissent énormes en comparaison aux bénéficiaires.

Les commissaires de la commission de contrôle ne sont effectivement plus que deux. (deux signatures).

L'AG ordinaire qui suit est du 9 février 1959, 20 h, le même jour que le CA et que la réunion de la commission de contrôle. Léon Gay et Henri Ance sont scrutateurs, Jean Brun secrétaire de séance. 45 participants sur 87 souscripteurs. Les comptes de 1958 sont approuvés. Le bureau se renouvelle : Lucien Boulon, Arsène Bouzigue, Jean Brun sont réélus à l'unanimité. Jean Vignal membre sortant est remplacé par son fils Paul Vignal. Louis François démissionnaire est remplacé par Roger Monnier. A la commission de contrôle Jacques Vincent, Pascal Biancotto et à la commission d'agrégation Roger Bonnaud et Léon Gay.

CA du 10 mars 1959 : l'habitude est prise d'énumérer les noms des présents. Renouvellement du bureau : Président Paul François, vice-président Pierre Gouffet, trésorier Marcel François, Jean Brun secrétaire. Nous n'avons plus qu'un vice-président. Les autres membres du CA sont Raymond Bonnaud, Arsène Bouzigue, Jean Taurrelle, Edmond François, Lucien Boulon, Paul Vignal, Roger Monnier, Yves Gay. Tous réélus à l'unanimité.

(Flacon grappe de raisin à panse soufflée moulée, verre couleur aubergine- Empire Romain 2ème siècle ap JC – jeancharlevalienne.com)



Il est curieux que les votes soient pratiquement toujours faits à l'unanimité. Concorde de circonstance, timidité des opposants, réunion très bien préparée en amont ? Il est très rare que dans un groupe, tous les participants soient du même avis aussi souvent.

CA du 29 avril 1959 : un absent excusé Edmond François. L'objet de la réunion est l'achat d'un pont-basculé : à l'unanimité les membres du CA proposent le remplacement du pont-basculé avant les prochaines vendanges.

Le 5 mai 1959 une AG extraordinaire : les membres du bureau sont désignés à l'unanimité, mais on ne sait pas lesquels (en blanc). 33 participants sur 87 inscrits. Après avoir pris l'avis des coopérateurs présents, le Président préfère attendre une seconde AG pour décider de l'achat du pont-basculé. Trop peu de participants.

Seconde AG extraordinaire le 8 mai 1959 : scrutateurs Albert François, Jean François, secrétaire Jean Brun. 44 participants sur 87 inscrits. L'actuel pont-basculé est en service depuis la création de la Cave en 1924, donc d'une grande vétusté. Une remise en état indispensable à son bon fonctionnement a été effectuée avec l'accord des services des Poids et Mesures. Mais aucune garantie et des réparations très onéreuses. Par ailleurs le tablier ne correspond plus aux véhicules qui se présentent. Le CA propose le remplacement par un matériel de marque (en blanc) pouvant supporter au maximum 30 tonnes, tablier de 7m par 3. Montant de la dépense 2 500 000frs : matériel de pesage pour 2 300 000, maçonnerie, agrandissement de la fosse 200 000frs. Le montant total de la dépense représente plus que le total des recettes 1957-58 !

La Caisse régionale du Crédit Agricole a été contactée pour aider au financement. Prêt sur 5 ans, à 5,50%. Le financement pourrait se ventiler ainsi : ressources propres 1 300 000frs, emprunt à moyen terme 1 200 000frs.

Personne ne prend la parole, l'assemblée vote les travaux, par 40 voix pour et contre 4 non. Pas de bulletin blanc. L'emprunt est voté à l'unanimité.

CA du 12 septembre 1959 : pas d'absent

Guy Vignal est « adopté » par le CA, nouveau coopérateur. La date des vendanges pour 1959 pour les hybrides précoces est proposée pour le 21 septembre et pour l'ouverture générale le 28. Dates tardives.

Suit une AG extraordinaire le 17 septembre : 48 présents ou représentés sur 87 inscrits. Les dates des vendanges proposées par le CA sont acceptées. Guy Vignal est admis nouveau coopérateur. Pourquoi cette réunion ? Il est vraisemblable que d'autres sujets ont été abordés mais non retranscrits.

CA du 14 mars 1960 : exercice du 30 août 1958 au 31 août 1959

Recettes	2 748 689frs	Frais d'exploitation	
Vins	2 307 221	Force motrice	38 382
Marc et Lies	381 668	Main d'œuvre	369 504
Alcool familial	59 800	Salaire gérant	571 000
		Produits œnologiques	210 329
		Total	1 189 215
		Frais généraux	
		Charges sociales	160 856
		Transport pont-basculé	22 851
		Assurances diverses	1 007
		Bureau Téléphone imprimés	37 230

Cotisations	31 850
Achats divers	4 000
Dons pour sinistrés et décès	40 500
EDF lumière	16 346
Intérêts ERCA	16 260
Total	330 900

Total dépenses : 1 520 115frs

Excédent recettes 1 228 574 répartis ainsi :

Amortissement, matériel-mémoire (?) et immeubles 616 214, réserve ordinaire 61 236, Intérêts sur parts souscrites 62 775, réserve spéciale 188 349, provisions pour pertes éventuelles 30 000.

Les frais de bureau et de cotisations ont explosé, se sont ajoutés des notes d'électricité différentes des frais de force motrice. Les frais généraux ont pris 40 000frs de plus. Mais de belles recettes a priori.

Les dons aux sinistrés font certainement référence aux grandes inondations que le pays a connues en 1958-59-60 : les Cévennes, Anduze, l'Ardèche, mais aussi Fréjus, Nice, les Landes.....Même Madagascar.

Le rapport excédent/sociétaire est de 14 122frs par sociétaire (/87).

L'AG du 19 mars 1960 avec pour scrutateurs Henri Aubert et René François, Jean Brun secrétaire. 38 participants sur les 88 sociétaires. Le quorum est atteint. Les comptes de 1959 sont approuvés. Le bureau se renouvelle : Jean Taurelle, Roger Monnier, Edmond François sont réélus à l'unanimité, Pierre Gouffet membre sortant est remplacé par Jean François à l'unanimité.

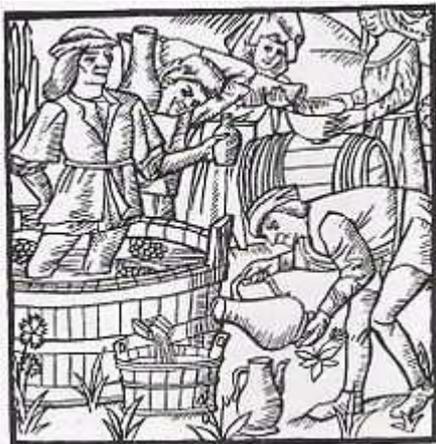
Si la commission de contrôle ne change pas, Pierre Gouffet et Albert François sont élus à la commission d'agrèage. Alain Larnac rejoint les sociétaires de la Cave.

Ca du 25 mars 1960 : le bureau se transforme, Paul François est toujours président, mais le vice-président est Raymond Bonnaud. Les autres membres sont réélus.

Ca du 25 août 1960, suivi de AG extraordinaire 31 août 1960 : 48 participants sur 87. Les dates des vendanges proposées par le CA sont acceptées : 5 septembre pour les hybrides précoces, le 12 pour ceux de deuxième maturité et le 15 pour l'ouverture générale. Elie Ance est admis nouveau sociétaire à l'unanimité. Trois cuves de « muté » seront essayées.

CA du 27 octobre 1960 : par dix voix pour et une contre, on décide de l'achat d'une machine à calculer.

(Chaulage à la chaux de plomb 1473 – anonyme- Histoire du Vin Francine Magneux 1998)



Est décidé aussi une action de désacidification du vin de la récolte 1960 : la pluviométrie, l'ensoleillement étant différents d'une année à l'autre, d'une récolte à l'autre, le taux d'acidité du vin n'est jamais le même. Il est impératif de corriger cette acidité, d'ajouter de la rondeur au vin pour le rendre vendable. En général on doit désacidifier lorsque le taux d'acidité est supérieur à 9g par litre. Inversement on peut aussi agir pour augmenter le taux d'acidité lorsque c'est nécessaire. Différentes techniques : ajouts de levures fermentaires, de carbonate de chaux, de

tartro-malate de calcium, de bicarbonate de potassiumLa réglementation de la Communauté Européenne depuis 1970 demande une déclaration de traitement.

Au 15^{ème} siècle les vigneronns pratiquaient le chaulage à la chaux de plomb pour désacidifier le vin. De véritables épidémies de saturnisme ont amené des scientifiques de l'époque à dénoncer ce danger. Plus tard les capsules des bouteilles en étain et plomb seront interdites en 1993 par crainte du contact avec le vin.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, s'enclenche un mouvement qui va profondément modifier le monde agricole : la mécanisation s'installe petit à petit. Les mulets vont disparaître, on plante différemment le vignoble pour laisser passer le tracteur, puis de nos jours les machines à vendanger, les machines à tailler.



(Livre du roi Modus et de la Reine Ration 14^{ème} siècle – Du Pain et du Vin - Paris BN Département des Manuscrits)

Les années 60 marquent un tournant dans la viticulture. Schématiquement jusqu'à la fin des années 50, on a surtout demandé aux vigneronns de produire un vin ordinaire en

grande quantité à un prix relativement bas. A partir des années 60, la surproduction viticole liée à la baisse de la consommation nationale et même européenne va changer la donne. Les viticulteurs doivent penser qualité, et même haut de gamme et non plus quantité. La mécanisation est un des facteurs de l'augmentation de la production. Stockage, distillation obligatoire, limitation des nouvelles plantations, prime à l'arrachage, autant de solutions testées sans grande satisfaction.

Les mutations viticoles vont se faire, non sans heurts. Déjà en 1953, les viticulteurs barrent les routes. Certains y ont vu un réveil du «Midi Rouge» de 1907. Plus simplement une population qui aimerait bien vivre de son travail, et qui est désorientée par un système de production qu'elle ne comprend plus. En une vingtaine d'années, la moitié du vignoble languedocien sera arraché définitivement ou remplacé par des cépages de meilleure qualité. Mais produire mieux veut dire aussi gagner moins. Et puis comment ne pas profiter de l'exubérance de la nature qui promet une grande récolte une année et qui ne se renouvellera peut-être pas l'année suivante. Le travail de la terre n'obéit pas toujours aux dictats politiques ou économiques

Nous n'enregistrons pas d'AG après celle d'août 1960.

Première réunion de l'année le CA du 3 mars 1961 : examen des comptes de l'exercice du 30 août 1959 au 31 août 1960. Nous sommes passés aux nouveaux francs depuis le 1er janvier 1960.

Recettes		Dépenses	
Vins	16 592. 58	Force motrice	511.26
MarcS et Lies	5 816.24	Main d'œuvre-vin rouge	4 180.00
Alcool familial	592	traitement gérant	6 110.00
Total	22 990.82	Produits œnologiques	1 076.82
		Institut du Vin(1)	1 636.15
		Fournitures diverses	488.16

Total frais d'exploitation 14 002.39

Frais généraux : Assurances 1 445.85 – Bureau téléphone imprimés 277.12 – Cotisations comptables 170.00 – cotisation fédération des caves 340.00 – achats panneaux vins 161.00 – entretien réparations 192.00 – EDF 172.56 – divers 28.50 – total 3 122.10 moins crédit 50.00 = 3 022.10frs

Excédent net 5 135.32frs répartis ainsi : amortissements 233.15 – amortissement matériel 3 165.50 – réserve ordinaire 173.67 – intérêts sur parts souscrites 627.55 – réserves spéciales 935.45.

Pas de ventes de tartres ? Pour comparer avec l'année précédente en anciens francs, nous aurions eu en recettes 2 299 082frs et en dépenses 1 702 449frs.

Le rapport excédent/sociétaire donne 58,35 nouveaux francs soit 5835 anciens francs.

(1) L'IVC ou Institut coopératif du Vin est né en 1946 d'une volonté de créer un outil œnologique mutualisé au service des vignerons méditerranéens. Son domaine va du conseil, analyses, produits œnologiques, à des propositions de formations.

L'AG ordinaire se réunit suite au CA le 9 mars 1961. Jean Vignal et Léon Gay sont scrutateurs, Jean Brun secrétaire. 40 participants sur 88 sociétaires. Adoption du budget 1960. Quatre membres du bureau sont renouvelés : Paul François, Raymond Bonnaud, Yves Gay, Marcel François. Edmond François est démissionnaire mais pas de remplaçant. On va réfléchir jusqu'au 19 mars. Manque de volontaire.

Le CA du 14 mars 1961 mentionne 11 noms présents mais en comptabilise 12. (?). Nous envisageons de vendre nos tartres : trois offres, la plus haute 66fr le kg. Nom de l'acheteur peu lisible. (Javand ?)

(Le Monde des Plantes raconté aux Enfants Encyclopédie Larousse 1957- De la Treille au Tonneau)

Une AG extraordinaire suit le 16 mars : 47 participants sur 88 sociétaires. Paul François est toujours président. A la dernière séance personne ne voulant faire partie du CA il nous faut maintenant renouveler 5 membres du CA : André Gouffet élu à l'unanimité mais ligne rayée, Marcel François, Yves Gay, Raymond Bonnaud, Clovis Pujolas, soit 4 et non 5. Le poste d'André Gouffet n'était pas à renouveler. Un peu de cafouillage !

A la commission de contrôle, Jacques Vincent, René François. A la commission d'agrèage, Albert François, Pascal Biancotto.



Un CA suivant le (blanc) mars 1961 , puis un autre le 29 mars 1961 : sous la présidence de Raymond Bonnaud. Les 12 membres présents sont : Raymond Bonnaud président, Arsène Bouzigue, Jean Taurelle, Paul Vignal, Roger Monnier vice-président, Marcel François trésorier, Jean François, Lucien Boulon, Jean Brun secrétaire, Yves Gay, André Gouffet, Clovis Pujolas.

La réunion a pour objet l'agrandissement de la cave coopérative. Le CA décide de ne pas accepter de nouveaux sociétaires étrangers à la commune. En ce qui concerne les « partiels » c'est-à-dire ceux qui font une déclaration de récolte dans leur cave particulière et qui réservent leur surplus pour la coopérative, on n'acceptera pas des apports de vendange supérieur à leurs parts de cave.

Le vin invendu en cave au moment de la récolte prochaine donnera lieu à des pénalités : une retenue de 1% au 1er octobre, 2% au 1^{er} novembre, 2% au 1^{er} décembre.

On ne sait pas comment les gens ont voté.

Six réunions en mars, un malaise ?

AG extraordinaire le 13 avril 1961 : réunion en mairie, Jean François et Elie Ance scrutateurs, Jean Brun secrétaire de séance. 39 présents ou représentés sur 88 coopérateurs. L'objet de la réunion est toujours l'agrandissement de la cave. L'assemblée entérine les propositions du CA du 29/3 à l'unanimité.

CA du 17 mai 1961 : réunions fréquentes depuis le début mars.

Vente de 100 hecto-parts de cave à 48,50 frs l'une. La dépense pour les travaux de la réception des vendanges se monte approximativement à 25 000 nouveaux francs. L'emprunt au Crédit Agricole pour 13 000 nouveaux francs sur 5 ans.

On va compenser l'augmentation des charges en portant la retenue sur les parts de cave à 8%. L'agrandissement par lui-même doit s'effectuer en 1961/62 avec un crédit sur 15 ans et 10% de subvention.

Autre AG extraordinaire le 1 juin 1961 : André Gouffet et Paul Vignal sont scrutateurs, Jean Brun secrétaire de séance. 44 participants sur 87 sociétaires. Comme d'habitude le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans aucune observation.

On doit s'équiper pour le nouveau système de réception de la vendange : achat d'une pompe à vendange et de deux fouloirs de quai. Prévoir aussi les travaux de maçonnerie pour la pose de ces appareils, et l'installation électrique. Le coût s'élève à 25 000 nouveaux francs. Financement : 12 000 frs sur fonds propres – 13 000 frs par emprunt au Crédit Agricole remboursables sur 5 ans.

Ces investissements sont acceptés par 29 voix contre 15. Une opposition non négligeable et inhabituelle. Les 44 participants ont voté.

Encore une AG extraordinaire le 25 août 1961 : Jean François et Elie Ance sont scrutateurs, Jean Brun toujours fidèle secrétaire. 44 participants sur 87.

Date des vendanges pour les hybrides précoces le 31 août, très en avance cette année-là. Le 7 septembre pour la deuxième maturité et ouverture générale le 11 septembre.

Pas de réunion retranscrite jusqu'au CA du 23 janvier 1962 compte-rendu de l'exercice du 30 août 1960 au 31 août 1961

Recettes :	Dépenses : frais d'exploitation
Vins 22 562.06	salaire gérant 6 760
Marc et Lies 4 093.38	travaux cave 4 337
Ferraille (?) 372	ICV 2 932.57
Tartre 3 843	EDF 982.44

Ristourne Institut	257.45	achat petit outillage	142.36
Alcool familial	595.80	petites réparations	108.51
Total	34 161.92	Total	15 262.88

Frais généraux : achat petit matériel (ampoules) 55frs - allocations familiales 291.07 – électricité 55.64 – téléphone 304.50 – assurances sociales 1 116.10 – assurances incendie 176.75 – assurances accident du travail 379.43 – cotisation appareil vapeur (?) 242 – soufre 48 – impôts sur salaires 344.30 – taxes d'apprentissage 27054 – honoraires comptable 180 – cotisations fédération 307.50 – petites fournitures 48.55 – eau 24 – enregistrement prêt 20 – tickets bascule 342.93 – cotisation syndicale 100 – timbres cahiers divers 49.34 – total 4 112.65.

Le rapport excédent/sociétaires est de 162,62 nouveaux francs (16262 anciens)

L'excédent net de recette est de 14 310.98 frs à répartir en amortissement immeuble 1 536.98 – amortissement matériel 6 966.30 – réserve légale 580.77 – réserve spéciale 4 599.18 – intérêts aux parts souscrites 627.75. Une fois les amortissements et les réserves enlevés il ne reste plus grand-chose.

Les produits vinicoles (lies, marcs, tartres) représentent 1/3 environ des recettes sur le vin. La vente de nos tartres constitue un apport financier non négligeable. Nous n'en avons pas vendu pendant deux ans.

Les recettes sont en nette hausse, les dépenses totales montent à un peu plus de 19 300fr.

L'AG ordinaire du 1^{er} février 1962 avec les mêmes scrutateurs et secrétaire que la précédente. 44 participants sur les 87 inscrits.

Les comptes de 1961 sont lus et approuvés. Arsène Bouzigue, Lucien Boulon, Paul Vignal, Jean Brun sont réélus à l'unanimité membres du bureau. Arsène Bouzigue et Paul Vignal, René François, Elie Ance sont élus à l'unanimité, membres du CA ? Le texte est un peu obscur.

A la commission de contrôle Jacques Vincent et Joseph Aubert, à la commission d'agrégation Albert François et Pascal Biancotto.

Le CA du 6 février 1962, trois excusés : Jean Taurelle, Elie Ance, Paul Vignal. Il s'agit de renouveler le bureau. Raymond Bonnaud est toujours le président, Roger Monnier vice-président, Marcel François trésorier, et Arsène Bouzigue secrétaire.

Les autres membres sont Clovis Pujolas, Jean Taurelle, Yves Gay, Paul Vignal, André Gouffet, Elie Ance, Jean François, René François.

Autre CA 2 avril 1962 : vente de 700 hl de moût à 11 degré environ. Le gérant demande à être augmenté. Nous ne saurons pas quelle proposition fait le CA.

Les sociétaires ne se rencontrent plus avant l'AG extraordinaire le 3 septembre 1962 : 37 participants sur 89. Le procès-verbal est laconique : 1^{ère} résolution organisation de la nouvelle campagne – 2^{ème} résolution faire une certaine quantité de mûté, l'assemblée propose 1500hecto – vin de pressoir, paiement – 4^{ème} résolution on demande des hommes pour le travail de cave pour les comportes et le décuvaige – la date des vendanges, on verra plus tard. On sent une certaine fatigue.

Autre AG extraordinaire le 10 septembre 1962 : date des vendanges le jeudi 13 septembre pour les hybrides précoces, le mercredi 19 septembre pour la 2^{ème} maturité, et le lundi 24 pour l'ouverture générale.

CA du 9 octobre 1962 : excusés Paul Vignal, Clovis Pujolas et Yves Gay

Un warrant de 8000 nouveaux francs doit être signé rapidement pour faire face aux besoins de la Cave.

En juillet 1962, le Comté Consultatif Européen Viticole est créé et les vins de consommation courante deviennent « des vins de table ». L'obligation de distiller les vins stockés en cave de plus de 15 mois après la récolte est supprimée, on peut replanter et le degré minimal d'alcool est relevé.

Depuis 1960 la consommation de vin baisse : les vins ordinaires sont les plus touchés. En 1950 les vins représentaient 56% du budget familial, en 1970 plus que 30%. Les vins de haute qualité au contraire sont bien plus consommés. Mais c'est un vin de consommation de circonstance, pour un dîner fin, une fête, donc acheté occasionnellement.

Dans ces années 1960 le Languedoc est considéré comme le plus grand vignoble mondial. Entre 1951 et 1961, puis 1971, nos vignerons devront se battre contre la concurrence italienne et la surproduction.

On passe à l'année 1963. CA le 28 janvier présente les comptes pour l'exercice du 30 août 1961 au 31 août 1962.

Recettes		Dépenses	
Vins	21 553.64	Frais d'exploitation	14 994.99
Reliquat récolte 60/61	190.28	Frais généraux	3 803.73
Marc et Lies	4 069.56	Intérêts sur prêts	448
Alcool familial	569		
Intérêts et coupon	163.08		
Total	26 545.56	Total	19 246.72

Excédent de recettes 7 298.84frs répartis (blanc, probablement amortissements) immeuble 1 648.73 – matériel 8 921.28, total plus de 15 000frs : on est en déficit au bout du compte.

Pas de vente de tartres ? Dépenses stables, recettes moins 8 000frs. Rapport excédent/sociétaires 82,01 NF par souscripteur (8201AF)

Le gérant demande une augmentation de salaire.

L'Ag qui suit le 31 janvier 1963 en salle de mairie à 18 h avec pour scrutateurs Jean Taurelle et Paul François, Arsène Bouzigue secrétaire. Compte-rendu moral et financier, renouvellement des membres sortants et des commissions, organisation de la campagne 62-63. La première résolution ayant trait au rapport financier fait apparaître sur le registre des blancs à la place des recettes et du déficit.

Sont réélus à l'unanimité Roger Monnier, Jean François, André Gouffet, Henri Aubert est élu, membres du CA. Le projet d'agrandissement est approuvé par l'assemblée après explications concernant la vente de la récolte (quantum – hors quantum – stock de sécurité...). On demande aux coopérateurs de prendre des parts et fixer ainsi l'importance des travaux et leur financement.

Jacques Vincent et Joseph Aubert sont maintenus à la commission de contrôle.

CA du 11 février 1963 20 h : absent excusé Clovis Pujolas. Renouvellement du bureau : sont réélus Raymond Bonnaud président, Roger Monnier vice-président, Marcel François trésorier, Arsène Bouzigue secrétaire. Les autres membres sont Clovis Pujolas,

Yves Gay, André Gouffet, Paul Vignal, Jean François, René François, Elie Ance, Henri Aubert.

Le projet d'agrandissement est approuvé.

AG extraordinaire du 14 février 1963 21h : sous la présidence de Raymond Bonnaud, les scrutateurs sont Jean Borne, Elie Ance, Arsène Bouzigue est le secrétaire de séance. 44 participants sur 85.

L'agrandissement, construction de la bâtisse et cuves serait financé de la sorte : moitié par les souscripteurs et moitié par la caisse du Crédit Agricole. La part des souscripteurs serait fixée ainsi : 1 500frs anciens payables en 3 fois + 500frs anciens à la mise en adjudication + 500frs anciens au début des travaux, le solde fin juillet. (la part, 15 nouveaux frs + 5+5). Construction d'une bâtisse pour 6000hl de cuverie et 3000hl de cuves.

Le stock de sécurité compte comme apport pour les coopérateurs sur la récolte suivante.

Autre AG extraordinaire le 28 mars 1963 16h : Marcel François et Jean Brun sont scrutateurs, Arsène Bouzigue secrétaire. 41 participants sur 85 souscripteurs.

Notre architecte Monsieur Devèze présente son projet. Monsieur l'inspecteur Maggi du Crédit Agricole assiste à la réunion pour établir le plan financier.

Un emprunt de 60 000frs à moyen terme. Le vote est à bulletin secret. Unanimité. Le projet est adopté. Nous voyons encore ici l'importance du Crédit Agricole dans les investissements des communes.

CA du 17 juin 1963 21 h : excusés André Gouffet, Clovis Pujolas, Paul François. Le CA se déclare satisfaits de la marche des travaux. On doit warranter le stock de sécurité soit 1710hl auprès du Crédit Agricole. Nous avons adhéré au Plan National d'Investissement et nous en sommes satisfaits.

AG le 15 juillet 1963 21 h : Jean François et Elie Ance sont scrutateurs. 40 présents ou représentés sur 85.

Construction de la deuxième tranche des travaux : 3000hl de cuverie. Notre cave étant retenue au Plan d'Investissement National, notre agrandissement sera facilité. Montant 60 000frs. Les coopérateurs devront acheter de nouvelles parts, vote 39 oui sur 40 votants.

AG extraordinaire du 6 septembre 1963 20h 30 : Jean Brun et René François sont désignés scrutateurs. 41 participants sur 84.

L'assemblée propose de faire 4000hl de mutés répartis au prorata des apports de chacun. Les vendanges commenceront pour les hybrides précoces le 18 septembre, le 21 pour la deuxième maturité et le 26 septembre pour l'ouverture générale.

Pour le vin restant en cave, par 21 voix pour et 20 contre, la retenue du vin restant en cave sera de 1% le 1^{er} octobre, 2% le 1^{er} novembre et 2% le 1^{er} décembre. La résolution passe de justesse.

La Cave sera ouverte le dimanche, vote à l'unanimité. Cela permettra d'engranger plus rapidement la récolte et peut-être de profiter de la main d'œuvre familiale gratuite du dimanche.

CA du 16 octobre 1963 20 h : Clovis Pujolas excusé. Procès-verbal plus que succinct : « pour la vente en commun de cette récolte » - « pour la concentration du vin et le remonter à 9° » - résolutions approuvées

AG du 21 octobre 1963 : Scrutateurs Louis Guiraud et Pierre Vincent -59 participants sur 84 inscrits.

Vente en commun : Monsieur le Président attire notre attention sur la fragilité des vins qui fait courir un risque sur leur conservation et qu'en cas de détérioration, la répartition des volumes défectueux posera des problèmes, aussi bien que leur vente en cas d'urgence. Il propose donc pour cette récolte la vente en commun intégrale des vins rentrés.

Le Crédit Agricole pour faciliter cette vente en commun propose une ouverture de crédit au taux de 4,5%. Cette ouverture de crédit se base sur la capacité de la Cave, soit 22 000 hl à 5frs l'hecto donc 110 000frs. Le débat s'engage et la vente en commun, le système d'ouverture de crédit sont votés à l'unanimité. Raymond Bonnaud a tout pouvoir pour signer les contrats, s'engager, élire domicile etc.

Une commission de vente est créée à l'unanimité : Jacques Vincent, Maurice Depasse, Arthur Dussaud, Albert François, Roger Monnier, André Gouffet, Marcel François, Arsène Bouzigue. La commission d'agrée n'a plus de raison d'être.

En fait les deux résolutions ont été adoptées par 58 voix pour et 1 non. Un vote révélateur.

AG 6 novembre 1963 20h 30 : scrutateurs Jean Brun et Paul François. 51 participants sur 84. Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret du 5 août 1961 et arrêté du 1^{er} août 1962 du ministère de l'Agriculture.

Nous ne saurons pas quelles modifications ont été apportées.

Onze réunions en 1963.

CA du 17 février 1964 20 h : comptes de l'exercice du 1^{er} septembre 1962 au 31 août 1963 – un retard dans la présentation des comptes qui s'installe au fil des années.

Recettes		Dépenses	
Vins	29 666.26	Frais d'exploitation	17 703.48
Lies et Marcs	4 063.80	Frais généraux	5 850.52
Tartre	3 459.50		
Alcool familial	563		
Total	37 752.56	Total dépenses	23 554.00

Excédent brut 14 198.56, excédent net 12 349.60 répartis entre amortissement immeuble 1 648.73 – amortissement matériel 8 921.55 – intérêts aux parts 627.75 .

Reste 1 151.57 frs –

Rapport excédent net /sociétaires 147,02 NF (14702AF)

Nouveau bond des frais d'exploitation, pratiquement plus 3000, les frais généraux suivent, plus 2000frs. Mais est-ce que ce sont les dépenses qui augmentent trop ou les recettes qui ne rentrent pas assez ?

La différence entre l'excédent brut et l'excédent net n'est pas expliquée. La commission de contrôle qui suit ne lève pas le mystère.

AG du 27 février 1964 20 h30 : en salle de mairie. Raymond Bonnaud préside la réunion, Paul Vignal et René François sont désignés scrutateurs et Albert François est le secrétaire de séance. 58 participants sur 84. Le nombre de sociétaires ne bouge plus. Vieillesse de la population viticole ? Comme toujours le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

On commente les résultats de l'exercice précédent. Par deux fois dans les écrits, (CA et AG) le reste de recettes de 1 151,57 est qualifié de déficit, lapsus révélateur, le bénéficiaire étant tellement maigre. L'assemblée décide de faire résorber ce « déficit » par le compte profits et pertes.

Sont réélus à l'unanimité Raymond Bonnaud président, Roger Monnier, Marcel François, Albert François en remplaçant de Clovis Pujolas. A la commission de contrôle Jacques Vincent, Joseph Aubert.

Les réunions dépassent les deux heures habituelles.

CA du 3 mars 1964 : Albert François fait fonction de secrétaire de séance. Le bureau est renouvelé sans grand changement : seul Albert François est nouveau.

Les autres membres sont Jean François, René François, André Gouffet, Yves Gay, Arsène Bouzigue, Paul Vignal, Henri Aubert, Elie Ance.

AG extraordinaire du 6 août 1964 15 h : salle de la mairie. Jean Brun et Edmond François sont scrutateurs, Albert François secrétaire. 51 participants sur 84 sociétaires. Monsieur Brémond de l'Association des Caves Coopératives est présent pour parler de la vente en commun du vin. L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette question à bulletin secret. Alain Larnac et Elie Ance sont scrutateurs pour ce vote. Après dépouillement la vente en commun est acceptée par 46 voix contre 5. Vote suffisamment important pour justifier des bulletins et des scrutateurs particuliers. L'essai de vente en commun de l'année 1963 a dû être concluant.

AG ordinaire du 4 septembre 1964 21 h : salle de la mairie. Maurice Depasse et Jean Taurelle sont désignés scrutateurs, Albert François secrétaire. 43 participants sur 84 sociétaires. Date des vendanges : 7 septembre pour les premières maturités, 14 septembre pour les deuxièmes maturités, 17 septembre pour l'ouverture générale.

Pour la saison 1964, il est décidé de ne faire aucun frais d'aménagement pour les pastières. Un quai sera chaussé (empierré) par les coopérateurs eux-mêmes pour permettre la pose des récoltes dans le grand fouloir. L'heure est aux économies.

CA 14 octobre 1964 20h 30 : excusés Paul Vignal, Marcel François, Elie Ance.

Le projet d'agrandissement tel qu'il a été décidé lors de l'AG du 26 mars 1963 a été retenu par le Programme d'Investissement Agricole. Montant 180 000frs.

Une subvention d'Etat de 30 % est à ce titre accordé et un prêt du même montant de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Gard est proposé. L'« autofinancement » sera assuré par la souscription de 4 815hl au prix de 15frs pour les sociétaires à raison de 1 franc par hecto souscrit.

Donc on arrive à un équilibre financier ainsi : subvention d'Etat 54 000frs – participation des sociétaires 72 225frs – prêt à moyen terme 54 000frs – total 180 225 frs. Eventuellement un prélèvement sur les ressources disponibles de la Cave ?

Le CA délibère et décide de lancer les travaux aux conditions du devis de l'architecte Jacques Devèze et approuvé par l'ingénieur en chef du Génie Rural. Le président Raymond Bonnaud et Marcel François notre trésorier sont mandatés pour faire tous les actes relatifs à l'emprunt. Un prêt relais à court terme de 54 000frs est prévu en attendant le mandatement du prêt à moyen terme.

CA du 25 février 1965 20 h : exercice du 1^{er} septembre 1963 au 31 août 1964

Recettes 68 315,65frs

Dépenses 66 273,66 frs

Excédent de recettes 2 041,99 frs soit 24,31frs par sociétaire

Nous n'avons plus le détail. Mais nous pouvons constater que les recettes et dépenses ont pratiquement doublé par rapport à 1962/63. Présentation comptable probablement différente ? L'excédent de recettes ou bénéfices représente environ 3% des recettes.

AG du 5 mars 1965 15 h salle de la mairie : Paul François et Jean Brun sont désignés scrutateurs et Albert François est secrétaire. 44 présents ou représentés sur 84 sociétaires. Nous avons un comptable Monsieur Duval. Chaque coopérateur a reçu le bilan personnel et général de la Cave.

Au bureau Elie Ance, René François, Henri Aubert sortants sont réélus et Paul Vignal est remplacé par son frère Guy Vignal.

La commission de vente est renouvelée : Raymond Bonnaud, Jacques Vincent, Roger Monnier, Marcel François, Arsène Bouzigue, Maurice Depasse, Arthur Dussaud, André Gouffet, Albert François à l'unanimité.

Les commissaires aux comptes (ex commission de contrôle) Jacques Vincent et Lucien Boulon. Un nouvel sociétaire Robert Dussaud qui remplit toutes les conditions voulues. Pour la prochaine campagne de vendange, la réception des pastières pose toujours problème : une modification de la tuyauterie fera l'affaire et ne coûtera pas cher.



(Vallabrix 2010- photos perso)

CA du 11 mars 1965 20 h : renouvellement des membres du bureau

Président Raymond Bonnaud, vice-président Roger Monnier, trésorier Marcel François, Albert François secrétaire. Les membres sont Jean François, Guy Vignal, Yves Gay, Arsène Bouzigue, René François Elie Ance, André Gouffet, Henri Aubert.

Le vin bloqué fournira le stock de sécurité. Nous décidons ensuite de ne pas mettre en vente le vin de pressoir pour le filtrer sur les marcs de la prochaine campagne. Sera-t-il meilleur ?

Autre CA 25 mars 1965 : 20h 30 : excusés René François, Jean François, Henri Aubert

Diverses réparations sur des pompes à vendanger, tout à fait nécessaires.

Un projet qui ne retient pas notre attention pour l'instant : le groupement producteur.

CA du 16 mai 1965 21 h : le stock de sécurité est augmenté de 1 000 hl à 10°, cela ne gênera pas pourtant les prochaines vendanges à loger. La subvention de 30% pour les travaux d'agrandissement est arrivée.

CA du 9 juillet 21 h 30 : excusé Elie Ance. Le lundi 12 juillet la Fédération des Caves se réunit pour délibérer sur une demande de sucrage dans notre département. Notre président doit participer à cette assemblée et demande conseil. Le CA est partagé et décide que le président et le vice-président devront juger sur place quelle décision prendre. Le sucrage question compliquée depuis les fraudes du début du siècle !

Une cotisation supplémentaire et obligatoire pour supplément de retraite de notre gérant est votée. Par ailleurs, suite à la maladie de notre gérant, la Cave doit toucher une indemnité de 102 frs. Mais malgré sa maladie le gérant a toujours tenu les comptes et écritures, donc il semble normal de partager cette somme entre lui et la cave.

Pas d'AG en 1965 pour fixer les dates des vendanges ?

Au cours de cette année 1965, le conseil municipal du village a changé : Raymond Bonnaud est maire, Roger Monnier premier adjoint. Les autres conseillers municipaux sont Lucien François, Paul François, Jean Brun, Robert Dussaud, Albert François, Louis François, André Gouffet, Jean Taurelle, Marcel François. Le village va se doter d'une adduction d'eau, d'un foyer, l'ancien cimetière sera aménagé, des travaux de voirie, dans l'école....Des efforts d'équipements indéniables. Nous sommes dans les Trente glorieuses !

On n'a pas débattu depuis juillet 65. Pas de problèmes ?

(Vendanges 13ème siècle – Bodleian Library Oxford photo Bibliothèque St Geneviève)

CA 25 février 1966 20 h : le blocage de vin pour la cave est de 4 657hl dont il faut retrancher environ 600hl pour l'alcool vinique. Le CA décide d'augmenter le stock de sécurité de 4000hl. Une prime est fixée à 32frs par mois et par hecto.

Le Gouvernement autorise une distillation libre à 440frs le degré hecto. Plusieurs caves l'ont fait. Nous décidons de distiller une cuve de 360 hl de vin de pressoir.

Le vin de pressoir ou de presse est un vin rouge qui s'écoule du marc lors du pressurage. C'est un vin tannique, sec peu acide généralement. Pas très bon semble-t-il.



CA du 29 mars 1966 : nous approuvons le compte administratif proposé par notre comptable. Nous n'avons pas le bilan dans le registre. Nous pouvons supposer qu'il s'agit de l'exercice 1964-65.

Il faut procéder au renouvellement du bureau. Plusieurs sortants et Elie Ance souffrant, ne peut se rendre régulièrement aux réunions.

La commission des ventes à réaliser plusieurs ventes : 1 140hl à M Bechard du 9,5° à 500frs le degré, 400 hl à M Fournier du 9° au même prix, 900 hl à M Béchard du 9°, 1 300 hecto à M Laupie, 400 hl à M Pellet à 520 frs le degré-hecto, 360 hl en distillerie libre à 440frs le degré-hecto. Soit 4 500 hl.

Le degré-hecto est le rapport entre le prix de vente à l'hl de vin et son titre alcoolique volumique.

AG du 31 mars 1966 20 h : salle du foyer communal. Jean Taurelle et Guy Vignal sont désignés scrutateurs, Albert François est secrétaire de séance. 59 participants sur 84, un peu plus de présents que d'habitude. Notre comptable Monsieur Duval fait un rapport détaillé de l'exercice 64-65. Le bilan est accepté à l'unanimité.

Renouvellement du bureau : Roger Monnier, Jean François, André Gouffet et Henri Aubert sont sortants. Sont élus ou réélus Roger Monnier, Lucien François, Georges Dolhadille, Pierre Vincent, Robert Dussaud. Elie Ance souffrant demande à être remplacé.

Le Président propose l'achat d'un fouloir pour pastières, vote encadré par Jean François et Georges Dolladille comme scrutateurs. Le projet est repoussé par 32 voix contre 27. Une opposition substantielle.

La séance est levée à 23 h. Réunion plus longue que d'habitude.

CA du 5 avril 1966 20 h : renouvellement du bureau

Président Raymond Bonnaud – vice-président Roger Monnier – trésorier Marcel François – Albert François secrétaire

Les autres membres sont Robert Dussaud, Arsène Bouzigue, Lucien François, René François, Yves Gay, Pierre Vincent, Georges Dolhadille, Guy Vignal.

CA du 16 août 1966 21 h : absents Lucien François, René François, Marcel François, Pierre Vincent

Le président fait le compte-rendu des ventes réalisées par la commission de vente depuis avril. Nous n'en saurons pas plus.

Par contre la prochaine récolte s'annonce de belle qualité mais de quantité moyenne. Diverses mesures seront proposées à l'AG du 25 pour encourager la qualité et le degré.

AG du 25 août 1966 salle du foyer communal 21 h : Jean Brun et Louis Guiraud sont scrutateurs, Albert François secrétaire. 45 participants sur 83.

Notre vin a une acidité trop élevée, peut-être une maturité pas suffisante. L'assemblée décide à main levée : la vendange accusant un degré de 9 à 8,5° sera pénalisée de 1/10 - de 8,5 à 8 ° de 2/10 – de 8 à 7,5° de 3/10 – de 7,5 à 7° de 4/10.

Une autre réunion fixée au 2 septembre décidera du commencement des vendanges.

AG du 2 septembre 1966 salle du foyer communal 20 h 30 : Maurice Depasse et Edmond François sont désignés scrutateurs, Albert François faisant fonction de secrétaire de séance. 48 participants sur 83.

Quelles dates pour l'ouverture de la cave ? L'Institut du Vin nous a fourni les différents degrés d'alcool ou d'acidité qu'il a relevés. Deux propositions :

- pour les précoces les 9-10-11, pour les secondes maturités 15-16-17, et le 20 pour l'ouverture générale
- pour les précoces les 12-13-14, pour les secondes maturités 15-16-17 et le 22 pour l'ouverture générale

Jean Brun et Edmond François scrutateurs pour le vote à bulletins secrets. Vote nul car égalité entre les deux solutions. L'assemblée décide dans un premier temps que

l'ouverture générale se ferait le 21 septembre. Un nouveau vote par 24 voix contre 21 et la deuxième proposition l'emporte. Pour les précoces les 12-13-14 septembre, pour les secondes maturités les 15-16-17.

La commission de contrôle se réunit le 8 mars 1967 pour les comptes de l'exercice 1965-66. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 862 608,87 frs. Nous n'en saurons pas plus.

CA du 10 mars 1967 : les administrateurs écoutent les explications du président sur divers articles du bilan de 1965/66 qu'ils vont trouver satisfaisant. Un projet de fouloir quatre rouleaux d'un montant de 12 000 frs sera proposé à l'AG.

L'AG du 22 mars 1967 21 h salle du foyer communal : Elie Ance et Georges Dolhadille sont scrutateurs et Albert François secrétaire. 50 participants.

Notre comptable M Duval présente le bilan et donne diverses explications. M Vincent commissaire aux comptes fait une analyse du bilan et trouve que le prix de 4,50frs l'hl est satisfaisant, dans la moyenne des coopératives du Gard. Les comptes sont finalement acceptés à l'unanimité. Il semble que les débats aient été difficiles.

Un vote à bulletin secret pour l'achat du fouloir pour pastières quatre rouleaux : projet accepté par 33 voix contre 19, sur 52 votants. Le nombre de participants annoncé était de 50, deux personnes sont arrivées en cours de route ou bien erreur de comptage ?

Des travaux électriques sont indispensables pour correspondre aux normes de sécurité exigées par les assurances. Le CA se chargera de l'exécution des travaux.

Les membres du bureau sortants : sont élus ou réélus Raymond Bonnaud, Albert François, Pierre Gouffet, Henri Aubert.

Un nouveau membre Francis Gaillard acheteur des vignes et des parts de cave de la SAFER. Il remplit les conditions voulues.

La commission des ventes est renouvelée : élus ou réélus Raymond Bonnaud, Roger Monnier, Robert Dussaud, Pierre Vincent, Albert François, Jean Brun, Maurice Depasse, Marcel François, Pierre Gouffet.

La récolte 1966 : quantité totale 13 770 hl – quantité bloquée 5 089 hl – quantité libre 8 681 hl. Si la récolte 1967 est importante, on aura du mal à la loger compte tenu de l'importance du blocage.

AG du 8 septembre 1967 21 h salle du foyer communal : scrutateurs Jean Brun et Paul François. 53 participants. Il s'agit de s'organiser pour la campagne 1967. Le 23 août un violent orage de grêle a endommagé le vignoble, certains quartiers plus que d'autres. Il faut séparer les raisins trop grêlés. Une commission formée de Paul François, Jean Taurelle, Louis Desplans délimitera les zones.

Pour les précoces la cave sera ouverte le 14 septembre, pour les deuxièmes catégories les 19 et 20 septembre, et le 21 pour tous les cépages.

Pas de réunion avant le CA du 26 juillet 1968 21 h : trois absents. Le président propose l'AG pour le 2 août. Quelques explications sur le bilan 1966-67 examiné tardivement. Il informe les membres du CA que Fournier Ealcina a versé 2 286,24frs soit 1/10 du capital dû, deux versements supplémentaires vont suivre. Procès-verbal laconique. Nous en saurons plus lors de l'AG

Il met ensuite le CA au courant des ventes. Puis propose une rencontre avec des techniciens de l'Institut pour étudier un mode de vinification qui permettrait d'apporter un peu plus de couleur à notre vin qui ainsi se vendra mieux.

Le CA se termine à 22 h 30, nous étions ce jour-là très pressés.

La commission de contrôle mandatée par l'AG du 22 mars 1967 rend compte de sa mission pour l'exercice 1966-67. Recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de 87 058,98 frs. Des sommes très différentes d'une année à l'autre.

L'AG du 2 août 1968 salle du foyer communal : les scrutateurs sont Jean Brun et Marcel François. 45 participants sur 81 sociétaires. Monsieur Duval notre comptable donne lecture du bilan et s'explique sur la réserve de 10 000frs qui a été faite en prévision de la petite récolte de 1967. Cette réserve permettra de ne pas trop augmenter les frais à l'hecto.

Les membres du CA sortants sont Robert Dussaud, René François, Marcel François, Guy Vignal. Sont élus ou réélus Robert Dussaud, Guy Vignal, René François, Louis Desplans. La commission de contrôle ne change pas de commissaires.

A la commission des ventes sont élus ou réélus : Raymond Bonnaud, Paul François, Robert Dussaud, Guy Vignal, Jean Brun, Maurice Depasse, Louis Desplans, Francis Gaillard, Pierre Gouffet. Quatre changements.

Monsieur Bremond comptable de la Fédération des Caves donne des explications sur l'affaire Fournier Ealcina : deux solutions étaient possibles, déclaration de faillite avec pertes d'argent pour nous, ou un protocole d'accord signé avec tous les créanciers. Dans ce cas nous récupérerons 10% du capital pendant trois ans. Un débiteur en difficulté qui plombe notre comptabilité.

Notre vin, bien que grêlé, a tenu une bonne moyenne des cours. Il reste encore à vendre 1 100hl de vin ainsi que 770hl de pressoir. Notre vin a plus de couleur et de ce fait a rencontré plus de demandeurs.

Le président propose une réunion avec un ou plusieurs membres de l'Institut du Vin pour tester une fermentation plus longue. Cela pourrait apporter une couleur qui fait défaut surtout lorsque l'on a une grosse récolte dans les cépages aramons.

CA du 13 août 1968 21 h : cinq absents - renouvellement du bureau

Président Raymond Bonnaud – vice-président Roger Monnier – trésorier Georges Dolhadille – secrétaire Albert François

Les autres membres sont Robert Dussaud, Louis Desplans, Lucien François, René François, Pierre Vincent, Pierre Gouffet, Guy Vignal, Henri Aubert.

AG du 13 septembre 1968 : scrutateurs Jean Brun, Paul François, secrétaire Albert François. 36 participants.

Campagne 1968 : l'état de pourriture des raisins fait que les dates d'ouverture de la Cave ne seront pas trop retardées, malgré une maturité un peu juste.

La retenue prévue les autres années sera malgré tout maintenue : de 9 à 8,5° retenue de 1/10 – de 8,5 à 8° retenue de 2/10 – de 8 à 7,5° retenue de 3/10 – 7,5 à 7° retenue de 4/10 - de 7 à 6,5° retenue de 5/10 – de 6,5 à 6° retenue de 6/10 – de 6 à 5,5° retenue de 7/10.

Les dates d'ouverture s'établiront ainsi : le 16 septembre pour les précoces, le 19 pour la 2^{ème} catégorie et le 23 pour tous les cépages.

CA du 10 décembre 1968 : 2 absents

Vente de 1 140 hl de 9,5° à 58,56frs le litre soit 616frs le degré hecto.

Le CA décide de passer le warrant qui pèse sur le vin de l'année dernière sur du vin de cette année pour pouvoir vendre le premier et ainsi régler le compte de la dernière campagne.

Le CA propose d'avancer l'acompte de la récolte actuelle payable normalement le 15 janvier. Il sera le bienvenu avant les fêtes de Noël. Le solde sera payé courant janvier. La petite récolte de 67 et la grêle du printemps 68 vont mettre à mal nos bénéficiaires.

La commission de contrôle rend compte de son mandat. Les chiffres des recettes sont restés en blanc dans le procès-verbal. Pas de chiffres de dépenses et pas de signatures des commissaires. Le moral ne semble pas au beau fixe.

Pas de réunion jusqu'au CA du 26 mars 1969 20 h : date de l'AG 28 mars 21 h et son ordre du jour. Deux ventes de vin de 1 120hl au prix de 616frs le degré hecto. Une erreur s'est glissée dans le bilan, Notre comptable M Duval va faire le nécessaire. Il n'y a pas d'incidence sur le total final.

Le salaire du gérant sera aligné sur les dernières décisions de la « commission collective » (convention collective ?).

Le problème de l'électricité évoqué en 1967 se repose à nouveau. Faute de moyens financiers, le projet avait été abandonné. Le pressoir continu présente aussi une usure inquiétante. Il nous faudra aborder ces points lors de l'AG. Notre président souhaiterait être remplacé car depuis trente ans, soit comme secrétaire, soit comme président, il s'occupe des affaires de la Cave. Et puis il a d'autres responsabilités très prenantes sur la commune.



(Alicante-Bouschet, cépage teinturier d'origine française, mélange de grenache noir et de petit Bouschet – on le trouvait au Portugal, Algérie, Midi, et Californie)

AG du 28 mars 1969 20h 30 salle du foyer communal : Jean Brun et André Gouffet sont désignés scrutateurs. 54 participants sur 78 souscripteurs.

Le bilan 1967 est déficitaire à cause de la grêle du mois d'août et celle de juillet. Le gel du printemps avait aussi endommagé le vignoble.- 6 306 hl et 127 kg de raisins pour 1 hl de vin. La récolte de 1968 a été meilleure que prévu mais malgré tout déficitaire : 11 850hl avec 126,30 kg de raisins pour 1 hl, degré moyen 9,63°. Les vignes gelées à 100% l'année précédente n'ont pas produit et la pourriture s'est installée. Le bilan pas très heureux est accepté à l'unanimité.

Sont élus ou réélus au CA Roger Monnier,

Lucien François, Pierre Vincent, Francis Gaillard. A la commission des ventes Paul François, Guy Vignal, Jean Brun, Louis Desplans, Francis Gaillard, Lucien François, René François, Edmond François, Albert François.

Les commissaires aux comptes sont toujours Jacques Vincent et Lucien Boulon.

Notre gérant en poste depuis 1938 prend sa retraite le 1^{er} juillet et nous devons lui trouver un remplaçant.

L'assemblée donne son accord pour faire les réparations sur le pressoir. EDF a changé les disjoncteurs et compteurs. Mais le moteur électrique de la pompe à vendange donne quelques soucis.

Peut être un nouveau sociétaire : Marc Bouteau. Par vote secret l'assemblée repousse la demande d'admission par 29 voix contre 23. Il avait pourtant été accepté par le CA.

Un projet de construction d'un chai de stockage et d'un ensemble administratif pour le syndicat des coopérateurs et l'Institut du vin, ainsi que d'un chai de commercialisation. Projet situé à St Césaire proche de la voie ferrée. Chaque cave du département participerait à cette réalisation en prenant des parts (10fr la part), et le solde payable en 15 ans. Nous ne savons pas ce qu'en pensent les sociétaires de Vallabrix.

CA du 1^{er} avril 1969 20h 30 : Raymond Bonnaud souhaite toujours être remplacé.

Le bureau après délibération se présente ainsi :

Président Louis Desplans, vice-président Lucien François, trésorier Pierre Vincent, secrétaire Albert François.

Les autres membres sont Raymond Bonnaud, Roger Monnier, Robert Dussaud, Henri Aubert, René François, Guy Vignal, Francis Gaillard, Pierre Gouffet.

On félicite et remercie chaleureusement l'ancien président, qui ne quitte pas tout à fait le CA.

CA du 2 mai 1969 20 h 30, un absent : objet de la réunion le remplacement du gérant
Nous avons neuf candidats : Michel Boyer d'Uzès, Fernand Braluc de St Quentin, Diaz, Henri Gaydan de Moussac, Lambert de Cavillargues, Duffenis de Beaumont les Ventoux, Henri Salin de Castillon, Devol des Fumades, Bonnal. Le CA du 10 mai examinera les candidatures de quatre d'entre eux : Boyer, Braluc, Bonnal, Lambert.

CA du 13 mai 1969 20 h 30 : vote pour embaucher le nouveau gérant, deux assesseurs Pierre Gouffet et Francis Gaillard pour surveiller le scrutin..

C'est Lambert qui l'emporte par 8 voix contre 4 à Boyer au 2^{ème} tour.

Engagé à l'essai pendant deux ans à compter du 15 juin 1969, salaire fixé par la convention collective, charge de travail : vinification et comptabilité simples, logement assuré par la Cave pendant la durée du contrat.

AG du 28 juin 1969 21 h dans la salle du foyer communal : 53 participants, Paul François et André Gouffet scrutateurs, Albert François secrétaire de séance.

Marc Boutaud redemande son entrée dans la société coopérative. A la différence du mois dernier, il propose d'acheter 120 parts minimum au lieu de 50. Vote secret : Marc Boutaud est admis par 29 voix pour, 24 contre.

On parle du complexe vinicole de St Césaire. Un représentant de Sica Vinagard expose ce que sera ce projet. Situé sur la voie ferrée, avec sur place, les locaux de l'Institut des Vins, le syndicat des coopérateurs et ce qui nous intéresse plus un chai de stockage dont les parts seraient achetées par les différentes caves du Gard. Le coût de la part de 100hl est de 600frs pour le minimum de souscription. 15frs à la souscription en janvier 1970 et le solde en 15 ans.

Le président propose de participer à ce projet et d'acheter 500 parts. Vote secret en faveur de ce complexe par 40 oui et 13 non.

(Moines de Fontfroide 18^{ème} siècle Corbières – Faïence Azulejo –collection privée)



AG extraordinaire du 12 septembre 1969 21 h salle du foyer communal: bureau de l'AG Paul François et Jean Berne, secrétaire Albert François. 54 présents ou représentés. On ne donne plus le nombre de sociétaires.

Une distillation de vin aura lieu comme d'habitude le 15 septembre et une autre se fera avant l'ouverture générale. Le président demande s'il ne serait pas intéressant de laisser les grappillons sur les souches pour les ramasser plus tard après les vendanges, pour que notre vin perde en acidité. Trop d'acidité apporte une note verte, le juste milieu donne un vin « nerveux ». La proposition est acceptée et le CA en décidera la date et les modalités. Ce vin sera séparé de l'autre.

Dates d'ouverture de la Cave : précoces les 15, 16, 17, 18 septembre – 2^{ème} maturité 24, 25, 26, 27 septembre et ouverture générale le 29. Les restrictions sur les petits degrés en vigueur l'année dernière sont reconduites.

Mais le 17 septembre, le Président de la Cave convoque les membres du CA et de la commission des ventes. Les conditions climatiques sont très mauvaises et la pourriture s'installe à grands pas, ne serait-il pas judicieux d'avancer la date d'ouverture ? Après délibérations il est décidé que pour la 2^{ème} maturité, les opérations commenceront le 22 septembre, et l'ouverture générale se fera le 27 septembre.

CA du 22 octobre 1969 : Louis Desplans est toujours le président. Les vendanges se sont bien déroulées, le nouveau gérant a donné pleine satisfaction ainsi que le matériel et les journaliers. Mais il n'est entré dans la Cave que 925 400kg qui ont produit 7 300 hl de vin au degré moyen de 9,9°. Une demi-récolte, même si la qualité semble meilleure en acidité et en couleur. Pour le ramassage des grappillons, date en blanc, en octobre.

(Scène de vendanges III^{ème} siècle Vallée du Swatt – Gandhara Ancien Royaume nord-ouest Pakistan- Histoire Antique n°29 2007)



CA du 20 novembre 1969 : un warrant venant

à échéance de 11 000frs, le CA décide de le reconduire sur la récolte de 1969. Les grappillons ont été ramassés. La Cave en a tiré pour 76 820 kg, 600 hl de vin à 8,4°.

Dix réunions en cette année 1969.

CA du 13 janvier 1970 20 h 30 local des séances : deux absents. La vente de vin à Monsieur Court est payée, le vin retiré. La vente à Monsieur Nègre (pressoir 1968)

accuse un retard de 41 jours sur le délai de « retraitaison ». Une lettre recommandée sera envoyée pour enlèvement et paiement sous huitaine, sinon la vente sera annulée.
Au 15 janvier 10frs par hl sur la récolte de 1969 sera payé aux coopérateurs.

CA du 12 février 1970 20 h 30 local des séances : le CA et la commission de ventes sont informés que la Maison Bonnet de Lunel a cessé ses paiements. Nous avons reçu des acomptes sur deux ventes, l'une de 740 hl à 72,30 frs, l'autre de 1 140hl à 77,22frs. Soit 19 500fr d'acomptes.... Seulement 595,80hl ont été retirés pour la somme de 50 657,75frs. Reste 31 157,75frs Le Président et le trésorier Monsieur Vincent se sont rendus à Lunel pour examiner la situation et proposer un marché. La Maison Bonnet verserait un quart de la somme soit 7500frs et le reste en 8 trimestres. Le président souhaite que la décision soit prise par le CA. Deux solutions, assigner notre débiteur en faillite ou accepter ces conditions. Les sociétaires adoptent plutôt la seconde solution tout en demandant au président d'essayer d'obtenir davantage et de résilier la vente du vin restant en cave, soit 1285hl.

Une manifestation contre les importations de vin d'Algérie se prépare à Bagnols sur Cèze avec le comité d'action viticole. Le Président invite le maximum de coopérateurs à se rendre à l'appel de nos responsables.

Déjà en 1967, les viticulteurs du Midi avaient manifesté contre les importations de vins d'Algérie. Enième et interminable crise viticole. En cette année 1970, en 1971, 1975 on bloque des routes, des voies ferrées, le port de Sète. Le Languedoc mais aussi la Provence jusqu'à Nice affrontent les CRS. Les importations de vins d'Italie, de toute la CEE mettent en péril notre économie. 40000 manifestants à Sète en 1975. La cathédrale de Montpellier occupée en printemps 1975, drapeau occitan hissé. Une centaine de maires occupe le Pavillon Populaire de Montpellier en février 1971. Nos députés s'agitent, Monsieur Roucaute apostrophe le ministre de l'Agriculture...

Le 4 mars 1976 c'est la fusillade de Montredon : deux morts, plusieurs dizaines de blessés, en un peu plus d'une heure. Environ 3000 viticulteurs s'étaient rassemblés au pont de Montredon sur la voie ferrée, près de Montpellier. Ils démontent quelques rails, brûlent des wagons d'un train. L'affrontement avec les deux compagnies de CRS dégénère très vite. Un commandant de CRS Joël Le Goff et un vigneron audois Emile Pouytès tombent sous les balles. Un responsable militaire reconnaît que 35 000 balles ont été tirées par la CRS. Le calibre des projectiles est encore couvert par le secret de l'instruction, semble-t-il. Qui a tiré les coups fatals ? Les viticulteurs avaient avec eux leurs fusils de chasse, des fusées anti-grêle. Un homme sera incarcéré quelques temps. Une manifestation monstre de plus de 100 000 personnes à Montpellier demandera sa libération. Il ne sera jamais jugé, les dirigeants viticoles ne seront pas inquiétés. Les poursuites seront abandonnées en 1981. Plus de trente ans après, personne ne peut encore dire comment ces événements se sont produits, se sont enchainés. Et le traumatisme est toujours là.

AG du 12 mai 1970 21 h salle du foyer communal : bureau composé par Jean Brun et André Gouffet, scrutateurs et Albert François secrétaire. 44 participants sur 73.

Sont élus ou réélus Pierre Gouffet, Albert François, Jean François, Louis Guiraud. Les commissaires aux comptes sont Raymond Bonnaud et Paul François.

La commission de ventes sera renouvelée à la réunion des vendanges en septembre.

Monsieur Duval notre comptable présente le bilan et donne les explications demandées. Monsieur Batiste inspecteur du Crédit Agricole compare notre bilan à celui des autres coopératives et explique que le coût de vinification est élevé à cause des warrants que la

coopérative est obligée de souscrire au Crédit Agricole pour payer les acomptes aux sociétaires. Mais il trouve malgré tout que notre situation financière est bonne. Par contre nous ne pouvons pas donner le compte exact des ventes de vin 1968, nos clients tardent à retirer leur commande et à la payer.

Un fléau frappe les vignes : le ver de la grappe. Le Président propose que des pièges soient disposés à différents endroits du vignoble, le gérant les visitant chaque jour. Un technicien venant toutes les semaines à la Cave, informera les coopérateurs du meilleur moment pour traiter par publication et affiches.

(grappe de grenache)



CA du 20 mai 1970 local des séances :

renouvellement du bureau du CA

Président Louis Desplans, vice-président Lucien François, trésorier Pierre Vincent, secrétaire Albert François.

On étudie le fonctionnement des pièges à papillon du ver de la grappe. Le gérant les visite chaque jour.

Un apéritif est proposé en présence des membres des deux commissions, pour recevoir l'ancien Président Raymond Bonnaud en remerciement des services rendus à la Cave et à ses sociétaires. Voté à l'unanimité.

AG du 8 septembre 1970 salle du foyer communal 21 h : 48 participants sur 71 sociétaires. Le nombre de coopérateurs diminue d'année en année. Moins de viticulteurs ou plus généralement moins d'agriculteurs ? On peut noter aussi que les nouveaux membres sont maintenant rarement des femmes.

Les précoces se vendangeront à partir du 14 septembre, la 2^{ème} maturité le 17 septembre, et l'ouverture pour tous les cépages le lundi 21 septembre. Les alicantes sont incorporés dans la deuxième maturité. Les grappillons seront ramassés après les vendanges à une date fixée ultérieurement par le CA.

La commission des ventes garde ses membres actuels et ne sera renouvelée tous les ans que par tiers.

CA du 15 octobre 1970 local des séances toujours sous la présidence de Louis Desplans :

2 absents. On a engrangé 17 300hl, vinification à 121 kg degré moyen 9,8°. Le gouvernement a autorisé à nouveau les contrats de stockage aux conditions suivantes : pour trois mois, prime de 0,60 frs l'hl par mois. Les contrats peuvent être résiliés si sur les places européennes les cours du vin atteignent 7,12 frs le degré-hecto. On décide de stocker 10 000 hectolitres environ.

Autres problèmes à soulever lors de la prochaine AG : la vente de parts de la coopérative aux particuliers et la taxe de non apport.

AG extraordinaire du 22 octobre 1970 : salle du foyer communal 20h 30 : 42 participants. Un but essentiellement informatif.

La récolte 17 300 hl au degré moyen de 9,89°, acidité meilleure que les années précédentes. Le gouvernement accorde pour 20 000 hl de droits de plantation sur l'ensemble de la France. Chez nous d'après Monsieur Sauvinet, qui connaît notre vin, nous devrions planter des grenaches et non des cinsault ou des alicante bouschet. Notre gérant recueillera les demandes de plantation et la Fédération des Caves, le Syndicat des exploitants les achemineront au service compétant. La qualité doit être absolument privilégiée.

On informe aussi sur le contrat de stockage.

Le cinsault est un vieux cépage noir à jus blanc, probablement originaire de Provence. Utilisé surtout pour faire du vin rosé méditerranéen, léger et fruité.

CA du 22 février 1971 : 18h 30 – trois absents – un warrant de 90 000frs vient à expiration et sera renouvelé. Le contrat de stockage doit être prolongé : le ministère de l'agriculture permet des contrats sur six mois au lieu de trois. Début septembre le volume stocké sera d'environ 5 240 hl.

Le logement du gérant a besoin d'être modernisé : une douche, des wc. Le montant de la dépense est en blanc.

Des cuves sont en mauvais état et doivent être restaurées, deux ou trois par an. On se renseigne sur les dépenses et la faisabilité des réparations.

Un devis est aussi demandé pour l'installation électrique : l'APAVE qui nous visite tous les ans et à qui nous payons une cotisation se chargera de ce devis.

Les moteurs électriques des pressoirs hydrauliques sont vendus à deux sociétaires (Lucien Boulon et Albert François) pour la somme de 30 frs pièce. Une vieille pompe aussi a été vendue.

La commission de vente sera convoquée le vendredi suivant pour une vente de 1 100 hl. Lors de la prochaine AG nous évoquerons la question des indemnités pour les manifestants.



(Vallabrix 2009)

CA du 19 avril 1971, 20h 30 :

Les modalités de la distillation volontaire : on peut distiller jusqu'au 4 juin au tarif de 6,94 frs le degré hecto. En tenant compte des autres avantages (?) qui porteraient le tarif à 6,20 environ, cette distillation ne concerne que les vins inférieurs et les membres du CA refusent d'y souscrire.

Le Président des Jeunes Agriculteurs demande qu'un de leurs membres puisse assister à nos réunions pour se familiariser avec les méthodes des coopératives. Le CA accepte volontiers cette présence.

La Cave sert aussi d'intermédiaire entre la caisse de Réassurance agricole et les coopérateurs assurés contre les accidents : le gérant fera le décompte de chacun et remettra les enveloppes aux bénéficiaires.

L'AG aura lieu le 14 mai.

Il est proposé de goudronner la montée de la bascule jusqu'à la réception. L'entreprise César devant intervenir sur le village prochainement, on peut demander un devis.

AG du 14 mai 1971 salle du foyer communal 21 h : Jean Brun et Francis Gaillard sont désignés à l'unanimité scrutateurs. Albert François remplit toujours les fonctions de secrétaire. 43 participants sur 72 sociétaires. On étudie le rapport moral et financier. La réunion est en retard à cause des « retiraisons » du vin et des paiements qui ont plus que tarder. Le coût de fabrication de l'hl est élevé cette année essentiellement dû à la petite récolte obtenue donc un gonflement des frais généraux. Nous n'avons pas eu de prime de stockage comme les autres années qui payaient largement les intérêts des warrants. Notre comptable Monsieur. Duval donne lecture des opérations de l'exercice 1969-70. La date d'arrêt du bilan est restée en blanc. Les chiffres n'ont pas été retranscrits. Le commissaire aux comptes Raymond Bonnaud fait un rapport favorable pour l'exercice écoulé et rappelle que la majorité des caves sont dans la même situation : petite récolte et manque de primes. Nous sommes tous dans la même galère !!



(Vallabrix printemps 2012 – archives personnelles)

Les membres sortants du CA sont réélus, par manque de candidats. Les commissaires aux comptes sont aussi maintenus. L'enthousiasme est en berne !

Un débat a lieu entre les sociétaires et le président qui donne tous les renseignements sollicités. Les commissaires de la commission de vente seront élus en septembre.

Monsieur Castanet demande à être admis sociétaire, ce qui est accepté par l'assemblée. La récolte de 1970 a produit 6 500hl, un contrat de stockage qui était au début de 9 000hl est ramené à 5 270hl pour une période de six mois. Malgré un prix de vente qui varie entre 6,50 et 6,60 frs le degré-hecto, l'assemblée souhaite que nous vendions notre vin. Il faut des rentrées d'argent, ne serait-ce que pour faire vivre la Cave, outil de travail.

En ce qui concerne les problèmes d'entretien de la Cave (cuves, électricité, pompe ...) le CA est habilité à procéder aux réparations les plus indispensables.

CA du 11 juin 1971 : le bureau ne change pas, les autres membres sont toujours Roger Monnier, Robert Dussaud, René François, Jean François, Louis Guiraud, Francis Gaillard, Guy Vignal, Pierre Gouffet.

On achète une nouvelle pompe. Le Président propose aux membres du CA et ceux de la commission des ventes un repas dans une auberge des environs. Toute l'année ils prennent sur leur temps pour s'occuper des affaires de la Cave, Ce sera fait le 10 juillet, Louis Guiraud se charge de trouver un bon restaurant.

L'auberge de la Treille accueillera nos convives ainsi que Raymond Bonnaud au titre d'ancien président. Monsieur Desplans en profite pour leur faire un rapport sur les activités actuelles de la cave. Les sorties de vin, le personnel des vendanges, peseurs etc. Les ouvriers seront les mêmes que précédemment mais sous contrat écrit et signé pour éviter les accrochages.

CA du 8 août 1971 : trois absents excusés.

Il faut réfléchir au nouveau contrat de stockage. L'actuel vient à échéance le 19 novembre. La future récolte environ 15 000hl, est évaluée pour délimiter la quantité stockable. Ce sera 2 945hecto. Donc on pourra loger aisément la récolte.

AG du 8 septembre 1971 21 h : Lucien François et Pierre Gouffet sont scrutateurs. 41 participants sur 66 sociétaires. 71 coopérateurs en mai : retraite, décès ? Le chiffre des présents ou représentés est relativement stable.

Les vendanges commenceront le 15 septembre pour les premières maturités, les autres dates seront fixées lors d'une prochaine réunion. La Cave sera ouverte de 8h 30 à 12h 30 et de 14 h 30 à la dernière voiture.

Restrictions sur les petits degrés : 8,9 ° à 8,4° 1/10 - 8,4° à 7,9° 2/10 - 7,9 à 7,4° 3/10 - 7,4 à 6,9 ° 4/10 - 6,9 à 6,4 ° 5/10 -

Des dépenses ont été faites depuis la dernière AG : salle d'eau et wc pour le gérant, pompe à vin, goudronnage, ventilateur.

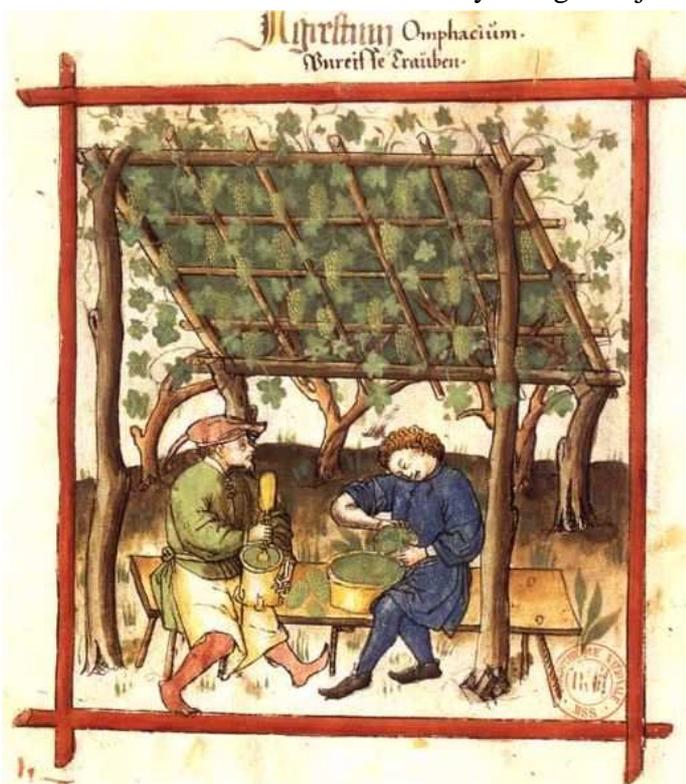
La nouvelle commission des ventes se compose de Louis Desplans, Francis Gaillard, Albert François, René François, Lucien François, Edmond François, Maurice François, Arsène Bouzigue, Pierre Vincent.

Le ramassage des verjus est accepté à l'unanimité. Les coopérateurs dans la première semaine d'ouverture générale de la cave ne pourront apporter que la moitié de leurs parts.

Les verjus sont les grappillons, raisins tardifs à faible maturité. Au Moyen-Age ce jus acide était un élément de la cuisine médiévale, remplaçant le vinaigre ou le jus de citron dans certains plats. (Ménagier de Paris 1393). Ici les verjus se transforment en vin.

Faisant suite à cette assemblée, le 17 septembre, 20 membres de la coopérative se sont réunis pour décider de l'ouverture de la cave pour la 2^{ème} maturité et pour tous les cépages. Les 22 et 27 septembre.

(fabrication des verjus –*Tacinum Sanitatis* 1474 BNF)



CA du 28 octobre 1971 local des séances :

Récolte 1971 – 16 200hl contre 17 300 en 1970 - degré moyen 9,12° contre 9,89° en 1970 - Kg

pour 1 hecto 120,844 kg contre 121,468 kg l'année précédente. Moins bonne année. En août 71 nous avons évalué la future récolte à 15 000hl, pas très loin de la réalité.

La date de ramassage des verjus : du 3 au 6 novembre. Le CA décide de donner un nouvel acompte de 10frs par hecto sur la récolte de 1970.

Nous devons aussi réfléchir sur la vinification continue. Il s'agit d'une variante de la fermentation classique, économique en main d'œuvre. C'est une fabrication plus « industrielle » du vin. Les moûts sont apportés de manière continue, de sorte que les levures ont tout le temps oxygène, sucres et azotes assimilables en abondance et ne connaissent pas de temps de latence. Le résultat est parait-il moins bon.

Un autre problème est soulevé. Depuis l'utilisation des pastières, un seul fouloir et une seule pompe absorbent 90% de la vendange. Des transformations seraient indispensables pour éviter cet état de chose.

Les pastières sont des remorques en bois ou en métal attelées aux tracteurs (ou aux mulets, chevaux) transportant la récolte.

Une taxe est en projet pour non apport pour les « partiels ». A voir lors de la prochaine AG.

CA du 15 octobre 1971 local des séances toujours sous la présidence de Louis Desplans :

2 absents. On a engrangé 17 300 hecto, vinification à 121 kg degré moyen 9,8°. Le gouvernement a autorisé à nouveau les contrats de stockage aux conditions suivantes : pour trois mois, prime de 0,60 frs l'hl par mois. Les contrats peuvent être résiliés si sur les places européennes les cours du vin atteignent 7,12 frs le degré hecto. On décide de stocker 10 000 hl environ.



Autres problèmes à soulever lors de la prochaine AG : la vente de parts de la coopérative aux particuliers et la taxe de non apport.
(*Pastière 1950* collec
Henri Moreno – St
Georges d'Orques)

CA du 23 novembre 1971 local des séances : le nouveau contrat de stockage à court terme avec une prime de 0,99frs par

hl par mois. On envisage de stocker 12 000hl. La Fédération des Caves du Gard souhaiterait atteindre l'objectif de 5 millions d'hl stockés dans notre département.

CA du 2 décembre 1971 18 h : une erreur dans le compte de vendange de Monsieur Daniel, mais il n'est pas venu vérifier son compte en temps utile. Le CA décide néanmoins de lui payer les hectolitres qui font l'objet de l'erreur au règlement du solde de la récolte de 1971.

Certains chapeaux et plafonds de cuves sont à refaire. Une estimation n'a pas convaincu les membres du CA. On attendra d'autres modèles. Par contre une réparation ne saurait être différée : la toiture côté logement du gérant ainsi qu'un plafond de chambre. Devis approximatif toiture 900frs, plafond 300frs.

La vente du vin vieux restant en cave et des grappillons est décidée pour le mardi 7 décembre 1971.

CA du 27 décembre 1971 18 h local des séances : Raymond Depasse et Georges François sont stagiaires.

On reparle du contrat de stockage : à long terme, et qui vient d'être voté en haut lieu. Ce contrat est financièrement plus intéressant : 1,10 frs par hl et par mois. Le CA décide d'opter pour cette solution.

On envisage pour l'agrandissement souvent évoqué des cuves métalliques plus avantageuses. Plusieurs caves en sont déjà équipées. Louis Desplans, Lucien François, Francis Gaillard et Pierre Vincent sont chargés de les visiter pour voir ce qu'il en ait.

CA du 11 janvier 1972 18 h local des séances : trois absents. Le contrat de stockage à long terme immobilise le vin pendant 9 mois et ne concerne que les vins au dessus de 10 degrés. Dans les 12 000hl du précédent contrat, 6 300hl sont au dessus de 10°. Cependant le CA décide de ne stocker que 4 390 hl à long terme.

(Vallabrix- prémices de grappes - printemps 2012)

CA du 3 février 1972 10 h 30 local des séances, un absent : à ce jour aucun warrant ne pèse sur la trésorerie. Les réparations du toit et du plafond de chambre sont terminées, le coût des travaux est resté en blanc sur le registre.

Un nouveau fouloir à quatre rouleaux sera acheté. En effet actuellement un seul fouloir et une seule pompe font tout le travail de la cave. Une panne est toujours possible et les vendanges n'attendent pas une réparation. La Maison Cook propose un article pour une dépense de 15 000frs environ.

Les cuves métalliques moins onéreuses que celles en ciment seront installées. Trois fabricants proposent des prix à peu près identiques.

Maison Citral 23,10frs l'hecto -

Maison Fouquere 24,10frs l'hecto -

Maison Pasquier 23,43frs l'hecto.

Plus une barrière métallique interdisant l'accès aux robinets ou coffre de protection et surtout socle en béton, qui lui, coûtera une somme pouvant aller à 5frs l'hecto.

L'AG extraordinaire du 11 février en décidera. Le CA pense que le prix de participation pourrait être proposé à 36frs la part, et que le projet pourrait concerner deux cuves, 3000 ou 3200 hl selon le nombre de parts souscrites par les coopérateurs.

AG extraordinaire du 11 février 1972 foyer communal : Louis Guiraud et André Gouffet sont désignés scrutateurs, Albert François est secrétaire de séance, sous la présidence de Louis Desplans. 37 participants sur les 69 sociétaires. Le nombre de coopérateurs a un peu augmenté d'une année à l'autre, + 3.

On se prononce à l'unanimité sur l'achat du deuxième fouloir du même modèle que celui déjà en place.

En ce qui concerne l'agrandissement de la cave, le président en expose les raisons : les difficultés de vente provoquent un stock toujours plus important surtout au moment des vendanges. En 1971, une seule cuve était libre en fin de récolte. Les contrats de stockage sont un appoint financier non négligeable et nous pourrions augmenter le volume du contrat de stockage à long terme. De plus un certain nombre d'hectares de droits de plantation ont été accordés aux viticulteurs de Vallabrix, donc des récoltes plus abondantes à prévoir.

Déjà des coopérateurs dépassent leurs souscriptions : 10 000 kg en 1970, 8 800 kg en 1971. Ils devront régulariser leur situation en achetant des parts supplémentaires. Une retenue de 5% leur a été faite sur les dépassements d'apports, retenue qui pourra être augmentée jusqu'à 10% sur décision de l'AG.



Le projet table sur deux cuves en acier, 3000 hectolitres environ au total. Ces cuves coûtent moins cher que celles en ciment. Même celles enterrées sont trop onéreuses car la Cave est construite sur le rocher et le creuser serait aussi hors de prix pour nous. De plus ces cuves en acier n'exigent pas de permis de construire, ce sont juridiquement des meubles et non des immeubles. Donc on peut les mettre où l'on veut sans autorisation à demander.

Le coût pour les coopérateurs serait de 36frs et pour les non-coopérateurs de 40frs. 40% au comptant et le solde en annuités de 27,12frs pendant 12 ans. La Cave a obtenu du Crédit Agricole un prêt de 60% de la dépense engagée sur 12 ans au taux de 7 %.

Par un vote à bulletin secret, les sociétaires refusent les viticulteurs étrangers à la commune (27 contre et 10 pour). Le gérant tient à disposition un cahier de souscription pour que chaque viticulteur intéressé se fasse inscrire. C'est assez urgent, nous avons jusqu'au 19 février, soit une semaine. Ce projet ne se réalisera que si le nombre de parts souscrites est suffisant.

Le CA a droit de consulter les devis. Les cuves sont de 1600hl chacune, pour une dépense globale HT de 89 593frs. Prêt du Crédit Agricole de 50 000frs. Souscription des sociétaires de 2 130 parts de 150 hl à 36frs soit 78 480frs, ce qui donne pour 40 % 31 392frs à verser avant le 31 août 1972. Augmentation du capital social de 2 180frs sur une base de 1 part de 1fr pour 150 kg d'apport. La participation financière des coopérateurs (76 300frs), la différence entre les souscriptions (78 480frs) et l'augmentation de capital social (2 180frs) restent bloquées au compte courant.

L'équilibre financier du projet sera réalisé ainsi : souscription 31 392 + prêt 50 000 + disponibilités coopérative 8 201 = 89 593frs.

La construction de l'agrandissement est décidée, le Président Louis Desplans et le trésorier Monsieur Vincent s'en trouvent chargés.

CA du 18 février 1972 local des séances 20 h, deux absents : 2 000 parts sont à ce jour souscrites, donc les travaux peuvent commencer. C'est la Maison Fonquerne de Béziers qui officiera et qui s'engage à terminer fin juin. On travaille dans l'urgence pour être prêts pour la prochaine récolte.

Deux nouveaux coopérateurs, Marcel Boutaud pour 400 parts et Francis Boutaud pour 200 parts.

CA du 25 février 1972 20h local des séances : réunion en commun avec la commission des ventes. Trois absents.

Le contrat de stockage à court terme est décidé pour un volume de 4 362 hl.

Les coopérateurs peuvent encore acheter des parts pour l'agrandissement : s'ils ne s'étaient pas fait inscrire dans les délais, ils pourront acheter tant qu'il y aura des parts mais avec une majoration de 1% par mois à partir du 1^{er} mars.

Un warrant de 140 000frs sera éventuellement émis pour faire face au virement du mois d'avril si l'argent venait à manquer.

Depuis quelques temps on a l'impression que le but essentiel des Caves est de stocker et non d'écouler le vin. En fait nous espérons toujours que plus tard, nous pourrions vendre notre produit. Et il suffit d'une année de gel ou de grêle pour écouler les stocks, on l'a déjà vu.

CA du 23 mai 1972 local des séances 20 h30 :

Distillation autorisée : seuls les vins à plus de 10 ° peuvent faire l'objet de cette distillation. Mais chez nous, tous les vins au dessus de ce degré sont ou vendus ou

stockés à long terme. Donc difficile de prendre une décision. Eventuellement si nous trouvons une solution, le président est autorisé à s'inscrire pour un volume de 5 000 hl. L'AG aura lieu le 26 mai.

AG du 26 mai 1972 au foyer communal 20 h 30 : Marc Boutaud et Maurice François sont désignés scrutateurs, Albert François et secrétaire. 25 participants sur 72 sociétaires. Faible présence mais le quorum est malgré tout atteint.

Le bilan est accepté toujours en présence de notre comptable Monsieur Duval. Vote à main levée. Nous n'avons toujours pas les chiffres.

Les membres sortants du Ca sont réélus : Roger Monnier, Pierre Vincent, Lucien François, Francis Gaillard. Les commissaires aux comptes Raymond Bonnaud et Paul François sont reconduits. Les volontaires se font rares.

La surveillance des vers de la grappe se fera comme lors de la campagne précédente par le gérant.

CA du 1^{er} août 1972 local des séances 20h30: quatre absents excusés

Augmentation de notre ouverture de crédit : depuis le 24 octobre 1963 nous bénéficions d'une ouverture de crédit de 110 000frs accordée dans le cadre de la vente en commun. Suite à l'agrandissement nous avons la capacité de loger 25 200 hl. Sur une base moyenne de 5frs l'hectolitre, nous pouvons solliciter une ouverture de crédit en compte courant de 126 000frs. Nous allons en faire la demande à la caisse régionale du Crédit Agricole. Le Président Louis Desplans et Albert François sont désignés pour les formalités.

Le Crédit Agricole nous propose de traiter la vendange par informatique. Nous pensons que c'est inutile pour cette année.

AG extraordinaire du 15 septembre 1972 - foyer communal 20 h30 – Louis Guiraud et Guy Vignal sont scrutateurs, le secrétaire fidèle à la tâche Albert François.

Monsieur le Président Louis Desplans constate que sont présents 51 participants sur le 75 sociétaires. Le nombre d'inscrits est passé de 72 en mai à 75 en septembre.

Dates des vendanges : 18 septembre pour les précoces, 21 pour la deuxième maturité et 25 pour tous les cépages. Sont pour 34 voix et contre 15 sur 51 participants.

Les restrictions de retenue pour les apports de moins de 9° sont reconduites comme les années précédentes.

La cave sera ouverte de 8h 30 à 12h30 et de 14h 30 jusqu'à la dernière voiture.

La commission des ventes est renouvelée par tiers : les sortants sont Louis Desplans, Francis Gaillard, Edmond François. Sont élus ou réélus Louis Desplans, Raymond Depasse, Marc Boutaud.

Les autres membres sont Arsène Bouzigue, Pierre Vincent, Maurice François (1971), Lucien François, René François, Albert François (1970).

Les verjus seront ramassés à une date fixée par le CA. On demande que le gérant fasse un vin souple pour les premières ventes.

CA du 18 février 1972 Complément dactylographié, classé hors registre :

Devis d'installation de deux cuves métalliques de 1600hectolitres chacune.... Reprise des informations fournies lors de l'AG du 11 février.

CA du 20 septembre 1972 local des séances – procès-verbal dactylographié hors registre, quatre absents.

Augmentation d'ouverture de crédit : suite à la réunion du 1^{er} août, nous avons la possibilité de bénéficier d'une ouverture de crédit en compte courant de 10frs par hectolitre de logement, sans excéder un découvert de 15frs par hectolitre de la dernière déclaration de récolte. Nous pouvons donc compter sur 252 000frs d'ouverture de crédit. C'est nettement plus que ce que nous espérions (CA août 72)



(Vallabrix printemps 2012)

CA 14 février 1974 18h 30 – Lucien François est président du CA – Présents Louis Desplans, Albert François, Jean François, Robert Dussaud, Pierre Gouffet, Francis Gaillard, Guy Vignal, Roger Monnier – absents excusés Georges Dolhadille, René François, Pierre Vincent

Le CA du 31 octobre a voté un projet d'agrandissement de 4 100hl de cuverie et aménagements divers pour un montant de 241 510frs HT. Une subvention de 36 000frs, un prêt à moyen terme de 108 000fr.

Cependant ce prêt n'est possible que si le capital social de la coopérative est augmenté. Celui-ci ne correspond plus à l'activité économique de la société. Le concours du Crédit Agricole est limité à cinq fois le capital des coopératives. La valeur de la part qui est à 1frs pourrait être portée à 3frs par prélèvement sur le compte « participation financière des coopérateurs ».

Participation financière des coopérateurs en un premier versement : 50 400frs. Le solde dans un délai maximum de (blanc) années.

Au total, le financement de ce projet sera réalisé de cette façon : subvention 36 000frs + augmentation du capital 7 200frs – participation financière des coopérateurs 50 400frs+ prêt 108 000frs + disponibilités de la coopérative 39 910frs = HT 241 510frs

Les travaux pourront donc commencer, votés à l'unanimité.



Ainsi se termine ce registre. Nous pouvons sentir beaucoup de passion, de travail, d'engagements tout au long de ces procès-verbaux de séance, malgré un ton qui se veut administratif. Une gestion compétente malgré les aléas viticoles et météorologiques auxquels s'ajoutent les contraintes nationales et européennes. Nos viticulteurs ont-ils toujours été entendus par les pouvoirs politiques et économiques ?

Les soucis ont souvent reposé sur les épaules des mêmes personnes, mais on sent une solidarité importante entre les vigneron, parfois des tensions, une certaine vivacité. Il est probable aussi que des transcriptions des séances ne soient pas complètes, des noms de nouveaux sociétaires, des sommes ne sont pas toujours indiqués. Dans le feu de l'action ils ont été oubliés ou volontairement laissés en blanc pour peut-être être complétés plus tard.

Le nombre de sociétaires est passé de 64 en 1936 à 94 en 1952, 98 en 1955, pour redescendre doucement à 88 en 1958, 75 en 1972. Actuellement les vigneron de Vallabrix sont nettement moins nombreux, moins d'une dizaine.

C'était « la Cave Coopérative des Vins de Coteaux de Vallabrix » comme l'indique encore le bandeau sous le toit du mur Sud, avec ses réussites et ses défauts. Elle fonctionnera jusqu'en 2008.

Peu à peu la Cave était devenue le centre du village. On s'y rencontrait, discutait, les nouvelles circulaient, on donnait son adresse par rapport à la cave. Les fêtes entre voisins, les boules, tout était occasion de se réunir autour de la cave.

Actuellement les vigneron du village portent leurs récoltes à la cave de St Quentin ou à celle intercommunale de Foissac. Avec toujours la recherche de la qualité.

Au pied de notre bâtiment côté sud le pont-bascule ou la « plateforme » est encore visible. Le bâtiment a été vendu à un promoteur et serait transformé en loft dans un avenir proche. A ce jour seule la maison du gérant est occupé par une nouvelle famille, le reste est plus ou moins à l'abandon. Le terrain appartenant à la cave a été vendu et des maisons y ont poussé.

La page semble bien tournée pour les vigneron de Vallabrix. Avec pour les anciens un sentiment d'avoir beaucoup perdu, financièrement, matériellement et sentimentalement. Et des souvenirs à foison

Cave de Vallabrix

Pignon Est actuel (archives personnelles 2011)

Quelques lignes du livre de Maffré-Beaugé « Vendanges Amères » : « Ces hommes merveilleux de paix, un peu empruntés hors de leurs terres, serviables et très ouverts, se transforment lentement en loups, parce qu'on refuse de les entendre, de les comprendre, et que le fric donne tout, et que l'on se fout de leurs dirigeants, que Bruxelles est une momie enveloppée de ses bandelettes d'ignorance, d'indifférence... »



(Cave Vallabrix façade sud – le pont-bascule – 2011)



Grand merci à Denis Gouffet de Vallabrix et à la secrétaire de la cave de Foissac pour leur aide sympathique. Mille mercis aussi à Francisque Gaillard, Guy Vignal, et à tous ceux qui ont mis leurs souvenirs et leur documentation à notre service.

Nous sommes bien conscients que ces moments de vies et d'histoire mériterait bien plus que ces quelques pages. Nous espérons avoir ravivé plus de bons souvenirs que de mauvais.

En annexes : la liste des personnes avec leurs fonctions impliquées dans la gestion de la Cave (liste incomplète) – graphique rapport excédents/nombre de sociétaires

Le Vin, un produit à consommer avec modération, ne serait-ce que pour en apprécier toutes les qualités ainsi que pour ne pas faire injure au travail du vigneron et à celui du maître de chai.

Sources : archives communales de Vallabrix 1924 – archives communales d'Uzès, départementales du Gard et de l'Hérault - photos archives personnelles – Charles Gide et l'Ecole de Nîmes Colloque 11/1993 Nîmes Société d'Histoire du Protestantismes de Nîmes et du Gard 1995 – Michel Wiener, Inventaire Général 2008 (Internet) – Alfred Chabaud L'Uzège et la Région Bagnolaise TII – TIII Ed Péladan Uzès – Jean Sagnes Le Mouvement ouvrier du Languedoc Privat 1980 – archives de la coopérative de Vallabrix 1936/1972 archives de la cave de Foissac Registre des délibérations de la Société Coopérative 1936/1972 - Midi Libre 1907-2007 Un Siècle Rouge Ardent (photos et textes)- Photos Scènes de vendanges Caves Coopératives du Languedoc Roussillon Internet minervois.over-blog.com/pages/scènes de vendanges-565080.- Félix Napo La révolte des Vignerons 1907 Edit Privat 1982 – photos et documentation collection privée Francine Magneux - Pierre A Clément Les Chemins à travers les Ages en Cévennes et Bas Languedoc Presses du Languedoc 1983 – Gazette de Nîmes n°674 mai 2012 p17 – Max Rives Les Origines du Vignoble in La vigne et le Vin Sciences et Vie n°155 9/1986 – André Tchernia Jean Pierre Brun Le Vin Romain Antique Edit Glénat 1999 – Le Vin, Nectar des Dieux Galerie La Reine Margot Paris 75006 Gilles Cohen expo 2007- Maffré-Beaugé Vendanges Amères 1976 Edit Le Grand Livre du Mois -

Ajout du 22 septembre 2012 : liste des membres fondateurs, sous réserve de découverte de textes officiels, les souvenirs des uns étant en contradiction avec ceux des autres sur quelques noms.

Président Léon Bonnaud, trésorier Cyrille François, secrétaire Faustin Gouffet, Joseph Desplans, Alfred François, Antonin Gay, Joseph Aubert, Etienne Frédéric.

Un Jules Aubert apparaît dans le registre de la cave en 1937 et Etienne François en 1939 ? Antonin Gay en 1937 à la commission de contrôle. Etaient-ils membres fondateurs en 1924 ?



Cave Intercommunale de Foissac – archives personnelles 2012



(Peinture d'Edouard Debat-Ponson – Coin du Languedoc 1886 –RMN Gérard Biot Nantes Musée des Beaux Art)

